

Rapport national de l'Érythrée (2017-2020) au titre de la Charte africaine

**État d'Érythrée
Ministère des Affaires étrangères
Septembre 2021**

Sommaire

	Titre	Sous-titre	Page
I	Introduction		
	1.1. Objectifs		
	1.2. Profondeur et portée du Rapport		
II	Droits civils et politiques		
	2.1. Fondements juridique et institutionnel		
	2.2. Mesures adoptées et progrès réalisés		
	<i>2.2.1. Progrès accomplis concernant le système judiciaire</i>		
	<i>2.2.2. Application des lois et progrès</i>		
	2.3. Libertés fondamentales		
	<i>2..3.1. Dignité des détenus et système pénitentiaire</i>		
	<i>2..3.2. Liberté de religion</i>		
	<i>2..3.3. Liberté d'expression, d'association et de réunion</i>	<i>(i) Médias et accès à l'information</i>	
		<i>(ii) Liberté d'association et de réunion</i>	
		<ul style="list-style-type: none"> • Généralités • Mobilisation et organisation des jeunes et des étudiants • Égalité des sexes et autonomisation des femmes • Mouvement et organisations de travailleurs • Organisations de personnes handicapées 	
		<i>(iii) Liberté de circulation</i>	
		<i>(iv) Liberté de participation aux affaires publiques</i>	
III	Droits économiques, sociaux, culturels et développement		
	3.1. Brève introduction		
	3.2. Augmentation des salaires dans la fonction publique pour améliorer les conditions d'existence des populations		
	3.3. Droit au travail		

	3.4. Stratégie du secteur social : garanties et droits fondamentaux		
	3.4.1. Droit à la sécurité alimentaire et nutritionnelle	(i) Renforcement des capacités de production intérieure dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche	
		(ii) Développement et renforcement des capacités institutionnelles	
	3.4.2. Droit à la santé et à l'assistance		
	3.4.3. Droit à l'éducation		
	3.4.4. Protection et sécurité sociales	(i) Cartographie/inventaire des programmes de protection sociale en Érythrée	
		(ii) Interventions dans le domaine de la sécurité sociale	
		(iii) Droits & développement des enfants	
		• Organisation et mobilisation	
		• Enfants vulnérables	
		(iv) Famille et sécurité sociale	
		• Protection de la famille en tant qu'institution sociale	
		• Protection sociale	
		(v) Droits et protection des personnes handicapées	
IV	Droits des peuples		
	4.1. Droit au développement	4.1.1. Une campagne de développement de l'après-conflit frontalier réussie	
		4.1.2. Feuille de route nationale de l'Érythrée et Nouvel élan de développement	
	4.2. Paix nationale et internationale	4.2.1. Rapprochement entre l'Érythrée et l'Éthiopie et dynamique régionale/ Progrès	
		4.2.2. Agendas géopolitiques, reprise des hostilités et détermination de l'Érythrée à défendre sa sécurité nationale et à soutenir la dynamique régionale	
		4.2.3. Engagement et coopération de l'Érythrée en matière de droits de l'homme	
	4.3. Lutte contre la pandémie de COVID-19		
	4.4. Sensibilisation à la Charte (Article 25), Devoirs (Articles 27,		

	28,29)		
V	Conclusion		
	<i>Liste des tableaux contenus dans le Rapport</i>		

I. Introduction

1.1. Objectifs

1. En 2017, l'Érythrée a soumis son rapport initial et combiné au titre de la Charte africaine pour la période allant de 1991 à 2016. Le rapport a été examiné lors de la 62^{ème} Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), tenue du 25 avril au 9 mai 2018. Au cours de cette session, la délégation érythréenne avait présenté un résumé du rapport et répondu oralement et par écrit aux questions et observations soulevées par la CADHP.

2. Conformément à l'article 62 de la Charte africaine, l'Érythrée soumet à nouveau son Rapport périodique relatif à la mise en œuvre de la Charte africaine au titre de la période 2017-2020. La soumission du présent rapport a été retardée par la pandémie de Coronavirus et d'autres circonstances. Comme d'habitude, le rapport a été préparé sous la coordination du ministère des Affaires étrangères par l'entremise de l'Organe national de coordination (NCB), une structure intersectorielle qui s'assure de la contribution des différents ministères, institutions et associations nationales concernés. Les éléments suivants ont été pris en compte dans le cadre de l'élaboration du rapport :
 - les conditions, programmes et mesures adoptés pour assurer le respect, la protection et la réalisation des droits de l'homme
 - les droits et les devoirs, ainsi que la coopération qu'impliquent la mise en œuvre et le respect par l'Érythrée des responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte.
 - l'importance d'utiliser le rapport pour renforcer le dialogue et la coopération entretenus avec la CADHP dans le respect de la dignité et un esprit de partenariat.

3. Le rapport, qui couvre la période 2017-2020, a été finalisé à la fin de l'année 2021 après la prise en compte des contributions des différents secteurs et associations nationales concernés et à l'issue de discussions approfondies avec ces derniers. Cependant, en raison de certaines contraintes, la soumission du rapport à la Commission a pris du retard. Le processus de préparation du rapport périodique 2021-2022 démarrera bientôt.

1.2. Profondeur et portée du Rapport

4. Le rapport a été élaboré conformément aux lignes directrices de la Commission en matière d'établissement de rapports au titre de la Charte africaine et couvre quatre domaines, à savoir les droits civils et politiques, les droits économiques, sociaux et culturels, les droits des peuples, et l'engagement et la coopération de l'État en matière de droits de l'homme. Les divers organismes concernés (ministères) et les organisations nationales (*représentant les jeunes/étudiants, les femmes, les travailleurs ainsi que les organisations de personnes handicapées*) ont présenté chacun un rapport conformément aux lignes directrices de la

Commission en matière d'établissement de rapports et sur la base d'un cadre d'action défini par l'Organe national de coordination (NCB). Ces différents rapports ont été examinés et compilés par le NCB. Un projet compilé a été distribué aux membres du NCB qui, par la suite, ont fait part de leurs observations écrites. Une synthèse du rapport actualisé intégrant les retours d'information a été soumise à une réunion du NCB. Le Rapport a finalement été approuvé au niveau politique.

5. Le rapport, dans sa partie 'Profondeur et portée', met en exergue les obligations de l'État découlant de la Charte de Banjul et d'autres instruments régionaux et internationaux pertinents qui ont une incidence directe sur la jouissance des droits de l'homme et des peuples dans le pays. Il couvre la période allant de 2017 à 2020 et permet de mesurer les accomplissements réalisés et les défis rencontrés depuis la soumission du rapport initial et combiné. Aucun effort n'a été ménagé pour vérifier les données et en assurer la cohérence. Il convient de relever que les rapports présentés au titre de la Charte africaine (tout comme ceux de l'Examen périodique universel du CDH) sont utilisés comme source et référence afin de permettre à l'Érythrée de s'acquitter de ses autres obligations en matière de rapports. Aussi, des efforts ont été faits pour rendre compte des meilleures pratiques et des approches innovantes en matière de respect, de protection et de promotion des droits de l'homme en Érythrée.
6. À cet égard, les cinq aspects importants suivants de la réalité objective sont pris comme contexte de la dynamique globale de développement national eu regard à la Charte africaine et seront expliqués plus en détail dans les parties correspondantes du rapport :
 - Les nouvelles perspectives et dynamiques de paix au niveau régional et le rapprochement entre l'Érythrée et l'Éthiopie en 2018.
 - La nouvelle dynamique et les perspectives de développement en Érythrée
 - La COVID 19 et les efforts nationaux de lutte contre la pandémie
 - La crise du Tigré en Éthiopie et les menaces pour la paix et la sécurité dans la Corne de l'Afrique
 - Les menaces extérieures persistantes dirigées contre l'Érythrée et la résilience de celle-ci

II. Droits civils et politiques

2.1. Fondements juridique et institutionnel (Articles 1^{er} et 2)

7. L'Érythrée n'a pas adopté de nouvelles mesures législatives (*en rapport avec l'article 1^{er} de la Charte*), mais les paragraphes 23 à 25 du rapport initial font référence au cadre juridique et institutionnel opérationnel qui continue à garantir le respect, la promotion et la protection des droits humains. Les nouveaux codes nationaux publiés en 2015 et qui sont en cours de

vulgarisation et de finalisation joueront un rôle fonctionnel et juridique important une fois promulgués. Néanmoins, il est fondamental de souligner que les codes transitoires et le vaste système de proclamations et d'avis juridiques en place continuent de servir de base permettant d'assurer le respect, la protection et la réalisation de tous les droits. Par ailleurs, la Charte nationale du Front populaire pour la démocratie et la justice (PFDJ), en tant que feuille de route politique, continue de servir de cadre politique et institutionnel pour la dynamique de l'édification de la nation et l'intégration ultérieure des droits de l'homme.

8. À cet égard, il est fait référence aux paragraphes 44 à 58 du rapport initial qui font état des efforts déployés sans cesse pour consolider l'État de droit et la jouissance de l'égalité des droits et des chances conformément aux codes transitoires de l'Érythrée. Les 178 Proclamations et 125 Avis juridiques promulgués par le gouvernement garantissent la mise en œuvre des droits et des libertés sur la base de l'égalité. En outre, au cours de la période de référence, l'Érythrée a procédé à la signature en juin 2019 de la Convention n° 182 de l'OIT concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants (2011), parachevant ainsi la ratification par le pays de toutes les conventions fondamentales de l'OIT.
9. Bien qu'affecté dans un premier temps par la situation COVID-19 (après mars 2019), le système judiciaire composé de tribunaux hiérarchisés et du ministère public continue dans la pratique à assurer l'administration de la justice et l'indépendance des tribunaux est préservée, conformément à l'article 26 de la Charte. Cela traduit le respect par l'État partie des responsabilités qui lui incombent au titre des articles 1^{er}, 2, 3 et 19 de la Charte. En conséquence, tous les Érythréens bénéficient de l'égalité de traitement et ont droit à une égale protection de la loi. L'égalité des droits et des chances, qui se traduit par le respect de la dignité humaine, l'amélioration des conditions de vie et le développement, a été consolidée comme le montrent les différentes sections du rapport, *qui mettent en avant les faits suivants qui reflètent les obligations de l'État au titre des articles 19 et 3 de la Charte*,
 - il n'y a aucune discrimination, exclusion, restriction ou préférence fondée sur l'appartenance ethnique, la religion, le statut social, la langue, l'opinion ou le sexe ; et l'unité nationale et la citoyenneté ont été consolidées,
 - La *notion d'équité* et la répartition équitable des richesses et des ressources sont garanties
 - Les Érythréens *participent activement* à la création de richesses et de possibilités *et en bénéficient* sur le fondement d'une jouissance égale de tous les droits et d'un système qui favorise la *responsabilité collective*.
 - les interventions et les structures communautaires au niveau local ont été consolidées en tant qu'éléments essentiels de la promotion des droits au cours de la période considérée

2.2. Mesures adoptées et progrès réalisés

Au cours de la période considérée, le ministère de la Justice s'est employé sans relâche à élargir l'accès à des services juridiques de qualité, à améliorer la compétence professionnelle du

personnel dans l'administration de la justice, à préserver l'intégrité institutionnelle du système et à devenir une entité transparente, qui promeut et maintient les normes éthiques au sein du pouvoir judiciaire. À cet égard, le ministère de la Justice s'est attelé à concevoir une stratégie globale visant à améliorer la qualité du système judiciaire et à renforcer l'accès à une justice plus efficace et plus efficiente. Cette stratégie comprend les éléments fondamentaux suivants :

- Mise en place d'un système d'aide juridique
- Promotion et institutionnalisation de mécanismes de résolution extrajudiciaire des conflits/litiges par le biais de tribunaux communautaires (mécanismes d'arbitrage, de médiation, de réconciliation)
- Renforcement des efforts de sensibilisation du public et de l'accès à l'information
- Introduction de formulaires de procédure uniformes et standardisés et amélioration des conditions de travail pour permettre aux juges de promouvoir efficacement des procès équitables.
- Introduction d'autres modes alternatifs innovants pour renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire
- Renforcement des capacités institutionnelles, y compris la coopération sur l'amélioration des capacités humaines avec le soutien du PNUD.

2.2.1. Progrès accomplis concernant le système judiciaire (Articles 3, 26)

10. Le rapport 2017-2020 de l'Érythrée fait référence, de façon générale, aux développements et aux défis mentionnés dans le rapport initial de l'Érythrée à la Commission en ce qui concerne le système judiciaire et rend compte des progrès accomplis et des défis rencontrés eu égard au système judiciaire. Les informations actualisées fournies par le Ministère de la Justice mettent en avant les efforts consentis et les progrès réalisés en ce qui concerne le renforcement du système judiciaire, la primauté du droit, la consolidation de la justice pour mineurs, l'harmonisation avec les instruments internationaux et le développement des ressources humaines.
11. Comme l'indique le paragraphe 22 du Rapport initial de l'Érythrée, et comme mentionné précédemment au paragraphe 9 du présent Rapport, le principe directeur recherché par l'Érythrée dans les progrès et les réalisations est l'égalité des droits et des chances telle que consacrée par la législation nationale.

(i) Renforcement du système juridique national

12. Il est fait référence aux paragraphes 12 à 17 du rapport initial de l'Érythrée en ce qui concerne le processus politique d'édification de la nation et les efforts soutenus déployés pour renforcer le système juridique national en soutenant les principes fondamentaux du respect de la dignité humaine et de la protection des droits fondamentaux. En outre, la Charte

nationale, en tant que feuille de route politique, a consolidé l'égalité des droits et des chances comme fondement du processus politique d'édification de la nation en cours.

13. Les efforts visant à faire de l'Érythrée un pays où règnent la justice et l'égalité et où la dignité et les droits fondamentaux des femmes, des travailleurs, des enfants, des réfugiés, des personnes handicapées et des autres personnes qui méritent une assistance, ont été intensifiés malgré les difficultés. Dans la pratique, le Code civil transitoire de l'Érythrée (conformément à la Proclamation 2/1991) consacre les droits fondamentaux de la personne en ses articles 8 à 31 et garantit une application égale de ces droits sans aucune discrimination, qu'elle soit fondée sur la race, l'origine ethnique, la langue, la couleur de peau, le sexe, la religion, le handicap, l'âge, la situation sociale ou économique ou tout autre facteur inapproprié. Aussi, toutes les législations nationales existantes reposent sur ces principes et permettent au système juridique national d'assurer le respect des droits du peuple érythréen.
14. À cet égard, le Code civil, le Code de procédure civile, le Code pénal et le Code de procédure pénale érythréens adoptés récemment (2015) énoncent des mesures juridiques destinées à prévenir les différentes formes de violence à l'encontre des enfants et des mineurs et à y faire face. Le Code pénal considère la violence sexuelle comme une infraction grave, tout en adoptant une position et des sanctions plus sévères à l'égard des infractions sexuelles commises sur des enfants et des mineurs. Le Code pénal de 2015 porte à 18 ans l'âge minimum de la responsabilité pénale. Il applique les principes des mécanismes de justice adaptés aux enfants et propose des mesures alternatives propres à faciliter la réinsertion des jeunes délinquants en promouvant la réinsertion et une approche réparatrice de la justice pour enfants. Les codes nouvellement adoptés visent également à renforcer cette dynamique et à garantir des mesures juridiques propres à prévenir les crimes et y faire face, y compris les infractions sexuelles, mais également à adopter une position plus stricte à l'égard des infractions sexuelles contre les enfants et les mineurs. Les droits humains fondamentaux de la population, y compris les droits des enfants et des femmes, sont donc inscrits dans les lois, politiques et stratégies sectorielles de l'Érythrée, ce qui a un impact positif.

Prééminence de la justice

15. Conformément aux proclamations n° 166/2012, 167/2012, 168/2012 et à l'avis juridique n° 120/2012, l'accès des citoyens à la justice a été renforcé. Cela s'est fait en confiant les litiges civils mineurs à des tribunaux de niveau hiérarchique inférieur qui ont une couverture géographique plus large. L'accès aux services judiciaires a été facilité, permettant ainsi d'assurer une administration plus rapide de la justice. En outre, la structure actuelle des tribunaux a été modifiée afin de renforcer les mécanismes de règlement des litiges au niveau local, de garantir l'accessibilité à des services judiciaires de qualité et de mettre en place des tribunaux spécialisés, notamment des tribunaux pour mineurs et des tribunaux de la famille.
16. S'agissant du renforcement des capacités, le ministère de la Justice organise périodiquement des formations à l'intention des juges, des procureurs, du personnel du ministère et d'autres

professionnels chargés de l'application de la loi sur la prévention de la criminalité et le système de justice pénale, les enquêtes et les poursuites en matière de criminalité financière, l'application des normes internationales dans la gouvernance nationale, l'État de droit et l'administration de la justice. Les initiatives de renforcement des capacités menées par le ministère de la Justice visent à doter les professionnels du droit de connaissances et de compétences modernes en matière d'administration de la justice.

17. Compte tenu du fort sentiment de responsabilité communautaire en Érythrée et de la reconnaissance des mécanismes communautaires de règlement des litiges, le ministère de la Justice entend introduire le modèle de justice réparatrice pour les enfants en conflit avec la loi. S'appuyant sur le sens développé de la structure, de la responsabilité et de la dynamique communautaires en Érythrée, le modèle de justice réparatrice s'attachera à réparer les préjudices, à renforcer le rôle et la responsabilité de la communauté, à généraliser la relation entre le délinquant et la victime et à faciliter la réintégration des jeunes délinquants dans la communauté.

Consolidation (de l'administration) de la justice pour mineurs

18. Les Codes pénal et de procédure pénale érythréens accordent une attention particulière aux jeunes délinquants, dans le but principal de faciliter leur réinsertion et de leur permettre de devenir des membres autonomes et productifs de la communauté. Les codes pertinents consacrent des chapitres spécifiques aux jeunes délinquants. Les jeunes délinquants ne font pas l'objet d'une protection spéciale et sont détenus séparément des adultes. Lorsque des mineurs sont reconnus coupables d'actes criminels, des mesures disciplinaires spéciales leur sont appliquées, notamment l'admission dans un établissement de redressement ou un programme d'éducation surveillée.
19. Dans le cadre de l'administration de la justice pour mineurs, le gouvernement a mis en place un service de probation qui fournit des conseils et œuvre pour l'intégration des enfants en conflit avec la loi dans les écoles et les quartiers. Les procédures judiciaires concernant les enfants en conflit avec la loi se déroulent à huis clos. Ces efforts de protection de l'enfance sont renforcés par la formation des professionnels de la justice et des administrateurs sous-régionaux en matière d'administration de la justice et d'application de la loi. Compte tenu du sens poussé de la communauté en Érythrée et de la reconnaissance des mécanismes communautaires de règlement des litiges, le ministère de la Justice est en train d'introduire le modèle de justice réparatrice pour les enfants en conflit avec la loi. Étant donné le sentiment profond de la communauté en Érythrée, le modèle de justice réparatrice s'attachera à réparer les préjudices, à renforcer le sentiment d'appartenance communautaire, à généraliser la relation entre le délinquant et la victime, mais également à assurer la réintégration des jeunes délinquants dans la communauté.
20. Le droit de la famille érythréen est fondé sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines liés au mariage et à la famille. Ainsi, l'égalité des sexes est respectée en ce

qui concerne le mariage, la gestion des affaires des enfants, la jouissance et l'administration des biens, la détermination du lieu de résidence, le traitement des litiges familiaux, l'exercice d'autres droits liés à la famille et les obligations mutuelles correspondantes. En outre, le code civil érythréen traite de la question du droit de la famille et de l'héritage, notamment les relations familiales, les fiançailles, le mariage, le divorce, la garde des enfants, l'adoption et la pension alimentaire, conformément aux dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme.

Harmonisation avec les instruments internationaux

21. Il est fait référence aux paragraphes 20 et 21 du rapport initial de l'Érythrée et au fait que l'Érythrée est partie à de nombreux instruments des Nations unies et instruments régionaux relatifs aux droits de l'homme, y compris les six principaux traités relatifs aux droits de l'homme (CIDR, PIDCP, PIDESC, CEDAW, CDE et CAT) et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, ainsi que d'autres conventions régionales. Ces instruments sont dûment reconnus et pris en compte dans les lois, politiques et stratégies nationales de l'Érythrée et sont donc appliqués par les tribunaux érythréens. Ainsi, chaque personne jouit des droits de l'homme fondamentaux et est tenue de respecter les obligations correspondantes.

- À cet égard, le ministère de la Justice apporte un soutien technique aux ministères chargés des processus de rédaction de législations sectorielles, afin d'en assurer la compatibilité avec le droit national ainsi qu'avec les instruments internationaux et régionaux auxquels l'Érythrée est partie.

Développement des capacités humaines

22. Le ministère de la Justice s'efforce de mettre en place des ressources humaines qualifiées dans le domaine du droit et de la justice. 95 jeunes professionnels du droit poursuivent actuellement des études supérieures (Maîtrise en droit - L.L.M) à l'université d'Afrique du Sud. Le ministère de la Justice continuera d'étudier les voies et moyens de renforcer ses capacités dans le domaine du droit et de la justice afin de renforcer le système juridique et l'administration de la justice en Érythrée.

2.2.2. Application des lois et progrès (Article 3)

23. Les enquêtes de police tiennent dûment compte des droits du suspect, conformément aux articles 4 à 7 de la Charte qui traitent de la promotion des libertés. Les articles de procédure inscrits au chapitre 2 du Code de procédure pénale transitoire de l'Érythrée (TCPCE) protègent le droit du suspect à une enquête diligente et traitent de l'aveu (article 27/2). Aussi, en vertu de ces dispositions, la police est tenue de présenter le détenu à un juge dans les 48 heures suivant son interpellation (article 29) ou peut libérer le suspect sous caution

conformément à la procédure prévue (article 28), ce qui empêche d’user de toute méthode inappropriée au cours de l’enquête (article 31). A cet égard, des efforts sont faits pour respecter le délai maximum de 28 jours pour l’enquête (art. 59 du TCPCE et Proclamation 1.1991).

24. Dans le cadre des efforts visant à garantir la primauté du droit, le respect des droits et de la dignité des suspects est considéré comme essentiel dans toute enquête policière, en conformité avec les articles 4 à 7 de la Charte qui consolident la promotion des libertés et des droits. Les articles de procédure qui permettent de sauvegarder les droits du suspect et de garantir une enquête rapide, tels qu'ils sont inscrits au chapitre 2 du code de procédure pénale transitoire de l'Érythrée (TCPCE), traitent également de la question de l'aveu (article 27/2). De même, la durée de la garde à vue est limitée à 48 heures (article 29) ; la police peut libérer le suspect sous caution conformément à la procédure prévue (article 28), ce qui permet d’éviter toute méthode inappropriée lors de l'enquête sur le suspect (article 31). Le délai maximum prescrit pour l'enquête, en vertu de l'article 59 du TCPCE et de la Proclamation 1/1991, est de 28 jours et est généralement respecté.

25. En conséquence, la police érythréenne s'est efforcée de garantir la conformité de ses enquêtes avec la procédure en vigueur et de respecter le droit à la liberté sous caution, entre autres du droit des suspects, ce qui est fondamental. A cet égard, l'examen approprié des affaires à l'étape initiale des plaintes ou des informations a, conformément à la loi, contribué à consolider les pratiques suivantes:

- Évaluer et vérifier les plaintes pas suffisamment étayées et non pénales
- Encourager le règlement des délits mineurs par l'arbitrage et la réconciliation
- Rassembler suffisamment d'éléments de preuve avant de prendre des mesures d'arrestation
- Évaluer soigneusement et faire respecter le droit des suspects à la mise en liberté provisoire sous caution

26. Il ressort clairement de la pratique que les principes susmentionnés ont été bien respectés au cours de la période considérée, malgré les défis posés par la COVID 19. Par ailleurs, les efforts déployés pour régler les affaires par l'arbitrage et d'autres moyens pacifiques se sont avérés très utiles (*voir le tableau ci-dessous*). Cela a permis de raffermir davantage les valeurs culturelles de la société érythréenne et de se concentrer sur l'instruction des infractions pénales prioritaires dans les délais prescrits par le code de procédure pénale.

Année	2017	2018	2019	2020
% affaires réglées par arbitrage	8,67	10,27	8,79	8,78

Tableau 1 : Données sur le règlement des affaires par arbitrage

27. En outre, des efforts planifiés ont été déployés pour minimiser les effets des affaires qui dépassent les limites de la procédure et les problèmes connexes tels que les retards dans l'obtention d'éléments de preuve significatifs, y compris des preuves médico-légales, et l'indisponibilité des témoins oculaires et des suspects dans les délais impartis. À cet égard, des réunions hebdomadaires d'enquête de la police sont organisées pour évaluer et gérer l'avancement des dossiers, et ceux qui ne contiennent pas suffisamment d'éléments probants font l'objet d'une évaluation plus approfondie.
28. Un aspect important du renforcement de l'État de droit est les progrès notés dans les activités d'application des lois avec des objectifs plus larges d'ordre public, en particulier au niveau des communautés, les droits et les libertés fondamentales étant pleinement respectés. Le maintien de l'ordre public et de la sécurité est assuré par 54 commissariats et 35 postes supplémentaires (sous-commissariats) dans le respect de l'égalité des droits et des libertés fondamentales. Un seul commissariat, ouvert à Kerkebet, dans la région de l'Anseba, s'y est ajouté depuis le dernier rapport soumis en 2016. Les capacités de la Police érythréenne en ressources humaines sont demeurées les mêmes, seules quelques mesures ayant été prises pour combler les lacunes (138 nouveaux agents - 3,4 %) pour diverses raisons. Actuellement, la Police compte un effectif de 3902 agents (3156 hommes, 746 femmes - 19,2%).
29. Actuellement, 1263 communautés disposent d'une police de proximité avec un effectif total de 8657 agents présents partout dans le pays (*voir tableau ci-dessous*), ce qui renforce l'ordre public au niveau local. Les capacités institutionnelles et organisationnelles de la police de proximité ont été renforcées dans le but de garantir la dignité humaine, la sécurité publique et l'ordre public. Plus de 3865 réunions et séminaires de formation ont été organisés au cours de la période de référence afin de renforcer l'efficacité et la contribution de cette police. Par ailleurs, le nombre total d'infractions traitées par la police de proximité au cours de la période de référence est d'environ 21730. Sur ce total, 17458 (80,34%) ont été réglées au niveau de la police de proximité, 1819 (8,38%) ont été renvoyées aux commissariats de police et 2453 (11,29%) ont été transmises aux tribunaux communautaires pour décision judiciaire. Il convient de noter que le nombre d'affaires par an a chuté de 44,55%, passant de 5630 en 2017 à 3122 en 2020.

Centre	Sud	Gash Barka	Anseba	mer Rouge septentrionale	mer Rouge méridionale	Total
2051	2846	1865	1865	765	256	8657

Tableau 2 : Répartition des agents de police de proximité par région

30. Par ailleurs, la sensibilisation et la responsabilité du public en matière de prévention de la criminalité ont été renforcées. Les campagnes publiques menées auprès de toutes les catégories sociales (étudiants, jeunes, chauffeurs de taxi, personnes âgées et autres selon les besoins) ont continué à renforcer et à garantir la responsabilité. Avec la pandémie de COVID-19 et les mesures de restriction qui en ont découlé, les réunions/séminaires ont diminué en nombre mais se sont néanmoins poursuivis, les protocoles de confinement et les responsabilités connexes étant pris en considération. Ces activités concernaient :

- les infractions et délits commis dans des localités spécifiques.
- la sensibilisation aux crimes et délits commis et à leurs effets sur la sécurité et l'ordre public,
- le renforcement de la responsabilité et du partage d'expérience

31. Les réunions/séminaires susmentionnés ont été animés par les responsables des commissariats de police. Des activités similaires ont été organisées par les commandants des forces de police aux niveaux national et régional, y compris les commandants de la police de la circulation. Les réunions portaient sur des questions générales et d'actualité qui exigent un sens de la responsabilité et la contribution de tous à la préservation de l'ordre et de la sécurité publics, ainsi que sur les relations et la collaboration entre la police et la communauté en vue d'une application et d'une protection efficaces de la loi. Au cours de la période de référence, les réunions/séminaires publics organisés se présentent comme suit :

Année	Nbre de réunions/séminaires	Nbre de participants
2017	1835	602 701
2018	1876	632 677
2019	1369	681 161
2020	525	143430

Tableau 3 : Réunions/séminaires et niveau de participation du public

32. Pour consolider les efforts susmentionnés, le magazine de la police ("*Police and the Public*") a continué à être publié tous les deux mois, même si plusieurs numéros n'ont pu paraître lors du confinement lié à la COVID-2019. Le magazine couvre des questions en rapport avec les libertés, l'ordre public et les responsabilités, ainsi que la prévention de la criminalité. Comme d'habitude, le magazine propose des conseils d'ordre général de la police, traite de questions juridiques et de leurs implications, d'aspects et d'expériences liés à la commission de crimes, des efforts déployés pour traquer les auteurs de crimes, du rôle du public et contient des interviews véhiculant d'importants messages et expériences sur le plan éthique.

33. En plus du large éventail d'informations générales diffusées dans les médias publics érythréens, la Police érythréenne anime des émissions radiophoniques en direct (deux fois par semaine pendant une demi-heure) en collaboration avec le ministère de l'Information. Les sujets abordés sont similaires à ceux discutés lors des réunions/séminaires et dans le magazine de la police, mais ils incluent également des nouvelles nationales et internationales importantes en matière d'action policière et de criminalité. Au cours de la période considérée, 208 émissions ont été diffusées en direct et celles-ci n'ont pas été affectées par la pandémie de COVID 19.

2.3. Libertés fondamentales (Articles 4 à 8)

2.3.1. Dignité des détenus et système pénitentiaire

34. Les Services pénitentiaires et de réinsertion de l'Érythrée (ECSR), conformément au plan stratégique du système pénitentiaire pour 2020-2024, ont intensifié leurs efforts visant à assurer la réinsertion et la responsabilité des condamnés afin que ces derniers deviennent des citoyens productifs et respectueux de la loi, une fois de retour dans la société. Aussi, la mise en œuvre du règlement et des lignes directrices des Services pénitentiaires et de réinsertion concernant le respect et la protection des droits des détenus a été renforcée dans la lettre et dans l'esprit. En outre, le renforcement des connaissances sur les droits des détenus, les modalités et garanties concernant le dépôt de plainte par les détenus en cas d'abus allégués, mais aussi la gestion des abus par les centres de détention a permis de consolider la redevabilité institutionnelle.

35. *A cet égard, le respect et la protection des droits des détenus* demeurent l'objectif principal des Services pénitentiaires et de réinsertion dans les 11 centres de détention du pays (dont un centre réservé aux femmes situé dans la capitale). L'objectif principal au cours de la période considérée a été la consolidation et le maintien des efforts antérieurs (*voir les paragraphes 77 à 83 du rapport initial*), en tenant compte de la situation et de l'impact de la pandémie de COVID 19. La dignité, la sécurité et le développement personnel des détenus sont garantis conformément aux codes transitoires nationaux et des efforts continuent d'être faits relativement au respect des normes juridiques qui protègent les droits des détenus.

36. La santé et la sécurité des détenus sont assurées et les mesures importantes suivantes ont été mises en place:-

- Conformément aux règles et mesures édictées par le Groupe de travail de haut niveau du gouvernement sur la COVID-19, l'ensemble des établissements pénitentiaires ont appliqué de manière effective et rigoureuse les protocoles standards relatifs à la COVID. Aucun cas d'infection ou de décès lié à la maladie n'a été enregistré en leur sein.

- Tous les établissements pénitentiaires disposent de structures de santé fonctionnelles. La sécurité sanitaire des détenus est assurée et les services suivants sont fournis :

Dispensaires/infirmeries pénitentiaires			Hôpitaux publics			Total
Soins ambulatoires	Hospitalisations	Total	Soins ambulatoires	Hospitalisations	Total	
52720	4809	57529	7719	531	8250	65779
91.64%	8.36%	100%	93.56%	6.44%	100%	
% du Total général		87.5%	% du Total général		12.5%	

Tableau 4 : Services de santé aux détenus assurés par les structures de santé pénitentiaires

- Le département de la lutte contre les maladies transmissibles du ministère de la Santé a réalisé une étude approfondie sur la tuberculose, le VIH, les maladies sexuellement transmissibles et l'hépatite en milieu carcéral sur un échantillon de 500 détenus ; les résultats et l'analyse ne sont pas encore finalisés. Dans l'ensemble, le dépistage des maladies transmissibles auprès de 2063 détenus répartis dans divers centres a été une tâche prioritaire au cours de la période considérée.
 - D'autre part, des campagnes et des séminaires sur la sécurité sanitaire ont été organisés, notamment :
 - sur les maladies transmissibles et l'assainissement et l'hygiène dans les centres de détention d'Asmara, et des séminaires similaires dans le centre de détention de Keren,
 - sur les maladies transmissibles et, en outre, par l'association Biddho sur le VIH/SIDA à Asmera et Keren,
 - à l'occasion de la Journée internationale des maladies transmissibles, en particulier la tuberculose, dans l'ensemble des centres de détention.
 - Par ailleurs, le bus de la clinique mobile du ministère de la Santé a effectué des examens ORL, oculaires et cutanés et 26 personnes (sur les 60 qui ont subi des examens oculaires) ont reçu des lunettes. 67 femmes détenues ont bénéficié d'exams liés à la santé maternelle et au dépistage du cancer. Des traitements de prévention du trachome ont également été administrés dans les centres de détention de Massawa et d'Assab.
37. L'offre éducative s'est également poursuivie et 3741 détenus (2529 inscrits de la première à la douzième année) répartis dans 10 centres de détention ont continué à suivre un enseignement général. Parmi les détenus poursuivant des études supérieures 6 ont obtenu une licence et/ou un master, 12 ont eu un diplôme de niveau inférieur (premier cycle) et 8 se sont vus décerner un certificat. Il existe également des offres de formation dans 12 filières techniques. Ainsi, 1212 détenus ont été enrôlés dans des programmes de formation professionnelle (526 en

informatique, 40 en tissage, 131 en comptabilité, 189 en installation électrique, 71 en installation d'antenne parabolique, 78 en installation d'éclairage solaire, 33 en graphisme, 52 en mécanique automobile, 17 Photoshop, 30 en instruments de musique, 27 en littérature et 21 en dessin).

38. Toute l'attention voulue est accordée à la réinsertion des femmes détenues. La Journée internationale de la femme est célébrée chaque année et les femmes détenues jouent un rôle de premier plan dans l'organisation de cet événement. En outre, dans le centre de détention d'Asmara (Hazzaz), une entreprise bénévole a dispensé des cours de beauté et de maquillage à 26 stagiaires femmes. Une formation similaire de trois mois a été dispensée à 25 stagiaires femmes par une formatrice bénévole.
39. Afin de fournir des informations générales et spécifiques visant à renforcer la contribution des détenus, le magazine des Services pénitentiaires et de réinsertion (*Tehadso* - qui signifie réinsertion, publié tous les 3 mois) continue de paraître et le 15^{ème} numéro a été publié. La participation des détenus à la rédaction des articles et histoires est significative. De plus, un ouvrage en langue *tigrigna* écrit par un stagiaire sous le titre de *Hiyab Emnet* (le don de la foi) a été lancé au centre de détention de Tseteerat (dans la ville d'Asmera). Les activités sportives et culturelles se sont également poursuivies tout au long de la période considérée. Par ailleurs, les données présentées ci-dessous montrent les séminaires et conférences organisés par des professionnels à l'intention des détenus au cours de la période sous revue.

Secteur	Santé	Justice	Éducation civique	Psychologie sociale	Arts	Édification de la nation	Total
Nombre	15	5	15	10	5	5	55

Tableau 5 : Séminaires et conférences organisés par des professionnels à l'intention des détenus

40. Le droit d'avoir des convictions religieuses et de pratiquer sa religion librement dans les centres de détention est mis en œuvre conformément aux paragraphes 2 à 9 de l'article 2 du Règlement des services pénitentiaires et de réinsertion. L'accès à l'information, notamment à l'actualité nationale et internationale, est assuré et tous les centres garantissent l'accès à la radio, à la télévision par satellite et à la presse écrite. Les visites mensuelles des membres de la famille et des amis, ainsi que les visites supplémentaires accordées sur demande, et l'échange de correspondance à tout moment font partie des droits des détenus appliqués judicieusement. Si dans la plupart des centres, les détenus pratiquent librement leurs rites dans leur dortoir, dans le centre de Sembel, situé dans la capitale, ils ont accès à une chapelle et à une mosquée.

2.3.2. Liberté de religion (Article 8)

41. *Il est fait référence aux paragraphes 65 à 68 du rapport initial* et la liberté de religion, telle que consacrée à l'article 8 de la Charte africaine, continue d'être protégée par la loi conformément au code transitoire et aux proclamations applicables. Elle est garantie en tant que partie intégrante de la culture et est respectée par tous les citoyens. Toute discrimination ou persécution fondée sur des croyances, y compris religieuses, est interdite.
42. *Les institutions religieuses sont indépendantes en vertu de la législation nationale et élisent leurs dirigeants respectifs*, tels que les membres du Synode et du Dar-al-Iftae, ainsi que des autres organes décisionnels, sans aucune ingérence externe. L'élection du patriarche est organisée par le synode et la cérémonie sacrée se déroule sous la direction de l'ordre religieux et conformément aux procédures de l'Église orthodoxe. Par ailleurs, un comité électoral est institué au niveau de chaque monastère sur la base des règles et des principes sacrés de l'Église orthodoxe. L'élection du Mufti d'Érythrée se déroule également selon les règles et les directives religieuses édictées par le Dar-al-Eftae, le Conseil suprême chargé d'évaluer et de finaliser les règles et procédures relatives à l'élection du mufti. Les représentants de toutes les régions se réunissent pour élire le nouveau Mufti d'Érythrée.
43. Comme indiqué dans le rapport initial, les institutions et les responsables religieux continuent de jouer un rôle important dans le renforcement de l'harmonie et de la cohésion sociale. Sous ce chapitre, le mécanisme conjoint interconfessionnel de coordination des responsables religieux continue de jouer un rôle précieux. Cela a été démontré une fois de plus lors de la pandémie de COVID-19. Comme le règlement général relatif au confinement national prévoyait la suspension des cérémonies et des services religieux, le gouvernement a consulté les chefs religieux avant de prendre cette mesure, afin de pouvoir mettre en œuvre la déclaration de confinement. Sur la base de l'accord conclu, les institutions religieuses, par l'intermédiaire de leurs dirigeants, ont publié des directives pour la mise en œuvre du confinement national dans toutes les églises et mosquées.
44. L'application de la Proclamation 73/1995, et en particulier de l'article 6, parties 1 et 2, concernant la participation des institutions religieuses à l'administration des services sociaux et des activités de développement, est une autre mesure abordée dans le présent rapport. En vertu de cette Proclamation, le contrôle fonctionnel et administratif de ces dispositions relève de la responsabilité du gouvernement et est mis en œuvre sur la base de l'égalité des droits et des chances telle que consacrée par la législation nationale. Cette mesure juridique n'a cependant pas été pleinement mise en œuvre pour diverses raisons, conditions et situations. En mai 2019, cependant, le gouvernement a publié une ligne directrice pour la mise en œuvre complète de la Proclamation et, en conséquence, les établissements scolaires et services de santé de tous niveaux gérés par les institutions religieuses ont été transférés aux secteurs

gouvernementaux compétents respectifs et intégrés dans le système de santé et d'éducation de la nation. Cette décision a été accueillie avec enthousiasme par toutes les institutions religieuses, à l'exception de l'Église catholique qui a fait part de son mécontentement et a tenté une vaine campagne de désinformation contre la mesure.

2.3.3. Liberté d'expression, d'association et de réunion

45. L'article 14 du Code civil transitoire (TCCE) garantit le droit d'exprimer ses propres idées, qui ne peut être limité que par le respect des droits d'autrui, de la morale et de la loi. Si aucune ingérence dans l'exercice de ce droit n'est tolérée, il ne saurait être utilisé à des fins politiques ou préjudiciables à la moralité et à l'ordre public.

(i) Médias et accès à l'information (Article 9)

46. L'un des piliers fondamentaux de la Charte nationale de l'Érythrée de 1994, des codes civils et des Proclamations connexes du pays est le respect des droits inaliénables des citoyens à l'expression légitime de leur opinion et à l'accès à l'information, sans aucune ingérence. Il considère les citoyens comme à la fois acteurs et bénéficiaires de la circulation de l'information et des idées. Cela engage toutefois la responsabilité de chaque citoyen et exige également la protection de l'intérêt de la nation et de la société dans leur ensemble. Aussi, il existe des clauses juridiques spécifiques qui définissent les limites appliquées à la liberté d'expression afin de préserver la sécurité nationale et l'ordre public et d'éviter les actes diffamatoires susceptibles de dénigrer d'autres segments de la société.

47. La contribution des médias érythréens à la liberté d'expression et à l'accès à l'information, telle qu'indiquée dans le rapport initial (paragraphe 72-76), repose sur une approche participative. Au cours de la période considérée, et malgré la pandémie de COVID-19, l'accès à l'information a été assuré en termes de contenu, de présentation et d'organisation. Les médias publics favorisent une participation plus large du public et encouragent la participation responsable au développement national, comme suit :

- la diffusion d'émissions de radio dans toutes les langues du pays, ainsi que de programmes télévisés et de journaux locaux en quatre langues (tigrigna, tigré, arabe et anglais) renforce la participation du public.
- les tables rondes et les plateformes de discussion, y compris les programmes d'appel, ont été consolidés pour encourager les citoyens à exprimer des points de vue critiques sur les politiques, les questions nationales et les droits connexes, y compris sur l'intégration des droits de l'homme.
- Les programmes télévisés et radiodiffusés destinés aux enfants, ainsi que les chroniques et articles diffusés dans la presse écrite publique, ont été renforcés, avec un contenu plus

vaste et une diffusion hebdomadaire régulière. Le caractère participatif de ces programmes est important. Dans la plupart des cas, les enfants et les jeunes en sont les principaux acteurs et protagonistes. Les émissions destinées aux jeunes prennent principalement la forme de tables rondes sur des questions variées et pertinentes et sont exclusivement produites par des jeunes, y compris des étudiants.

- Divers ministères et organisations de la société civile ont renforcé leur contribution grâce aux créneaux horaires fournis dans les médias publics (radio, télévision, presse écrite) sur des questions juridiques de fond, la sécurité alimentaire, l'environnement, la santé, la protection sociale, l'égalité des femmes, l'autonomisation des jeunes, les droits du travail, etc. Les différents ministères et associations nationales concernés dirigent la préparation et la présentation des programmes/messages diffusés dans les médias publics (radio, télévision et presse écrite).
48. Les programmes d'Eri-TV sont diffusés partout à travers le monde via les plateformes *Arab Sat* et *Nile Sat* afin d'atteindre un public plus large, y compris l'importante diaspora érythréenne. Par ailleurs, le secteur de la télévision est libéralisé, ce qui garantit un accès diversifié à l'information. Les ménages se procurent des décodeurs et reçoivent normalement jusqu'à 1310 chaînes en clair (certaines sont répétées sur des fréquences différentes) qui peuvent être captées par Arab Sat et Nile Sat. L'enquête nationale menée en novembre 2017 a établi que 91% des ménages dans 20 villes urbaines et semi-urbaines possèdent des antennes paraboliques et des décodeurs et le public érythréen continue d'avoir accès à plus de 1000 chaînes de télévision (BBC, CNN, Aljazeera, CGTN, MBC, chaînes sportives, etc.), y compris certaines chaînes subversives basées à Londres, Paris, etc.
49. Afin de promouvoir la participation et les analyses critiques, le ministère de l'Information mène des enquêtes périodiques pour recueillir les réactions de son public national par le biais d'appels téléphoniques anonymes. En novembre 2017, il a lancé une vaste enquête nationale sur tous ses programmes en faisant appel aux services professionnels du département de marketing du *College of Economics and Business Administration*. Cette opération a été financée en partie par le PNUD. Les réactions obtenues d'un large éventail de publics (rural/urbain, tous groupes sociaux et sexes) sont constructives et positives. Les retours d'information fournis principalement par les parents et autres adultes sont positifs, illustrant ainsi la popularité des programmes.
50. Plusieurs ministères et organisations civiles nationales ont des créneaux dans les médias publics (radio, télévision et presse écrite). Des revues spécialisées et destinées à un public cible sont publiées par divers ministères, organismes et organisations civiles nationales. La production et la diffusion d'œuvres culturelles diverses se développent également et contribuent à la promotion de la liberté d'expression, mais aussi à l'accès à l'information.

51. Si les efforts susmentionnés ont contribué à renforcer la culture de la liberté d'expression, les séminaires et débats organisés depuis le village jusqu'au niveau national à des fins différentes continuent à assurer accès à l'information et à renforcer l'esprit critique ainsi que la participation responsable à l'édification de la nation.
52. Le service Internet reste lent, comme indiqué dans le rapport initial, mais des efforts continuent d'être déployés pour améliorer la situation. Les cybercafés continuent à fournir des services au public dans le respect des lois et règlements en vigueur et sont devenus un moyen utile d'accès à l'information et d'échange.

(ii) Liberté d'association et de réunion (articles 10 et 11)

Généralités

53. L'État partie renvoie aux paragraphes 69 à 71 du rapport initial en ce qui concerne le fondement juridique de la liberté d'association et de réunion, l'ampleur des activités menées et le vaste réseau d'organisations existant dans le pays. Il se réfère également aux paragraphes 258 à 269 du rapport initial pour ce qui concerne les articles 10 à 11, ainsi que l'article 13 de la Charte africaine. Aussi, l'un des principes fondamentaux des codes transitoires et des proclamations est le respect et la protection des droits des citoyens aux libertés d'expression, de réunion, d'opinion et d'association sans ingérence, conformément à la loi. Cela exige une responsabilité collective à l'égard de la sécurité nationale, des valeurs nationales, de l'ordre public et du respect d'autrui.
54. En conséquence, toutes les associations sont des organismes autonomes enregistrés. Elles sont dotées de leurs propres statuts, élisent leurs propres dirigeants et organisent des congrès, des conférences, des réunions et autres activités. Elles disposent de réseaux à tous les niveaux dans le pays et dans la diaspora et continuent à participer aux efforts de développement national dans divers secteurs. Elles mènent des programmes de sensibilisation par l'intermédiaire des médias et travaillent à l'autonomisation de leurs membres par l'éducation, la formation professionnelle, des programmes de microcrédit et l'entrepreneuriat.
55. Les organisations de jeunes, de femmes, de travailleurs et de personnes handicapées sont représentées au sein de la structure chargée de la coordination et de la mobilisation des acteurs pour le suivi de la question des droits de l'homme à différents niveaux. Elles ont continué à plaider et à contribuer à l'intégration des droits de l'homme dans le développement national, ainsi qu'à la mise en œuvre de diverses obligations internationales et régionales de l'État en matière d'établissement de rapports, y compris au titre de la Charte africaine. Sans sous-estimer le rôle et la contribution de diverses autres associations (*les centaines d'associations et d'organisations sociales, culturelles et communautaires présentes dans tout le pays*), le présent rapport met l'accent sur les jeunes/étudiants, les femmes, les travailleurs et les personnes handicapées en tant que symboles de l'effort déployé en matière de liberté d'expression, de réunion et d'association.

Mobilisation et organisation des jeunes et des étudiants

56. **Organisation**:- En tant qu'organisation d'étudiants et de jeunes (âgés de 14 à 40 ans), l'Union nationale des jeunes et des étudiants érythréens (NUEYS) a des membres jusqu'au niveau des villages. Elle dispose d'un réseau d'écoles et d'établissements d'enseignement supérieur, et les données suivantes témoignent des progrès accomplis :-

- Actuellement, la NUEYS compte 22 000 membres principaux et plus de 302 000 membres simples dans les six régions administratives du pays. Les femmes représentent 51 % des membres principaux et 52 % des membres simples, alors que leur taux de représentation aux différents niveaux de responsabilité est de 42 %.
- Avec l'augmentation du nombre d'écoles et d'établissements d'enseignement supérieur, la NUEYS a élargi ses activités et le nombre de ses membres étudiants est passé de 415 sections en 2016 à 478 sections en 2020.
- Le nombre de sections de jeunes non scolarisés de l'Union a également augmenté, passant de 52 en 2016 à 60 en 2020. Ainsi, le nombre de membres simples et de membres principaux (jeunes et étudiants) a augmenté respectivement de 32 % et de 13 %. Les associations d'enfants et les clubs de médias ont également poursuivi leurs activités dans les écoles.

57. **Mobilisation et Campagnes**:- Au cours de la période sous revue, l'Union nationale des jeunes et des étudiants érythréens a élargi et renforcé ses activités de sensibilisation (malgré les restrictions initialement imposées aux grands rassemblements pendant la pandémie COVID 19), comme suit :-

- La diffusion d'émissions de télévision et de radio dans toutes les langues du pays s'est poursuivie et 38 numéros du magazine "*Youth*" ont été publiés dans 6 langues locales (1170 articles). Par ailleurs, les messages ont été diffusés sur le site www.eriyouth.org, ainsi que sur les plateformes des réseaux sociaux. Les messages ont été diffusés par le biais de dix émissions de radio destinées aux jeunes dans huit langues locales (1690 épisodes radiodiffusés) et de 164 épisodes télévisés.
- La « Semaine de la jeunesse et des étudiants » est organisée chaque année dans chaque sous-zone, ainsi qu'un festival inter-collèges/universitaires, alors qu'une fête nationale de la jeunesse est organisée tous les deux ans. Ces événements permettent de promouvoir la diversité culturelle, la capacité d'innovation ainsi que les talents éducatifs et sportifs. Au cours des quatre dernières années, 225 éditions de la Semaine de la jeunesse, 3 éditions du Festival inter-collège et 1 édition de la Fête nationale de la jeunesse et des étudiants ont été organisées.
- Renforcement des actions de sensibilisation du public aux questions de genre et plaidoyer en faveur d'une attitude positive à l'égard de la participation égale des femmes (1659 événements avec la participation de 395 048 jeunes).

- 409 événements, notamment des sessions de formation au leadership, des campagnes sur l'égalité des sexes, des tables rondes et des séminaires publics, ont été organisés avec la participation de 109 786 jeunes à travers le pays.

58. **Formation professionnelle et entrepreneuriat** – La NUEYS travaille à l'autonomisation des jeunes par la formation professionnelle, les programmes de microcrédit et la promotion de l'entrepreneuriat. Entre 2008 et 2010, 6711 jeunes (dont 4858 femmes - 72,4 %) issus de familles économiquement défavorisées ont bénéficié de 230 cours de formation professionnelle, d'une durée de trois mois à un an. De petites subventions de démarrage et des prêts ont également été accordés à 134 jeunes économiquement défavorisés conformément à leur plan d'affaires pour la création de micro-entreprises.
59. Face à la **COVID 19**, la NUEYS a mobilisé les jeunes dans la lutte contre la pandémie, principalement en déployant des volontaires et en menant des campagnes de sensibilisation. Environ 2000 jeunes volontaires ont été mis à contribution principalement pour surveiller les mouvements du public, les règles de distanciation sociale et le port obligatoire de masques, après avoir reçu une formation initiale sur l'autoprotection et la protection d'autrui.

Égalité des sexes et autonomisation des femmes

60. Il est fait référence aux paragraphes 296-323 du rapport initial sur les efforts déployés et les défis rencontrés par l'État partie en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Au cours de la période de référence, l'Union nationale des femmes érythréennes (NUEW) a intensifié ses activités visant à renforcer et à élargir les acquis en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, comme suit :
61. **Organisation** - Plus de 342096 femmes érythréennes âgées de plus de 16 ans sont actuellement affiliées à l'Union nationale des femmes érythréennes, 31,1 % d'entre elles étant âgées de 16 à 65 ans. Au cours de la période sous revue, l'Union nationale des femmes érythréennes s'est davantage concentrée sur les étudiantes âgées de 16 à 20 ans et compte actuellement 1975 membres inscrits. En outre, la NUEW a soutenu l'encadrement de 35 jeunes filles professionnelles qui s'efforcent d'autonomiser et d'influencer leurs pairs. L'association professionnelle a organisé des réunions au niveau des établissements d'enseignement secondaire, des collèges et du Centre de formation du service national (Sawa). Au cours de la période de référence, la NUEW a organisé des réunions annuelles d'orientation politique, d'organisation et d'évaluation, dont 2 au niveau du comité central, 4 réunions du conseil exécutif et des réunions mensuelles des chefs de département.
62. **Activités politiques et sociales** - Des efforts visant à renforcer les compétences politiques, sociales, économiques, culturelles et organisationnelles des membres ont été déployés en mettant davantage l'accent sur ce qui suit :

- En 2017, les ministères de la Santé, du Travail et de la Protection sociale et l'Union nationale des femmes érythréennes, en collaboration avec l'UNICEF et l'UNFPA, ont mis en place un Comité directeur national (NSC) composé de hauts fonctionnaires. En outre, un Comité technique national (NTC), qui comprend les directeurs généraux des trois ministères, a été mis en place. Le Comité technique apporte un soutien fonctionnel et organisationnel aux comités régionaux et sous-régionaux actifs dans la lutte contre les pratiques néfastes, telles que les mutilations génitales féminines et les mariages précoces. Ce soutien est basé sur une évaluation approfondie et sur le plan d'action stratégique national 2020-2024 visant à sensibiliser et à consolider les efforts communautaires contre les pratiques préjudiciables aux femmes et aux enfants.
- Sur la base des conclusions du symposium de la NUEW de 2017, d'une évaluation approfondie et des décisions prises sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la NUEW a également organisé des réunions, des campagnes et des activités organisationnelles dans tout le pays sur diverses questions, notamment,
 - 11764 réunions d'ordre général (avec la participation de 1617453 personnes), 6901 réunions spécifiques sur différentes questions politiques et juridiques (620455 participants),
 - des campagnes de plaidoyer sur la santé, l'élimination des mutilations génitales féminines et le mariage précoce (auxquelles ont participé 437001 personnes dans tout le pays).
 - Des comités sur l'égalité des sexes ont été créés dans toutes les écoles et la campagne contre les mariages précoces, à laquelle ont participé 289684 élèves, a été menée à bien.
 - Mise en œuvre d'un programme d'alphabétisation pour 402 531 participants (dont 77 % de femmes).
 - En outre, pour encourager l'éducation des filles et à l'occasion des festivités du 8 mars, 5573 des élèves filles les plus brillantes ont reçu un soutien financier d'un montant total de 780002, 21 ERN) et 1240 filles défavorisées ont reçu du matériel scolaire, des articles hygiéniques et bénéficié d'une prise en charge de leurs frais de scolarité, pour un montant de 264 757,5 ERN.
- Diverses mesures socioculturelles ont également été prises pour transformer les modèles socioculturels, en créant des clubs d'amis de l'Union nationale des femmes érythréennes dans chaque région, avec la participation active des anciens, des chefs religieux, des jeunes et d'autres personnes influentes, dans le but de lutter contre les préjugés culturels. Un nombre croissant de femmes artistes, musiciennes, directrices de théâtre, actrices, poètes, écrivaines, cyclistes, footballeuses, modèles et citoyennes exemplaires ont été mises à contribution dans le but de faire évoluer les pratiques traditionnelles et les mentalités au sein des communautés.
- Par ailleurs, l'un des principaux défis à surmonter, et qui est attribuable à diverses causes, est le problème de la fistule. 261 cas ont été traités à l'hôpital de référence pour les fistules de

Medefera. L'Union nationale des femmes érythréennes a fourni des produits de première nécessité pour un montant de 400 000,00 Nackfa aux femmes pendant leur hospitalisation.

63. Économie:- Les activités économiques de l'Union nationale des femmes érythréennes au cours de la période considérée sont les suivantes.

- Les coopératives agricoles de femmes (actives dans la production de légumes et de céréales regroupant 1447 femmes) dans 100 localités administratives ont reçu 5 pompes à eau.
- 30 928 foyers améliorés économes en énergie ont été distribués dans 3 des 6 régions (mer Rouge septentrionale, Gash Barka et Centre).
- 10 moulins à grains fonctionnant à l'énergie solaire ont été installés dans la région de la mer Rouge méridionale.
- Pour une production plus efficace de serviettes hygiéniques, des machines automatisées ont été introduites dans l'usine de NUEW avec le soutien du PNUD.

64. **Focus sur les questions sociales** - Après le symposium de 2017, l'un des principaux objectifs fixés par l'Union nationale des femmes était le renforcement du rôle des femmes au sein de la famille et dans les milieux sociaux. Aussi, les actions menées dans ce sens au cours de la période sous revue se présentent comme suit : -

- Les six régions ont mis en place des centres de conseil familial et 11655 cas et problèmes ont été traités en collaboration avec les organismes sociaux, juridiques et d'application de la loi. Les principaux cas traités, représentant 83,5 % du total, portent sur les terres agricoles (4354 ou 37,4 %), les divorces/séparations (3017 soit 25,9 %), les allocations familiales/soutien financier (1704 ou 14,6 %), les questions patrimoniales (501 ou 4,3 %). Le reste comprend 830 autres affaires non classées (7,12 %) ainsi que 148 cas d'adultère (1,3 %), 131 cas d'héritage (1,12 %), 250 cas de relations sexuelles illégales et de trahison (2,15 %), 235 cas de mariage précoce (2,02 %), 445 cas de viol présumé (3,8 %).
- Des garderies ont été ouvertes à titre pilote à proximité de écoles et institutions afin d'alléger le fardeau des femmes travailleuses et professionnelles dans la région Centre. Au cours de la période 2017-2019, 105 écoles sur 169 ont mis en place des garderies.

65. Mesures juridiques - Au cours de la période de référence, 147 cas de mutilations génitales féminines (MGF) dans la région d'Anseba ont été renvoyés devant la justice pour décision. De même, 55 mariages d'enfants ont été annulés, et presque toutes les élèves ont poursuivi leurs études. Aucun cas d'action en justice concernant les mutilations génitales féminines n'a été signalé dans les autres régions au cours de la période de référence.

66. Engagement, participation et célébrations au niveau international/régional

- Participation active aux sessions de la Commission de la condition de la femme (CCF) (61^{ème} session de la CCF, 2017 - L'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution ; 62^{ème} session de la CCF, 2018 - Problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural ; 63^{ème} Session de la CCF, 2019 - Les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles ; 64^{ème} session de la CCF, 2020 - où, en raison de la pandémie de COVID-19, un message enregistré sur vidéo a été présenté).
- La NUEW a soumis le 6^{ème} rapport CEDAW en mars 2019 et une délégation menée par la présidente de la NUEW s'est rendue à Genève pour une présentation et un dialogue constructif avec le comité CEDAW des Nations unies (le 14 février 2020) et a fourni/apporté des explications et des réponses aux questions soulevées par le comité CEDAW.
- La Journée internationale de la fille, célébrée chaque année par l'Union nationale des femmes érythréennes, en collaboration avec le ministère de l'éducation et l'UNICEF, a servi de tribune pour la promotion de l'éducation des filles. De même, la Journée internationale de la femme est célébrée annuellement.

Mouvement et organisation des travailleurs

67. Il est fait référence aux paragraphes 229 à 238 du rapport initial, à l'article 10 (sections 1 et 2) et à l'article 11 de la Charte africaine, section 1. La base statutaire de la Confédération nationale des travailleurs érythréens (NCEW) repose sur les dispositions des articles 86 et 89 de la proclamation n° 118/2001 relative au travail en Érythrée. Les relations de travail déjà bonnes ont été renforcées par un accord tripartite qui implique la Confédération nationale des travailleurs érythréens (NCEW), la Fédération érythréenne des employeurs (EFE) et le ministère du Travail et de la Protection sociale. La NCEW participe activement aux consultations tripartites sur les questions liées au travail, à la santé et à la sécurité des travailleurs ainsi qu'à la promotion des jeunes et des femmes qui travaillent. En outre, la NCEW coopère avec les organisations régionales et internationales du travail dans le cadre de la solidarité internationale.

Consolidation organisationnelle

68. La Confédération nationale des travailleurs érythréens (NCEW) a tenu son congrès du 27 au 29 mars 2017 et a élu une nouvelle direction. Les 5 fédérations de cette Conférence ((à savoir celles des produits alimentaires et des boissons, des produits chimiques et des activités minières, des services, des transports et de la communication, du textile et du cuir)) ont également tenu leurs congrès respectifs. Au cours des quatre dernières années, la NCEW s'est attachée à relever le niveau d'adhésion des femmes et leur représentation au sein du conseil

central et du comité exécutif, et actuellement 21 des 55 membres du conseil central sont des femmes. Le 7^{ème} congrès de la NCEW a créé un « département des femmes travailleuses » et encourage les femmes à assumer des responsabilités dans les postes de direction des syndicats. En général, le droit de se syndiquer librement a été consolidé et les syndicats regroupés dans les 5 fédérations sont actuellement au nombre de 164 (4 de moins qu'en 2015). La NCEW compte actuellement 21245 membres (dont 40,4 % de femmes).

69. L'élaboration de nouvelles conventions collectives et le renouvellement de celles qui sont obsolètes constituent un volet essentiel des activités des syndicats. En décembre 2020, le nombre de conventions collectives dans les syndicats de base des cinq fédérations s'élevait à 104. Les conflits sociaux au niveau des entreprises sont gérés de manière responsable par la direction et les représentants des travailleurs. Tout conflit non résolu est soumis au Conseil des relations du travail (*composé de deux représentants de la NCEW, de deux représentants de la fédération des employeurs et d'un représentant du ministère du Travail et de la Protection sociale, qui en assure la présidence*). À cet égard, la NCEW continue à jouer son rôle de défenseur des droits des travailleurs conformément à la loi et aux procédures légales, avec les résultats suivants au cours de la période considérée :

Nbre total de cas/litiges	En instance	Clôturés	Conciliation	Rejetés	Tranchés
59	20	7	15	5	9

Tableau 6 : Cas et actions concernant la défense des droits des travailleurs

Santé et sécurité au travail (SST)

70. Dans le cadre de l'agenda du travail décent, les conditions de sécurité et de santé sur le lieu de travail se voient accorder une grande importance dans le but de maximiser la sécurité sanitaire et la productivité des employés. La NCEW surveille en permanence les activités de SST sur les lieux de travail affiliés aux cinq fédérations par l'intermédiaire des 45 comités de santé et de sécurité institués dans les syndicats de base.

Facilitation par les pairs pour prévenir la transmission du VIH/SIDA, du paludisme et de la tuberculose parmi les travailleurs

71. Au cours de la période de référence, le nombre de facilitateurs et de coordinateurs qui jouent un rôle actif dans la sensibilisation de leurs pairs sur le lieu de travail à la prévention du VIH/SIDA, du paludisme et de la tuberculose a atteint 300. Aussi, la NCEW, en collaboration avec le ministère de la Santé, s'emploie activement à sensibiliser les travailleurs à la protection de leur santé contre les maladies transmissibles et, plus récemment, à la prévention de la COVID-19.

Activités de formation et d'apprentissage tout au long de la vie

72. Au cours des trois dernières années, la NCEW a déployé des efforts considérables pour intensifier la formation et le recyclage des travailleurs. Le centre a mis au point un cours de formation uniformisé, pour tous les programmes de formation professionnelle en collaboration avec l'EFTP. En outre, le centre a introduit un niveau avancé de formation dans le domaine des réseaux informatiques. La NCEW a également œuvré à la création de centres de formation professionnelle et technique avec des programmes axés sur la demande à travers le pays, en tenant compte des initiatives du centenaire de l'OIT. Le Centre de formation professionnelle des travailleurs de Massawa (MWVTC) en est un exemple. La NCEW y dispense des cours de formation professionnelle à l'intention des travailleurs.

- Les deux premières cohortes ont vu quelque 350 travailleurs obtenir un diplôme dans les domaines de l'application informatique, de l'électricité, de l'électronique, de la menuiserie, de la métallurgie, du froid et de la climatisation. Récemment, le centre a modifié son programme d'études de sorte que les compétences sont dispensées sous la forme d'un ensemble de cours et que chaque stagiaire qui s'inscrit à un programme de formation qualifiante puisse bénéficier d'une formation en matière de santé et de sécurité au travail et d'une formation à la gestion de base.
- Au titre de la 3^{ème} cohorte (2019-2020), le centre a formé 175 travailleurs dans 7 filières. Tous les cours sont classés dans des groupes de modules répartis en niveaux et chaque compétence est catégorisée en 3 niveaux. En outre, la NCEW a parachevé la mise en place du Centre de formation d'Asmara (dans la région Centre) et y dispensera des formations dans l'hôtellerie et la restauration. Un autre centre devrait être construit à Barentu (dans la région de Gash Barka).

Autres activités

73. Fourniture de matériel et de services de microcrédit dans le cadre du programme *Tokombiya* : La NCEW, en collaboration avec le SUKE (Groupe de soutien suisse pour l'Érythrée), a introduit un système de microcrédit et d'épargne, ainsi qu'un programme de fourniture d'ânes, de réservoirs d'eau et de bicyclettes au profit des travailleurs du district de Tokombiya, dans la zone de Gash Barka.

74. **Covid-19** : La plupart des efforts de la Confédération nationale des travailleurs érythréens (NCEW) après 2019 ont été axés sur la prévention de la propagation de la maladie de COVID-19 sur les lieux de travail et sur la garantie de la sécurité des travailleurs contre ses effets. La NCEW n'a ménagé aucun effort pour atténuer l'impact de la pandémie sur les travailleurs et leurs familles dans toute l'Érythrée. Elle a agi très rapidement en collaboration avec des partenaires locaux et internationaux pour fournir des secours d'urgence, notamment avec la distribution de désinfectants, de masques et de détergents sur plusieurs lieux de travail. Elle a également produit et diffusé des affiches sur les moyens de prévention et de contrôle recommandés par le Groupe de travail gouvernemental et le ministère de la Santé de

l'État d'Érythrée. Plus important encore, la NCEW a saisi l'occasion pour promouvoir son objectif à plus long terme, à savoir la mise en place de pratiques d'hygiène appropriées sur les lieux de travail, en produisant et en distribuant des lavabos portatifs à pédale dans différentes entreprises du pays.

75. *Atelier dans le cadre de l'Initiative du centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail* : L'atelier de deux jours coorganisé avec la NCEW à Asmara les 30 et 31 mai 2019 à l'occasion du centenaire de l'OIT a enregistré une participation de haut niveau des principales parties prenantes. L'événement a permis de mettre exergue les principaux domaines d'intérêt et la nécessité d'un renforcement des capacités et d'un dévouement accru au service de l'avenir du travail. L'atelier a également mis en avant l'importance de la formation et l'apprentissage tout au long de la vie, soutenus par une technologie de pointe, pour la chaîne d'emploi d'un travailleur. De façon générale, l'importance d'une paix et d'une coopération régionales viables au service d'un développement durable et pour le bénéfice mutuel des nations a également été soulevée. La position et les efforts de l'Érythrée dans la réalisation d'une dynamique et d'une coopération régionales basées sur l'intérêt commun et la confiance mutuelle, ainsi que sur le respect de la souveraineté et des choix politiques des pays, ont été mis en avant.

Relations et enjeux internationaux et régionaux

76. À l'occasion de la commémoration du centenaire de l'OIT, l'Érythrée a ratifié la Convention 182 de l'Organisation internationale du travail concernant les pires formes de travail des enfants). La NCEW a joué un rôle important dans ces efforts. L'Érythrée a ratifié les huit conventions fondamentales de l'OIT.
77. Au cours de la période considérée, la NCEW a poursuivi ses efforts visant à établir et maintenir de bonnes relations de partenariat et de coopération bilatérale et régionale avec les syndicats de la région. En 2018, elle a cofondé la Confédération des syndicats de la Corne de l'Afrique (HACTU), qui regroupe les confédérations de huit pays (Érythrée, Éthiopie, Soudan, Soudan du Sud, Kenya, Djibouti, Ouganda et Somalie). La NCEW assure actuellement la présidence de la HACTU. En outre, au cours des trois dernières années, la NCEW a été active au sein de l'Organisation de l'unité syndicale africaine.
78. L'un des faits marquants, à ce sujet, a été la visite de la Confédération des syndicats d'Éthiopie (CETU) en Érythrée du 1^{er} au 5 septembre 2018. Une délégation de 44 membres de haut rang a passé 5 jours à visiter des lieux de travail et des sites de développement à travers l'Érythrée. Une délégation érythréenne de haut niveau a effectué une visite similaire en Éthiopie.
79. Cercles d'études : le programme des cercles d'études (méthodes novatrices de sensibilisation) a été introduit en collaboration avec l'OATU et l'ACFTU qui s'activent dans des cercles d'études regroupant plusieurs travailleurs répartis dans les six zones du pays. L'objectif est de créer des cercles d'études de 15 à 20 travailleurs afin de les sensibiliser à leurs devoirs et

droits, à la négociation collective, aux droits des femmes, à la sécurité et à la santé au travail. 2000 manuels imprimés sur le fonctionnement des cercles d'études ont été distribués aux différents groupes de cercles d'études. La deuxième phase de ce programme a débuté en février 2018. Le programme des cercles d'études a réussi à sensibiliser les travailleurs dans ses zones cibles, ce qui a contribué à faire baisser les conflits sociaux.

80. *Autres activités connexes*

- Des représentants du bureau régional et du siège de l'OIT ont effectué une visite de travail du 23 au 28 juillet 2018 dans plusieurs localités de l'Érythrée, notamment le site minier de Bisha pour vérifier l'existence potentielle de toute forme de travail des enfants ou de travail forcé.
- Des représentants de la NCEW ont également participé à la 108^{ème} conférence de l'OIT, au 42^{ème} congrès de l'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) et au 4^{ème} congrès de la Confédération syndicale internationale (CSI-Afrique).
- Ces relations bilatérales ont été maintenues avec d'autres syndicats et organisations internationaux, comme indiqué dans le rapport initial.

Organisations de personnes handicapées

81. Il est fait référence aux paragraphes 342-357, 360-365 du rapport initial en ce qui concerne les organisations de personnes handicapées, lesquelles ont été actives dans la promotion des droits des personnes handicapées. Le pays compte quatre associations de personnes handicapées, à savoir :

- (i) l'Association nationale érythréenne des anciens combattants handicapés (ENWDVA)
- (ii) l'Association érythréenne des personnes aveugles (ERNAB)
- (iii) l'Association nationale érythréenne des personnes sourdes (ERNAD) et
- (iv) l'Association nationale des personnes ayant un handicap mental ou des troubles du développement (NAIDD)..

82. Ces associations ont renforcé leur rôle dans la promotion des droits des personnes handicapées. Les organisations de personnes handicapées œuvrent pour la défense des intérêts des personnes handicapées et, en toute indépendance, mettent en œuvre leurs stratégies et programmes respectifs conformément aux objectifs et intérêts de la nation. Au cours de la période sous revue, ces organisations ont apporté leur soutien à 3854 ménages pauvres de personnes handicapées, notamment par la promotion d'activités génératrices de revenus, la fourniture de dispositifs appropriés d'aide à la mobilité, de correction visuelle, auditifs, afin d'améliorer les conditions d'existence des enfants handicapés. En dépit de ces efforts, les personnes handicapées restent confrontées à d'énormes défis.

(iii) Liberté de circulation - Article 12

83. A l'intérieur des frontières érythréennes, aucune restriction de mouvement n'est imposée aux ressortissants, sauf à certaines périodes, notamment en application des directives relatives à la COVID-19 et des mesures de confinement, mais celles-ci ont été levées.
84. Comme indiqué dans le rapport initial, ainsi que dans les clarifications apportées ultérieurement en réponse aux Observations de la Commission, chaque Érythréen a le droit légal de retourner dans le pays sans aucune restriction. Les citoyens qui ont quitté illégalement le pays par l'intermédiaire de trafiquants d'êtres humains et de passeurs, en violation de la législation et des procédures en matière d'immigration, ont été graciés. Cette mesure a été prise en considération des complots de trafic d'êtres humains et de la politique de migration imposée à l'Érythrée pour détourner la jeune génération du service national et des efforts de développement national dans le contexte d'une situation difficile de menaces extérieures existentielles depuis près de deux décennies. Des dispositions institutionnelles ont été prises pour permettre aux personnes concernées de remplir le formulaire de demande de pardon (form B.4) au niveau des missions diplomatiques de l'Érythrée à l'étranger, et cela a permis de résoudre le problème.

Liberté de participation aux affaires publiques - Article 13

85. Il est fait référence au rapport initial en ce qui concerne la participation publique. La Charte nationale du PFDJ (Front populaire pour la démocratie et la justice), en tant que feuille de route politique, continue d'orienter la vision et la pratique de l'édification de la nation en consolidant le lien peuple-participation-pouvoir, en tant que moteur essentiel du processus politique de construction de la nation, contribuant ainsi au renforcement de la participation du public à tous les aspects de la vie publique.
86. Les tâches et responsabilités fonctionnelles en matière d'orientation, de suivi, de formation et de développement des ressources humaines incombent principalement aux ministères concernés. En outre, les administrations régionales continuent d'assumer les responsabilités en matière de gouvernance et d'organisation de la mise en œuvre. Les assemblées locales et régionales élues (créées par la proclamation 86/1996) continuent d'offrir aux citoyens et aux communautés des mécanismes de contrôle et de participation aux affaires publiques. Par ailleurs, les collectivités locales (élues) (dans 2862 villages, 751 localités) servent d'instruments de gouvernance judicieuse, mais également de cadre pour garantir l'exercice des droits et responsabilités en matière de participation aux affaires publiques. Elles incarnent aussi le principe de la liberté de participation aux affaires publiques telle que consacrée par *l'article 13 de la Charte africaine*.
87. À cet égard, l'Érythrée continue de s'appuyer sur une mobilisation sociale d'ampleur, une organisation plus poussée et la création de capacités suffisantes en plaçant l'autonomie au cœur de la dynamique de la participation publique à tous les niveaux. Les différentes

organisations et associations, toutes catégories et tous niveaux confondus, assurent des rôles et fonctions importants à cet égard.

BI. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS ET DÉVELOPPEMENT

3.1. Brève introduction

88. La promotion des droits économiques, sociaux et culturels en Érythrée est fondée sur les principes et objectifs fondamentaux énoncés dans la Charte nationale du PFDJ et, en conséquence, dans le Plan national de développement de l'Érythrée. Au cours de la période considérée, le Programme de développement *Warsay Yikealo* de l'après-conflit frontalier visait à accélérer le progrès socio-économique et à éradiquer la pauvreté dans un contexte difficile marqué par des menaces existentielles extérieures. Aussi, des investissements importants ont été réalisés pour faire avancer le progrès socio-économique en mettant l'accent sur les groupes et les zones vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les communautés rurales. En outre, les initiatives de lutte contre la pauvreté (voir les paragraphes 255-257, 273-275, 241-245 du premier rapport et du rapport initial) se sont poursuivies par le renforcement et l'élargissement des modèles de transformation agricole, du plan agricole minimum intégré pour les ménages, la transformation du quotidien des établissements et des villages isolés et la mise en place de programmes d'épargne et de microcrédit pour les pauvres et autres personnes vulnérables.

89. La réalisation des droits culturels inscrits dans toutes les lois nationales, la Charte nationale, les principes macroéconomiques et tous les autres instruments juridiques et institutionnels, ainsi que les pratiques, a été renforcée. Divers groupes culturels, folkloriques, artistiques, théâtraux et littéraires des différents groupes ethniques ont intensifié leurs efforts aux niveaux local, régional et national. Des festivals annuels ont été organisés régulièrement dans le pays et dans les communautés de la diaspora érythréenne afin de préserver les valeurs nationales en tant qu'héritage culturel et d'en assurer la transmission à la nouvelle génération. En outre, grâce à la politique et aux efforts culturels du gouvernement, la ville Asmara a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), pour son architecture futuriste et moderniste.

3.2. *Augmentation des salaires dans la fonction publique pour améliorer les conditions de vie*

90. Compte tenu de la faible croissance de l'économie et conformément aux efforts consentis pour garantir un climat de stabilité macroéconomique, un nouveau système de rémunération prévoyant une augmentation substantielle des salaires dans la fonction publique a été mis en place en 2017. L'application de ce système aux membres du service national est un processus

qui prend du temps, mais elle constitue une priorité. Cette initiative est essentiellement caractérisée par ce qui suit :

- Pendant deux les dernières décennies, les employés du gouvernement percevaient un salaire nominal. Suite à la réforme monétaire de 2015, le gouvernement a introduit une nouvelle grille salariale après 20 ans de temps difficiles marqués par l'état de guerre et des sanctions injustes, secrètes et manifestes imposées au pays. Cette année-là, 70 % des employés du service national et de la fonction publique ont vu leur salaire augmenter et cette hausse se poursuit pour les autres agents.
- Cette nouvelle mesure a exercé une pression sur les systèmes fiscal et monétaire, mais a eu un impact positif sur les conditions de vie de la population. La mesure, prise pour alléger les difficultés économiques du pays, vise, au-delà de la hausse des salaires des agents de l'État, à accroître la productivité et contribuer à une plus grande innovation. Aussi, l'un des principaux objectifs de la décision est de garantir une meilleure répartition des richesses, en particulier pour les agents les moins rémunérés. Étant entendu que l'augmentation des salaires ne saurait à elle seule améliorer les conditions d'existence et le niveau de vie de la population, le gouvernement s'est également attelé à garantir la disponibilité des produits de base à des prix équitables et à mettre en place un mécanisme de contrôle des prix sur le marché.

3.3. *Droit au travail* - Article 15

91. Toute personne a le droit de travailler dans des conditions équitables et satisfaisantes et de percevoir un salaire égal pour un travail égal. Comme indiqué précédemment, les syndicats sont enregistrés et des conventions collectives sont conclues conformément à la loi.

Fidèle à son attachement au travail décent, à la création de possibilités d'emploi et à la justice sociale, et s'appuyant sur l'expérience acquise au cours des deux dernières décennies, l'État met en œuvre les mesures suivantes :

- La Proclamation n° 118/2001 sur le travail, en cours de révision, a fait l'objet de deux niveaux de discussion tripartite, en attendant d'être finalisée lors du troisième niveau de discussion à venir.
- Le processus de rédaction de la réglementation relative aux agences d'emploi privées est également en phase de finalisation et le texte sera bientôt soumis pour décision.

92. Par ailleurs, le gouvernement est désormais partie aux huit Conventions de l'OIT, après la ratification de la convention n° 182 concernant les pires formes de travail des enfants (adhésion en 2019), contribuant ainsi à l'objectif de la ratification universelle de cette convention.

93. Dans le cadre des efforts visant à assurer une administration du travail efficace et efficiente, le Ministère du Travail et de la Protection sociale a mené en 2015/2016 une Enquête sur les forces de travail afin de déterminer clairement la structure de l'offre de main-d'œuvre et les principaux indicateurs du marché du travail. Le tableau ci-dessous indique la taille de la main-d'œuvre pour 2016-2019 et les taux ventilés par sexe et par année. La population en âge de travailler est passée de 1921000 en 2016 à 2084000 en 2019 et le taux d'absorption de la main-d'œuvre a augmenté de 74,7 à 74,8 %.
94. Conformément à l'article 143(1) de la Proclamation sur le travail, le Service d'inspection du travail surveille les lieux de travail, contrôle l'application des dispositions de la proclamation, fait appliquer des mesures correctives et traduit les contrevenants en justice. Actuellement, 45 institutions et entreprises disposent de comités de santé et de sécurité au travail. Les mesures d'endigement de la pandémie ont été intégrées dans les règles de protection de la sécurité et de la santé au travail.
95. La NCEW a œuvré au succès des conventions collectives conclues entre les syndicats et les employeurs et applicables en vertu de la proclamation sur le travail. À cet égard, toutes les entreprises qui ont conclu des conventions collectives ont respecté le principe d'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale. Ce principe tient compte des conditions et des pratiques nationales, ainsi que de l'article 102 (3) de la proclamation sur le travail, et est inscrit dans les conventions collectives. D'après les documents du ministère du travail, on dénombrait 136 conventions collectives en 2016, mais que celles-ci ont été réduites à 98 en 2019 et 2020.
96. Les possibilités d'emploi sont étendues aux expatriés en cas de pénurie de compétences dans certaines professions. Ce faisant, le gouvernement encourage le transfert des connaissances, des compétences et des capacités professionnelles aux employés locaux travaillant avec les expatriés. Malgré le confinement lié à la pandémie COVID-19 et l'interdiction de voyager, le nombre total d'expatriés en Érythrée en 2020 est de 463 (89 nouveaux permis de travail et 374 renouvellements). De même, dans les métiers où le marché du travail n'est pas en manque de capacités, les citoyens érythréens sont autorisés à travailler à l'étranger pour acquérir des compétences et obtenir des avantages économiques (voir le tableau ci-dessous).

Les exigences de l'article 23 de la Proclamation 118/2001 sur le travail ont été strictement respectées et contrôlées de manière effective au cours de la période de référence et aucune discrimination entre les citoyens et les travailleurs migrants n'a été observée sur le lieu de travail.

Année	M	F	Total
2017	2	86	88
2018	59	530	589
2019	65	503	568
2020	26	195	221
Moy./Année	38	329	367

Tableau 7 : Données sur les Erythréens en quête d'emploi à l'étranger

97. L'accent a été mis sur le contrôle du respect de l'égalité des chances en matière d'emploi et de rémunération, l'interdiction du travail des enfants, la garantie de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail, le maintien de conditions de travail minimales, le droit de constituer des associations, à la négociation collective, mais aussi le renforcement des capacités en vue de l'amélioration des compétences. Toutefois, ces exigences en matière de travail ne constituent que des normes minimales, et l'employeur comme le salarié sont encouragés à convenir de conditions de travail plus favorables au travailleur. À cet égard, les parties contractantes déterminent le montant du salaire, celui-ci ne pouvant être inférieur au salaire minimum fixé par convention collective dans toute entreprise.

98. Conformément aux dispositions pertinentes de la Proclamation sur le travail, le Service d'inspection du travail assure le contrôle des conditions de travail pour garantir le respect des conditions minimales en matière de sécurité, de santé et d'environnement, ainsi que la fourniture d'équipements de protection sur le lieu de travail. Au cours de la période considérée, 35 inspecteurs formés et qualifiés étaient en service. Les employeurs qui ont violé les principes et conditions de base en matière de travail ont été traduits en justice, comme l'indique le tableau ci-dessous. Peu d'inspections ont été effectuées en 2020 en raison du confinement lié à la COVID-19 et celles-ci ne concernaient que les trois premiers mois de l'année.

Année	Nbre d'établissements inspectés	Conclusions des inspections			
		Conditions remplies	Instructions données	Avertissement	Signalé à l'autorité judiciaire
2017	1,019	220	660	195	4
2018	1,304	119	137	124	1
2019	1,166	306	463	356	41
2020	536	153	147	86	150
Moy./Année	1,006	200	352	190	49

% Moy./Année		19.88	34.99	18.89	4.87
-----------------	--	-------	-------	-------	------

Tableau 8 : Données sur les inspections du travail et les mesures prises

99. L'organe tripartite du Conseil sur les relations de travail joue un rôle important. Il est composé de deux représentants des travailleurs, de deux représentants des employeurs et de deux représentants du gouvernement et couvre les six régions administratives. Les tribunaux (les tribunaux du travail de première instance et le Conseil tripartite des relations du travail), qui regroupent les cours et tribunaux ordinaires, continuent à traiter de manière indépendante les affaires relatives au travail. La situation concernant le règlement des conflits du travail au cours de la période considérée est présentée dans le tableau ci-dessous. La création d'un Conseil consultatif du travail est également en cours.

Année	Règlement des conflits du travail par voie juridique et résultats					Total
	Réglé par Conciliation	Conciliation non acceptée	Réglé par Décision	Litige Rejeté	Désignation effectuée	
2017	3 013	169	71	15	27	3 646
2018	1 891	80	99	8	34	2 228
2019	3 013	177	73	17	28	3 675
2020	781	82	-	8	34	994
Moy./Année	2 175	127	61	12	31	2,636

100. La mise à jour de la proclamation sur le travail 8/1991 de 1991, reprise dans la proclamation 118/2001, clarifie et consolide le droit de s'organiser et d'établir des conventions collectives sur les lieux de travail. En vertu de la proclamation sur le travail 118/2001. En 2017, il y avait 154 syndicats avec 19 123 membres. Le nombre de membres de sexe féminin a augmenté pour atteindre 42,75 % en 2020. La situation générale est présentée dans le tableau ci-dessous:-

Nombre de syndicats de base par nombre de travailleurs selon le sexe				
Année	Hommes	Femmes	Total	Nbre de syndicats
2017	10 960	8 163	19 123	154
2018	11 868	8 470	20 338	155
2019	12 028	8 611	20 639	159
2020	11 375	8 495	19 870	156
Moyenne/année	11 558	8 435	19 993	156

Tableau 10 : Nombre de syndicats de base par nombre de travailleurs selon le sexe

101. Les syndicats ont le droit d'établir leurs propres conventions collectives en négociant avec les employeurs et de les renouveler chaque année si nécessaire.

Nbre de conventions collectives enregistrées/nbre de travailleurs				
Année	Hommes	Femmes	Total	Nbre total de Conventions collectives
2017	9 400	6 600	16 000	95
2018	9 442	6 672	16 114	96
2019	10 498	7 096	17 594	98
2020	10 499	7 099	17 598	98
Moy./Année	9 960	6 867	16 827	97

Tableau 11 - Données sur les conventions collectives par nombre de travailleurs

102. Les syndicats ont travaillé à la mise en œuvre et au renforcement des dispositions de l'article 90 de la proclamation n° 118/2001 sur le travail. Les pouvoirs publics se sont gardés de toute ingérence de nature à restreindre ou entraver l'exercice légal des droits fondamentaux. Aucun syndicat n'a été dissous ou suspendu par une autorité ou décision administrative. Le gouvernement consulte régulièrement ses partenaires sociaux et entretient avec eux un dialogue social sur les grandes questions de politique, de mise en œuvre et de progrès, notamment dans le cadre de la révision de la législation du travail et de la mise en œuvre des politiques du travail. Dans le souci de renforcer ce dialogue social, le ministère du Travail et de la Protection sociale élabore actuellement des directives visant à mettre en place un conseil consultatif composé de représentants du gouvernement, des employeurs et des travailleurs.

103. La Confédération nationale des travailleurs érythréens (NCEW) est l'organisation faîtière des syndicats érythréens organisés en cinq fédérations (*voir détails dans la section sur la liberté d'association et de réunion*). La vision de la NCEW, à la tête du mouvement syndical, est de contribuer à la création d'une main-d'œuvre hautement disciplinée, organisée, éduquée et qualifiée, mais également de promouvoir des conditions de travail et de vie décentes en Érythrée.

3.4. Stratégie du secteur social : garanties et droits fondamentaux

3.4.1. Droit à la sécurité alimentaire et nutritionnelle

104. Référence est faite aux paragraphes 88-139 du rapport initial concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Celle-ci est restée l'une des principales priorités nationales, et la pierre angulaire des efforts de l'Érythrée visant à promouvoir une croissance économique durable et à éliminer la pauvreté dans le pays. La réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'échelle nationale et au niveau des ménages est restée un objectif primordial au cours de la période sous revue. Les mesures pragmatiques suivantes ont été prises :

- Le ministère de l'Agriculture a poursuivi sa politique de transformation du système agricole traditionnel en une agriculture commerciale moderne, tout en développant une économie de marché soutenue par une gamme complète de services fournis par le gouvernement, notamment des activités de recherche et de vulgarisation, des services de conseils et de réglementation, la formation et l'éducation.
- La conservation des sols et de l'eau est restée une mesure obligatoire et primordiale pour maintenir la santé et la fertilité des sols, avec, à la clé, les importants résultats suivants :
 - Jusqu'ici, de nombreuses infrastructures de stockage de l'eau ont été construites dans tout le pays : 9 barrages stratégiques, 3 grands barrages , 747 micro-barrages, 206 barrages de taille moyenne et 7 projets de dérivation dans les régions de la mer Rouge septentrionale, de Gash Barka et du Sud.
 - Actuellement, 60 030 hectares de terres sont irrigués (le potentiel de terres irrigables est d'environ 600 000 hectares), dont 23 400 hectares par épandage, 32 500 hectares par rigoles, 1 450 hectares par goutte-à-goutte et 2 680 hectares par aspersion.
 - 374 895 hectares d'enclos, 51 000 hectares de forêts protégées et 165 231 terres agricoles ont été traités pour conserver le sol et l'eau et améliorer la couverture végétale. À cet égard, les interventions stratégiques axées sur les cultures, les produits laitiers, l'apiculture, la volaille et la viande ont été consolidées afin de rendre les denrées alimentaires disponibles, accessibles et abordables.
- Dans ce contexte, la stratégie nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle, qui promeut la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le droit à l'alimentation, a été renforcée et élargie au cours de la période de référence, en mettant l'accent sur deux piliers, à savoir le renforcement de la capacité de production intérieure dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche et le renforcement de la productivité nationale.

(i) *Renforcement de la capacité de production intérieure dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche*

105. En 2020, la superficie des cultures céréalières a atteint 500 091 hectares (37 % des terres ont été labourées à l'aide de tracteurs et 63 % par des moyens traditionnels). *La proportion des superficies emblavées en céréales, légumineuses et graines oléagineuses est encore de 90 %, 6 % et 4 % respectivement.* L'objectif est toutefois d'atteindre des proportions de 50 %, 25 % et 25 %, et des efforts continuent d'être déployés pour combler les écarts. À cet égard, la distribution de semences améliorées par le ministère de l'Agriculture s'est poursuivie.

106. La production agricole a atteint 312 786 tonnes en 2020. Au cours de la période considérée, la production annuelle moyenne se situait à 278 605,5 tonnes (sur une superficie moyenne de 448 087 hectares). Les mauvaises récoltes enregistrées en 2017 étaient dues à la

faiblesse et l'irrégulière des précipitations ; la raison du rendement légèrement inférieur en 2020 est que les pluies ont commencé à la fin du mois de juillet et ont été torrentielles. Au cours de la même période, une moyenne annuelle de 276 540,8 tonnes de légumes (sur une superficie moyenne de 18915 Ha de terres par an) et 89 578 tonnes de légumes (sur une superficie moyenne de 4902 Ha chaque année) ont été produites à travers le pays. La production de légumes et de fruits a atteint 225 490 et 94479 tonnes respectivement en 2020 et la superficie couverte a augmenté.

107. Les consommateurs ont bénéficié d'un accès aux légumes et aux fruits tout au long de l'année sur le marché et la disponibilité des agrumes, des tomates et des pommes de terre a fortement augmenté. En moyenne, l'agriculteur ordinaire a pu produire 150 quintaux de pommes de terre et 350 quintaux de tomates par hectare. La consommation annuelle de légumes et de fruits par habitant est respectivement de 64 kg et de 27 kg (*les apports recommandés par la FAO sont respectivement de 43,8 kg et de 36,5 kg*). Pour stimuler la production, des plants d'arbres fruitiers ont été multipliés et distribués aux agriculteurs. En outre, des résultats encourageants ont été obtenus avec l'introduction de plants d'arbres fruitiers tempérés (pommiers, pêchers, oliviers). La culture de dattiers a également donné des résultats prometteurs le long de la côte de la mer Rouge.
108. Des ruches et des équipements accessoires ont été distribués et une formation à l'apiculture a été dispensée aux exploitants afin d'augmenter la production de miel et d'atteindre une moyenne de 2970 quintaux par an. Si la disponibilité et l'accessibilité du miel sur le marché se sont améliorées, des efforts seront faits pour en augmenter la production et éviter les fluctuations dues principalement aux mauvaises conditions climatiques. Toutefois, la quantité de miel collecté en 2020 a augmenté de 75 % par rapport à l'année précédente.
109. La production de volaille est un autre volet auquel une attention considérable a été accordée et, au cours de la période considérée, une moyenne de 193546 poussins de basse-cour âgés d'un jour ont été produits et distribués à 7742 ménages chaque année. 5256 ménages dirigés par des femmes ont reçu 25 poussins chacun en 2020.
110. Dans le domaine de la production laitière, le nombre de vaches laitières élevées de manière intensive a augmenté pour atteindre 20 560 en 2020. Parallèlement, on assiste à une augmentation de la transformation des produits laitiers, des superficies consacrées aux cultures fourragères, mais également de l'usage des machines de laiterie. En conséquence, en 2020, la production laitière a atteint 11787137 litres et 12 entreprises de transformation laitière à petite ou grande échelle s'y activaient. La superficie consacrée aux cultures fourragères a augmenté. Des équipements laitiers, à savoir des machines à traire portables, des bidons de lait de qualité alimentaire, des barattes à beurre, etc. ont été introduits et distribués aux producteurs laitiers. Au cours de la période considérée, le nombre moyen de vaches laitières par an a atteint 22 538, produisant en moyenne 15 729 104 litres de lait par an.

111. La production de viande s'est également améliorée. Des activités de développement de l'élevage et des parcours, comme la délimitation des enclos, l'aménagement de points d'eau et de micro-barrages, l'importation et la distribution de semences fourragères de meilleure qualité pour encourager la stabulation permanente (zéro pâturage) ou le réensemencement, ont été menées afin d'améliorer la productivité des parcours et du bétail. Par ailleurs, des efforts sont en cours pour accroître la disponibilité de viande saine et abordable provenant de sources de viande non conventionnelles telles que le porc et le lapin. Ainsi, en 2020, environ 671 porcs et 171 lapins ont été vendus aux consommateurs et pour la reproduction, respectivement.

(ii) Développement et renforcement des capacités institutionnelles

112. Outre les réalisations susmentionnées, le ministère de l'Agriculture a obtenu des résultats fonctionnels et techniques par l'intermédiaire de ses différents départements et services, ainsi que de ses autres structures. Les faits saillants de ces réalisations se présentent comme suit :

- L'Institut national de recherche agricole (NARI) a mené de nombreux travaux de recherche adaptative dans toutes les zones agroécologiques, et différentes variétés améliorées de cultures céréalières, de fruits et de légumes ont été développées et distribuées. Des recherches ont été menées sur les ressources en aliments pour animaux, un laboratoire de culture de tissus a été créé et des études et recherches sur les sols ont été effectuées.
- Le Département de vulgarisation agricole (AED), en collaboration avec le NARI et d'autres agences agro-technologiques régionales et internationales, a entrepris un travail intensif de sensibilisation des exploitants et d'introduction de nouvelles technologies agricoles. Ce travail a servi de pont entre la recherche et les agriculteurs. Les services de vulgarisation ont été renforcés grâce à l'affectation de 75 % des diplômés des instituts agricoles dans les localités administratives, la formation des formateurs ciblant les agents de vulgarisation, la production de matériel de formation, la fourniture d'intrants agricoles et de milliers de kits technologiques (MIHAP, BEEKEEPING, etc.) pour stimuler la production, mais aussi pour assurer la surveillance et le contrôle des ravageurs migrants (criquet pèlerin, chenille légionnaire, brucellose, *Queala queala*, etc.)
- La vaccination obligatoire contre les principales maladies infectieuses telles que la variole du mouton, la dermatose nodulaire, la peste des petits ruminants (PPR), la fièvre aphteuse, la tuberculose et la brucellose, la rage, les maladies de la volaille, etc. Ainsi, plus de 2,7 millions de ruminants, de volailles, d'équidés, d'espèces canines et félines ont été vaccinés contre diverses maladies en 2020.
- En outre, l'AED, en collaboration avec le NAPHL, a effectué des tests de dépistage de la brucellose et de la tuberculose afin de prévenir la propagation de ces deux maladies zoonotiques aux consommateurs.

- Il collabore également avec des partenaires régionaux pour éradiquer la PPR, une maladie hautement infectieuse et mortelle pour les petits ruminants.
- La Direction de la réglementation (RSD) a également fourni des services réglementaires, élaboré et promulgué des normes et des règlements internationalement reconnus, assuré la protection et la lutte contre les pesticides obsolètes, élaboré et promulgué des lois concernant la quarantaine, la sylviculture, la faune et les normes alimentaires. Un NAPHL pleinement opérationnel a été mis sur pied et doté de divers équipements et instruments technologiquement avancés, en vue d'effectuer des diagnostics, des tests et de produire des vaccins.

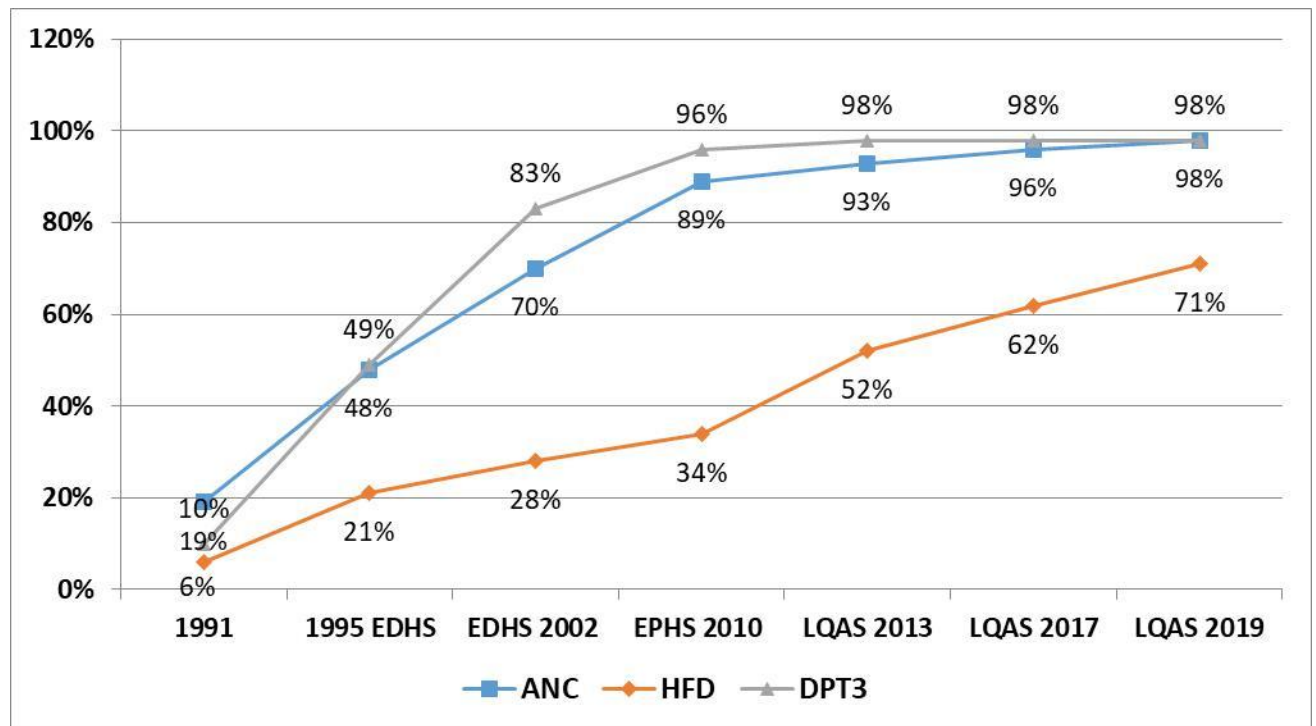
3.4.2. Droit à la santé (et aux soins) -Article 16

(i) Consolidation des politiques et mesures pragmatiques initiées

113. Il est fait référence aux paragraphes 140-143-157 du rapport initial et à l'article 16 de la Charte africaine. En Érythrée, la fourniture gratuite ou à un prix symbolique des soins de santé, à tous les niveaux, pour toute personne qui présente un certificat d'indigence délivré par l'administration locale, s'est poursuivie au cours de la période 2017-2020. Le Plan national stratégique de développement de la santé (HASSID) pour la période 2017 - 2021 fournit des orientations politiques et stratégiques et, sur cette base, tous les programmes de santé (tels que la santé familiale et communautaire, la lutte contre les maladies transmissibles, la lutte contre les maladies non transmissibles, etc.) ainsi que les départements régionaux ont élaboré leurs propres plans stratégiques quinquennaux et leurs plans opérationnels annuels.
114. L'accent a continué à être mis sur les maladies transmissibles tout en renforçant la lutte contre les maladies non transmissibles et les blessures. L'assainissement de l'environnement (y compris la construction de latrines dans les communautés rurales), l'augmentation des prestations des établissements de santé et la continuité des services pendant la pandémie de COVID-19 sont restés des objectifs prioritaires. La Politique nationale en matière de santé (NHP) de 2020, qui a remplacé celle de 2010, a été élaborée en tenant compte de l'évolution du contexte sanitaire national, régional et mondial, et s'aligne sur la volonté du pays de maximiser la santé et le bien-être de tous les Érythréens et résidents de l'Érythrée à tous les âges, ainsi que sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Aussi, la Politique nationale en matière de santé (2020) continuera de guider le pays dans le renforcement de ses systèmes de santé en vue de la réalisation de la couverture sanitaire universelle (CSU) et de l'objectif de développement durable en matière de santé (ODD-3). Ce faisant, elle renouvelle l'engagement du gouvernement en faveur des soins de santé primaires (SSP) en tant qu'orientation générale et stratégie globale de sa politique de santé.

(ii) Amélioration de la prestation des services de santé

Figure 12: Couverture vaccinale (DPT3/MCV1), au moins une consultation prénatale (CPN), accouchements réalisés dans les structures de santé (HFD), 1991-2019



115. Grâce aux efforts concertés visant à renforcer les services de santé en construisant des établissements de santé et en les dotant de l'équipement nécessaire et d'un personnel qualifié, l'accès aux soins de santé dans un rayon de moins de 10 km est passé de 46 % en 1991 à 80 % en 2020. Actuellement, plus de 60 % de la population vit dans un rayon de moins de 5 km d'une structure de santé. À cet égard, des succès notables ont été enregistrés en matière de prestation de services :

- Le taux de couverture par 1 consultation prénatale au moins a progressivement augmenté de 19 % en 1991 à 96 % en 2017, et à 98 % en 2019.
- 64 % des mères d'enfants âgés de 0 à 11 mois ont bénéficié de 4 CPN ou plus.
- Le taux d'accouchements médicalisés (accouchements réalisés dans un établissement de santé) a été multiplié par douze, passant de presque inexistant (6 % en 1991), à 62 % en 2017 et à 71 % en 2019 ;
- La couverture vaccinale est passée de 10 % pour six antigènes en 1991 à pratiquement universelle (98 %) en 2013 et ce niveau élevé a été maintenu pour 12 antigènes, y compris la 3^e dose des vaccins de pentavalent, antipneumococcique conjugué, rougeole et rubéole, etc.

(iii) Réalisations concrètes en matière de sécurité sanitaire

116. L'espérance de vie à la naissance a augmenté de manière significative, passant de 48 ans en 1991 à 66 ans en 2018. Au cours de la période sous revue, elle est passée de 65,5 ans en 2017 à 67 ans en 2020.

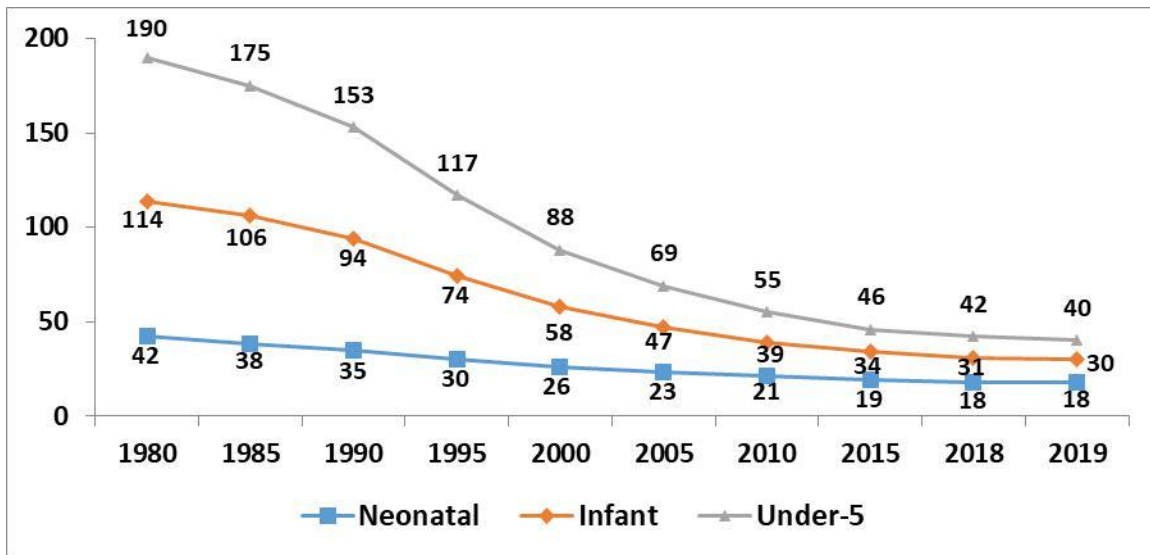
L'incidence, la prévalence et la mortalité dues aux maladies transmissibles, notamment le VIH, la tuberculose et le paludisme, ont baissé. Le taux d'incidence du paludisme a fortement diminué, passant de 157/1000 habitants/an en 1998 à environ 10 en 2018, tandis que la mortalité liée au paludisme a également reculé, passant de 0,186 pour 1000 habitants en 1998 à 0,0015 en 2018. Le nombre de décès dus au paludisme a drastiquement chuté, passant de 405 en 1998 à 5 en 2018. Le faible taux de nouvelles infections (incidence) et de mortalité atteint se maintient. La baisse du taux d'incidence du paludisme au cours des 20 dernières années au niveau national a été observée dans les six régions du pays, mais avec de grandes variations entre et au sein des différentes régions, de zéro pour 1000 habitants/an à 33,1/1000 habitants/an. Des taux d'incidence inférieurs à 5 pour 1000 habitants/an, répondant aux critères d'élimination, ont été récemment signalés dans les hautes terres centrales et les basses terres orientales du pays.

117. Depuis 2011, la prévalence du VIH s'est arrêtée à un faible niveau, à moins de 1 %. Selon la modélisation SPECTRUM 2019, la prévalence globale estimée du VIH chez les adultes a diminué, passant d'un pic de 1,6 % en 1996 à 0,60 % à la fin de 2019. La prévalence du VIH dans la population adulte a reculé de 0,72 % en 2017 à 0,6 % en 2019.

118. Sur la base des méthodes de modélisation et d'estimation de l'OMS, l'incidence de la tuberculose a nettement diminué, passant de 484 en 1990 à 86 pour 100 000 habitants en 2018. Selon les méthodes d'estimation de l'OMS, le taux de mortalité due à la tuberculose (à l'exclusion des décès dus à la tuberculose et au VIH) a régulièrement reculé, passant de 36 pour 100 000 habitants en 2001 à 16 pour 100 000 habitants en 2019, avec une baisse annuelle moyenne de 6,9 %.

119. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a été réduit de 74 %, passant de 153 pour 1000 naissances vivantes en 1991 à 40 en 2019. Le taux de mortalité infantile a chuté de 68 %, passant de 94 décès pour 1000 naissances vivantes en 1991 à 30 en 2019 ; le taux de mortalité néonatale a reculé de 49 %, passant de 35 pour 1 000 naissances vivantes en 1991 à 18 en 2019. Le taux de mortalité des moins de cinq ans a été réduit, passant de 43 pour 1 000 naissances vivantes en 2017 à 40 en 2019. Le taux de mortalité infantile est passé de 32 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2017 à 30 en 2019 ; le taux de mortalité néonatale est passé de 19 pour 1 000 naissances vivantes en 2017 à 18 en 2019.

Figure 13: Évolution de la mortalité néonatale, infantile et des enfants de moins de cinq ans



120. Selon les estimations du ministère de la Santé, le taux de mortalité maternelle a baissé de 998 pour 100 000 naissances vivantes en 1990 (EDHS, 1995) à 484 en 2007 (EPHS, 2010) et à 184 pour 100 000 naissances vivantes en 2019 (ministère de la santé, estimation). Toutefois, selon le MMEIG (Groupe interagences pour l'estimation de la mortalité maternelle) des Nations unies, le taux de mortalité maternelle est passé de 1 590 pour 100 000 naissances vivantes en 1990 à 480 en 2017. Par conséquent, l'estimation du TMM de l'ONU pour 2017 (480 pour 100 000 naissances vivantes) est 2,6 fois supérieure à l'estimation du gouvernement (ministère de la santé) pour 2019 (184 pour 100 000 naissances vivantes).

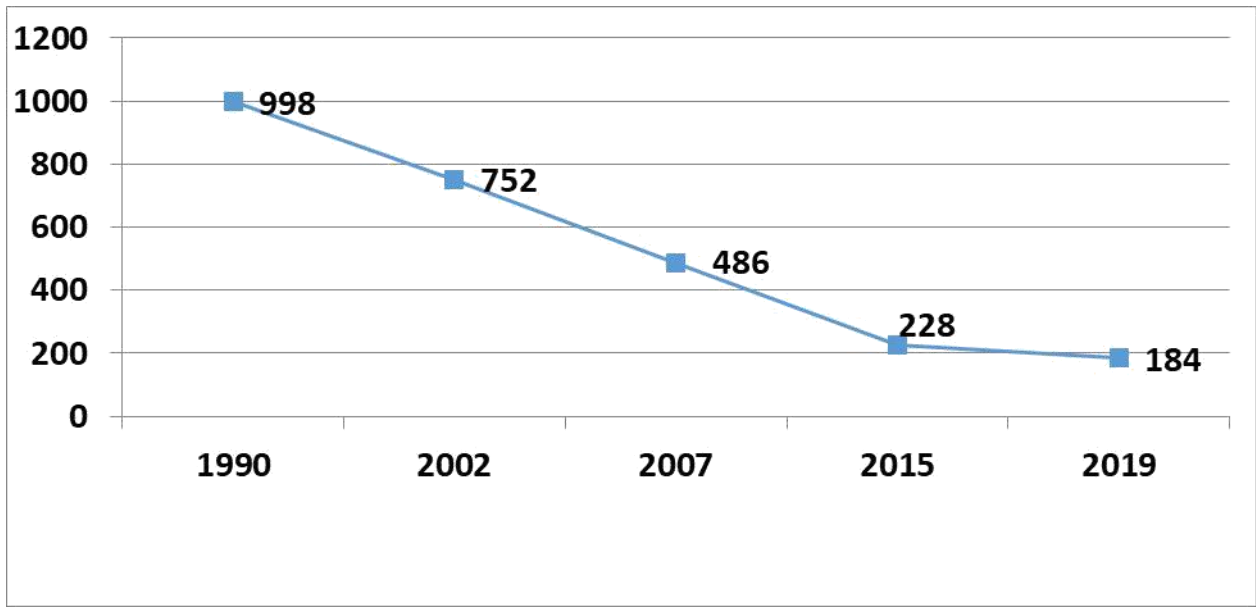


Figure 14: Évolution du taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes

121. L'enquête sur la santé et la population en Érythrée (EDHS) de 1995 a révélé que les MGF étaient une pratique quasi-universelle dans le pays, 95 % des femmes de la tranche d'âge des de 15 à 49 ans l'ayant subies. Ce chiffre est tombé à 89 % en 2002 et à 83 % en 2010. Il ressort des données des études cartographiques réalisées en 2016 et 2018 que la pratique de l'E/MGF chez les filles a encore reculé, pour atteindre 3,8 % chez les filles de moins de 15 ans. La prévalence a connu une baisse significative, passant de 9,5% chez les filles âgées de 10 à 14 ans à 3,3% dans la catégorie d'âge 5-9 ans et à seulement 1,1% chez les filles de moins de cinq ans.
122. Le Bureau national des statistiques (NSO) estime le pourcentage d'adolescents mariés dans la tranche d'âge des 15-19 ans à 1,2 % chez les hommes et à 16,9 % chez les femmes en 2018. Les grossesses précoces ne sont pas courantes en Érythrée, la majorité des femmes devenant mères après l'âge de 20 ans. Le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (DAES) estime à 6 % (6 naissances pour 100 femmes âgées de 15 à 49 ans) le pourcentage de naissances chez les femmes de moins de 20 ans, pour les années 2015 à 2020. Le gouvernement érythréen, par l'intermédiaire du ministère du Travail et de la Protection sociale, du ministère de la Santé, de l'Union nationale des femmes érythréennes et d'autres parties prenantes, s'efforce de mettre fin aux mariages précoces et aux mutilations sexuelles féminines.
123. Le plan stratégique national 2020-2024, visant à garantir les droits des femmes et des enfants et à éradiquer les mutilations génitales féminines, les mariages précoces et d'autres pratiques traditionnelles néfastes, a été élaboré. En outre, un manuel national sur la protection des droits des femmes et des enfants et l'élimination des pratiques traditionnelles néfastes (telles que les MGF, les mariages précoces, la discrimination fondée sur le sexe et d'autres

pratiques traditionnelles néfastes), ainsi que des modèles de rapports aux niveaux régional et sous-régional ont été élaborés. Dans le prolongement des études similaires réalisées précédemment, le ministère de la santé, le ministère du Travail et de la Protection sociale et l'Union nationale des femmes érythréennes ont mené une étude cartographique des communautés touchées par les MGF en 2020. La prévalence de l'excision chez les filles de moins de 15 ans et de moins de cinq ans était respectivement de 2,3 % et de 0,54 %, alors que la prévalence correspondante selon l'EDHS 2010 était de 33,2 % et de 12 %.

124. Pour lutter contre les principales maladies non transmissibles (MNCD), en l'occurrence les maladies cardiovasculaires, le diabète, le cancer et les maladies respiratoires chroniques, l'Érythrée a élaboré une politique et un plan stratégique quinquennal. Ce plan vise à réduire les facteurs de risque des maladies chroniques. Au-delà des activités de prévention des MNCD, l'accent est mis sur le diagnostic et le traitement des maladies chroniques. En 2019, l'Érythrée a mis en place 251 coins MNT, dépassant ainsi son objectif à mi-parcours de 130 et garantissant que les établissements de santé de chaque *Zoba* puissent fournir des services de dépistage des maladies chroniques et de soutien connexes. En 2020, le nombre de coins MNT est passé à 351. En 2019, l'Érythrée a réalisé une enquête rapide sur la cécité évitable, qui a révélé que 6,7 % de la population souffrait de cécité et 9,4 % de déficience visuelle grave.
125. L'Érythrée a fait des progrès significatifs dans l'amélioration de l'assainissement et de l'hygiène. Pour évaluer la situation, une analyse des goulets d'étranglement dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH-BAT) a été réalisée. Un certain nombre de réformes ont été mises en œuvre sur la base de cette analyse, qui a guidé l'élaboration d'une stratégie unique pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène et d'un plan d'investissement unique pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour la période 2019-2030. En outre, l'appropriation par les populations locales des interventions en matière d'hygiène et d'assainissement a été renforcée par l'élaboration d'une Feuille de route visant à mettre fin à la défécation à l'air libre en Érythrée. Le plan s'appuie sur une approche d'assainissement total piloté par les communautés (ATPC) pour mettre fin à la défécation à l'air libre. Sur les 2837 villages que compte l'Érythrée, 1311 (40 %) étaient exempts de défécation à l'air libre en 2019, contre 21 % en 2016, ce qui constitue un succès remarquable dans l'effort d'amélioration de l'assainissement en milieu rural.
126. Pour renforcer davantage la préparation en cas d'urgence, l'Érythrée a mis au point plusieurs programmes, formations et outils en matière de sécurité sanitaire. Il s'agit notamment de l'élaboration du plan d'action national sur la résistance aux antimicrobiens (AMR), de lignes directrices sur la préparation aux catastrophes, mais aussi d'une évaluation et d'une cartographie des risques de méningite en 2017. Donnant suite aux conclusions de l'évaluation des risques de méningite, l'Érythrée a entrepris un programme de vaccination de masse contre la méningite pour les enfants âgés de 1 à 3 ans, démontrant ainsi l'engagement du pays à utiliser les données pour éclairer la conception des programmes.

(iv) Sécurité sanitaire et perspectives d'avenir

127. Sur la base de l'évaluation réalisée, les services de santé sont en train d'être repensés dans le cadre du Plan national de santé 2020, afin d'offrir une structure plus résistante qui tienne compte de l'évolution de l'environnement et qui permette à la population érythréenne de jouir du meilleur état de santé susceptible d'être atteint. L'amélioration de la sécurité sanitaire et la mise en place d'une couverture sanitaire universelle (CSU) avec les services essentiels requis sont désormais les deux priorités du pays. La Politique nationale de santé 2020 (NHP- 2020) est censée couvrir la décennie à venir (2021-2030). Elle vise à :

- donner suite aux appels grandissants en faveur du renforcement des systèmes de santé et du renouvellement des soins de santé primaires (SSP) : la couverture sanitaire universelle (CSU), les soins centrés sur les personnes, la sécurité sanitaire et mettre davantage l'accent sur la santé publique et la santé dans toutes les politiques ;
- guider et orienter l'ensemble des actions à mener dans le secteur de la santé ;
- aller au-delà des frontières des systèmes de santé, pour aborder les déterminants sociaux de la santé et l'interaction entre le secteur de la santé et d'autres secteurs sociaux ; et
- répondre au besoin urgent de bâtir un système de santé résilient et à renforcer les capacités dans le domaine de la sécurité sanitaire, ainsi que le système de préparation et de riposte aux situations d'urgence.

3.4.3. Droit à l'éducation -Article 17

Élargissement des possibilités d'éducation

(i) Augmentation des taux d'inscription

128. Les inscriptions dans les systèmes d'enseignement préscolaire et formel à tous les niveaux jusqu'au secondaire ont atteint 670 174 élèves (54,03% de garçons et 45,97% de filles), soit une hausse de 5,3% (5,2% pour les garçons et 6,1% pour les filles) par rapport à l'année 2016-2017 (voir le tableau ci-dessous). L'enseignement élémentaire accueille 53,2 % de l'effectif total du système scolaire (54,5 % en 2016/17). Malgré ces progrès, environ 17 % des enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne sont toujours pas scolarisés. En outre, il convient de noter des augmentations significatives enregistrées au niveau des écoles maternelles et d'enseignement moyen.

Niveau	2016/17			2019/20			% d'augmentation		
	T	M	F	T	M	F	T	M	F
Préscolaire	44 898	23 196	21 702	50 958	26 244	24 714	13.5	6.54	13.9
Élémentaire	347 009	90 231	56 778	356 252	94 948	161 304	2.7	2.5	2.9
Moyen	158 123	85 628	72 495	175 581	94 712	80 869	11.0	10.6	11.6
Secondaire	86 621	45 387	41 234	87 383	46 203	43 180	0.9	1.8	4.7

Total	636 651	344 442	292 209	670 174	362 107	310 067	5.32	5.1	6.1
--------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	------	-----	-----

Tableau 15 - Données sur la croissance effectifs

129. *Les loisirs, les activités récréatives et culturelles* font partie intégrante du système éducatif national érythréen. L'éducation physique est dispensée à tous les niveaux. Les compétitions sportives, les jeux et les activités culturelles sont institutionnalisés aux niveaux national, régional, sous-régional et des établissements scolaires. Un responsable de la santé, chargé de vérifier l'état de santé des élèves, est désigné dans chaque école. Il prodigue les premiers soins aux élèves souffrant d'affections mineures. En revanche, ceux qui ont des problèmes de santé graves sont orientés vers des dispensaires et des hôpitaux pour y recevoir un traitement plus poussé.

(ii) Hausse des investissements consacrés aux enseignants et aux écoles

130. Les progrès susmentionnés ont nécessité des investissements importants, en particulier pour les enseignants et les écoles. Le nombre d'enseignants a augmenté de 7,7 % (6 % d'hommes et 10,4 % de femmes). De même, le nombre total d'établissements scolaires a connu une hausse de 12,42 %. Dans le même temps, le nombre d'écoles a augmenté de 12,42 % à l'échelle nationale. Le nombre d'établissements préscolaires en particulier a connu une forte augmentation (25,38%). Dans l'ensemble, le nombre d'écoles a connu une forte hausse, en particulier aux niveaux préscolaire (25,38 %) et élémentaire/moyen (19,26 %) et traduit la priorité élevée accordée à l'investissement dans l'éducation de base.

Tableau 16 : Nombre d'enseignants et % d'augmentation aux différents niveaux

Niveau	2016/17			2019/20			% d'augmentation		
	T	M	F	T	M	F	T	M	F
Préscolaire	1 541	38	1503	1 789	67	1 722	16.1	76.3	14.6
Élémentaire	8 842	5 424	3 418	9 110	5 602	3 508	3.0	3.3	2.6
Moyen	3 920	3 068	852	4 643	3 530	1 113	18.4	15.1	30.6
Secondaire	2 547	1 956	591	2 599	1 919	680	2.0	1.9	15.1
Total	16 850	10 486	6 364	18 141	11 118	7 023	7.7	6.0	10.4

Tableau 17 : Nombre d'écoles aux différents niveaux

Niveau	2016/17	2019/20	% d'augmentation
Préscolaire	524	657	25.38
Élémentaire	970	1 039	7.11
Moyen	371	416	12.13
Secondaire	108	106	1.85
Total	1 973	2 218	12.42

(iii) Priorité à l'investissement dans la petite enfance

131. L'effectif total au préscolaire (pré-primaire) pour l'année scolaire 2019-2020 était de 50 985 élèves et a augmenté de 13,5% au cours de la période considérée (6,54% pour les garçons et 13,9% pour les filles), les enfants ruraux représentant 46,95% du total. Au cours de la même période, les inscriptions au préscolaire ont augmenté de 15,9 % en milieu rural, contre environ 1% dans les zones urbaines. D'une manière générale, si l'on tient compte des projections démographiques, l'offre d'éducation préscolaire est très faible, d'où la nécessité d'une évaluation plus approfondie et d'une approche viable pour contribuer à résorber ce déficit. Une approche transitoire notable consiste à intégrer les centres d'éducation de la petite enfance dans les écoles primaires.

(iv) L'éducation en langue maternelle comme droit fondamental

132. Le droit à l'éducation de base a été consolidé grâce à l'introduction de l'enseignement dans les langues maternelles (les 9 langues ethniques de l'Érythrée). Par rapport à l'année académique 2016/2017, une augmentation de 7,11 % du nombre d'écoles dispensant un enseignement dans la langue maternelle des enfants a été enregistrée au cours de la période sous revue. Au titre de l'année académique 2019/2020, le nombre d'écoles a atteint 1060 (contre 993 au titre de l'année académique 2016/17) et reflète la composition démographique plus large et la répartition géographique de la population. En conséquence, les inscriptions ont augmenté de 2,7 % au total (2,5 % pour les garçons et 2,9 % pour les filles) - voir le tableau ci-dessous.

Année	Langue	Afar	Arabe	Bilen	Bdawyet	Kunama	Nara	Saho	Tigre	Tigrigna	Total
2016/17	École	61	81	31	5	28	20	56	210	501	993
	Élève	5 456	30 509	6 639	137	4 468	3 340	7 206	47 697	240 451	345 903
2019/20	École	65	82	32	6	32	21	57	237	528	1060
	Élève	5818	31324	6934	426	6463	4521	7972	53451	238699	355608

Tableau 18 : Nombre d'écoles en langue maternelle et niveaux de scolarisation

(v) Possibilités continues aux niveaux moyen et secondaire

133. Le taux de scolarisation au niveau moyen/intermédiaire a augmenté de 11 % (11,6 % pour les filles) au cours de la période considérée, permettant ainsi de jeter les bases solides d'une éducation de base de sept ans. Des efforts soutenus ont été déployés au cours de la même période pour élargir l'accès aux études secondaires. À cet égard, les mesures de création de nouveaux établissements d'enseignement secondaire dans les zones rurales, en particulier au profit des groupes difficiles à atteindre, ont été activement poursuivies par le gouvernement. Cela a notamment donné aux filles plus de possibilités. Les effectifs au secondaire ont augmenté de 0,9 % entre 2016/17 et 2019/20 et se situent à 87987 élèves (51,66% garçons 48,34 % filles), le TBS et le TNS ayant tous deux légèrement augmenté pour les garçons et les

filles. Le taux de scolarisation des filles a également augmenté pour atteindre 4,7 % en 2019/20, contre 1,8 % pour les garçons.

Considérations relatives à l'équité et renforcement des mesures

(i) Participation des filles à l'éducation

134. L'augmentation du pourcentage de filles à tous les niveaux constitue une avancée notable. Au cours de la période considérée, la participation générale des filles dans l'ensemble du système scolaire s'établissait à 46,3 % et les inscriptions ont augmenté de 6,1 % par rapport à l'année scolaire 2016/17 (hausse de 5,1 % pour les garçons), tandis que l'augmentation de la population scolaire totale était de 5,3 %. La participation des filles à chaque niveau est décrite ci-après de façon générale (le taux net de scolarisation des filles montre également une tendance prometteuse, comme l'indique le tableau ci-dessous).

- ✓ Au niveau pré-primaire/préscolaire, une augmentation de 13,9% du taux de scolarisation des filles, qui représentent 48,5% de la population scolaire totale. Au niveau primaire, une hausse de 2,9% des effectifs féminins est notée, la participation des filles se situant à 45,3%.
- ✓ Au niveau intermédiaire/moyen, le nombre d'élèves de sexe féminin a augmenté de 11,6 %, pour atteindre 46,1 % des effectifs.
- ✓ Au secondaire, le taux d'inscription des filles a connu une hausse de 4,7 % et l'effectif féminin représente 49,4 % du total.

Année académique Année	Élémentaire			Moyen			Secondaire		
	Effectif		TNS %	Effectif		TNS %	Effectif		TNS %
	Total	Filles	Filles	Total	Filles	Filles	Total	Filles	Filles
2016/17	289174	134886	80.4	84179	41468	45.3	58077	29244	19.2
2017/18	349753	157758	81.2	88492	43884	47.0	55900	28449	18.3
2018/19	347482	156980	81.5	87816	43602	46.3	59647	30650	19.6
2019/20	356252	161304	80.8	84909	41783	44.0	60413	30,559	19.4

Tableau 19 : Niveaux de participation et de scolarisation des filles

135. L'indice de parité entre les sexes (IPS), tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous, montre les progrès réalisés et les défis à relever pour atteindre un IPS de 1 (participation égale des sexes) à tous les niveaux de l'enseignement.

Niveau d'enseignement	Préscolaire	Élémentaire	Moyen	Secondaire
Année académique 2016/17	0.93	0.82	0.85	0.91
Année académique 2019/20	0.94	0.83	0.86	0.94

Tableau 20 : Indice de parité entre les sexes par niveau

136. Un certain nombre de stratégies et d'interventions ont été déployées pour combler les disparités entre les sexes qui existent dans l'enseignement. En voici quelques exemples :

- Au cours de la période indiquée, l'accès équitable à l'éducation s'est élargi et le nombre d'écoles a augmenté à tous les niveaux du système.
- Sur la base d'études concernant les facteurs qui affectent l'éducation des filles, le ministère de l'Éducation a préparé une Stratégie de communication nationale sur l'éducation des filles, 2010. L'objectif principal de la stratégie est d'améliorer l'accès à l'éducation pour les filles et les autres groupes défavorisés. Cette stratégie comprend six recommandations, à savoir le lancement d'un mouvement national, une campagne dans les médias, la mobilisation d'une coalition en faveur du changement, la mobilisation sociale et le renforcement des capacités, la création d'un environnement médiatique et l'institution de prix et de récompenses.
- Des campagnes intensives de sensibilisation à la scolarisation des enfants en général et des filles en particulier ont été menées en collaboration avec divers partenaires, notamment les leaders communautaires, les administrations locales, l'Union nationale des femmes érythréennes (NUEW), l'Union nationale des jeunes et des étudiants érythréens (NUEYS) et d'autres organisations non gouvernementales.
- Une étude sur la prise en charge de l'hygiène menstruelle dans les écoles secondaires érythréennes a été menée en collaboration avec l'UNICEF (2017). L'objectif principal était d'identifier les défis auxquels les filles sont confrontées à l'école pendant leurs périodes menstruelles et de formuler des recommandations propres à y remédier. Dans le cadre d'un projet pilote, certains établissements de la région de Maekel (Centre) ont déjà commencé à mettre des installations/articles sanitaires à la disposition des filles. Ce projet devrait être étendu aux autres régions à l'avenir.
- Une étude complète sur les enfants non scolarisés a été menée par le ministère de l'éducation en 2016. Les objectifs généraux de l'étude étaient de déterminer la répartition (géographique) des enfants non scolarisés et les principaux obstacles à leur exclusion de l'école, et de réduire le nombre d'enfants non scolarisés dans le pays. L'une des principales conclusions est qu'un nombre considérable d'enfants sont victimes d'exclusion scolaire, en particulier aux niveaux moyen et secondaire, et que plusieurs d'entre eux sont des filles, des enfants ruraux et des enfants issus de familles à faible revenu.
- L'extension du Programme d'enseignement primaire complémentaire (EPC) est en cours. L'objectif principal de ce programme est de fournir trois années d'enseignement élémentaire aux enfants non scolarisés âgés de 9 à 14 ans. Cette offre est censée être à peu près équivalente aux cinq années d'enseignement élémentaire formel. Les

bénéficiaires de ce programme sont pour l'essentiel des enfants défavorisés des zones rurales reculées.

- Pour assurer un accès équitable à l'éducation, des incitations financières et matérielles, y compris des fournitures scolaires et des articles sanitaires, ont été octroyées aux élèves. Les filles des zones défavorisées en étaient les principales bénéficiaires.
- L'éducation par les pairs, les festivals d'élèves/étudiants, diverses mesures d'incitation, y compris la dotation gratuite de fournitures scolaires, l'exonération des élèves nécessiteux des frais scolaires nominaux (frais d'inscription, etc.), et d'autres mesures visant à corriger les inégalités existantes et à offrir ainsi des opportunités au plus grand nombre d'enfants possible.

(ii) Réalités rurales et progrès réalisés

137. Dans le cadre de la stratégie du secteur social et de l'objectif d'assurer une répartition équitable des opportunités et des ressources, un fait important a été d'élargir l'offre éducative dans les zones rurales, défavorisées du pays et dans les communautés nomades (voir le tableau ci-dessous). La population scolaire rurale est passée de 53,25 % à 56,1 % de la population scolaire totale à tous les niveaux du système. Les taux de scolarisation dans les zones urbaines ont augmenté à chaque niveau, sauf au secondaire où une légère baisse a été notée, passant de 41,43% en 2016/17 à 40,56% pour l'année académique 2019/2020. Les écoles rurales représentaient 75,2 % du nombre total d'établissements du système, contre 73,14 % auparavant.

Niveau	2016/17		2019/20	
	% élèves	% écoles	% élèves	% écoles
Préscolaire	40.55	64.88	47.05	70.6
Primaire	60.47	80.72	64.08	81.33
Moyen	47.48	71.7	48.78	73.1
Secondaire	41.43	50	40.56	51.9
Total	53.25	73.14	56.1	75.2

Tableau 21 : Écoles rurales et nombre d'élèves par niveau

(iii) Enfants défavorisés

138. Éducation dans les communautés nomades: Le renforcement du droit à l'éducation des enfants nomades a fait l'objet d'une plus grande attention au cours de la période considérée. Le gouvernement a pris des mesures notables visant à améliorer la situation éducative des populations nomades. Au cours de l'année 2019/20, 65 écoles, dont 10 sont des internats, ont desservi les communautés nomades en Érythrée. Les effectifs totaux de ces écoles étaient de 7 528, dont 46% de filles.

139. Contribution des internats à l'équité:- Le gouvernement érythréen a déployé des efforts concertés pour assurer l'accès à l'éducation dans toutes les localités du pays. Ainsi, des possibilités ont pu être offertes aux écoliers des zones rurales et reculées en ouvrant des internats et des foyers. Ces structures ont permis aux enfants défavorisés des zones rurales et isolées, et les filles en particulier, d'accéder aux études et de les poursuivre. Le taux d'abandon à l'élémentaire a légèrement augmenté, mais au niveau intermédiaire/moyen, il a diminué en 2018/19 par rapport à 2017/18. Ceci est en partie le fruit des internats et para-internats supplémentaires ouverts dans de nombreuses localités du pays. En général, les taux d'abandon et de redoublement ont été plus faibles chez les filles que chez les garçons au cours de la période considérée.

140. Enfants non scolarisés et enseignement élémentaire complémentaire - Le ministère de l'Éducation gère un programme d'enseignement élémentaire complémentaire pour les enfants non scolarisés. L'objectif principal de ce programme est d'assurer trois années d'enseignement aux enfants non scolarisés âgés de 9 à 14 ans. Ce programme est équivalent aux cinq années d'enseignement élémentaire formel suivies par les enfants plus jeunes. Les principaux bénéficiaires du programme sont les filles des zones rurales défavorisées et reculées. Au cours de l'année scolaire 2019/20, un total de 11 690 enfants y étaient scolarisés, dont 46 % de filles.

Année académique	Effectif		Taux abandon (%)		Taux d'achèvement (%)	
	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
2016/17	6,538	2,930	18	17	82	83
2017/18	8589	3994	15	15	85	85
2018/19	13286	6002	14	13	86	87
2019/20	11690	5347	15	15	85	85

Tableau 22 : Programme d'enseignement élémentaire complémentaire : Inscription, abandon et achèvement par année et par sexe

(iv) Enfants handicapés et Éducation spécialisée

141. D'emblée, il est essentiel de noter que la priorité accordée aux interventions intégrées en faveur de la petite enfance permet de détecter très tôt tout problème ou handicap et d'en réduire les effets et la gravité. Les interventions précoces sont intégrées dans les programmes de santé scolaire dans le cadre des efforts menés conjointement par les ministères de la santé et de l'éducation. En outre, les enfants bénéficient de services d'examen oculaires, auriculaires et dentaires assurés par les enseignants chargés de la santé, avec le soutien de dispensaires mobiles.

142. Dans ce contexte, le ministère de l'Éducation s'emploie sans cesse à résoudre les problèmes des enfants handicapés, notamment à travers ;

- une politique d'éducation inclusive, fournissant des installations et des ressources pour les enfants handicapés dans les établissements scolaires ;
- des efforts visant à promouvoir l'éducation des enfants handicapés, comme les malvoyants et les malentendants dans des écoles élémentaires spécialisées, les enfants atteints d'autisme et du syndrome de Down ; et
- la garantie de la continuité des études pour les enfants handicapés dans les écoles secondaires et les collèges d'enseignement supérieur ; les trois écoles élémentaires spécialisées (*une école élémentaire publique et deux écoles élémentaires non publiques pour enfants déficients visuels et auditifs respectivement*) ont continué à fonctionner, mais avec la même capacité d'accueil. Toutefois, des travaux de construction sont en cours pour agrandir l'école pour sourds de la ville de Keren (région de l'Anseba), afin de pouvoir accueillir davantage d'enfants. Comme d'habitude, les élèves qui terminent leurs études dans ces trois établissements sont intégrés aux niveaux suivants et bénéficient d'une assistance spéciale. En outre, au cours de l'année scolaire 2018/19, 6835 élèves malvoyants, 2553 malentendants, 1508 handicapés mentaux et 840 handicapés physiques ont été scolarisés dans des classes ordinaires, en bénéficiant d'une assistance spéciale si cela est jugé nécessaire.

Année académique	École pour aveugles d'Abraha Bahta		Les deux écoles pour sourds	
	Total	Femme	Total	Femme
2016/17	35	15	145	40
2017/18	33	15	144	66
2018/19	33	15	144	66

Tableau 23 : Éducation spécialisée : Effectifs par année et par sexe

143. Selon le rapport de la *National Association of Intellectual Developmental Disability* (NAIDD), le nombre d'écoles pour enfants atteints de déficience intellectuelle et de troubles du développement est passé de 8 en 2014 à 9 en 2019 et la population scolaire est passée de 255 à 646 en 2019. Le tableau suivant indique le nombre d'élèves souffrant de troubles du

développement intellectuel (*parmi eux, 210 enfants malvoyants âgés de 7 à 17 ans sont inscrits à la fois dans des écoles inclusives et des écoles spécialisées*). Par ailleurs, des projets types sont en cours dans certaines localités du pays en faveur des enfants atteints d'autisme et du syndrome de Down (trisomie 21).

Régions	Nbre d'écoles		Élèves IDD en					
			2014			2019		
	2014	2019	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Centre	7	11	123	93	216	146	264	410
Anseba	1	2	21	18	39	21	53	74
mer Rouge méridionale		1				20	31	51
Gash Barka		1				9	11	20
mer Rouge septentrionale		3				26	30	56
Sud		1				14	21	35
Total	8	19	144	111	255	236	410	646

Tableau 24 : Effectifs élèves IDD

144. **Éducation inclusive dans les écoles primaires ordinaires** - des classes spécialisées ont été construites et sont fonctionnelles dans les *écoles primaires ordinaires* de certaines régions du pays dans le but de réduire le déficit et les problèmes critiques en matière d'offre éducative. Des actions sont entreprises pour créer des classes spécialisées fonctionnelles dotées d'enseignements qualifiés afin d'améliorer et de renforcer l'inclusion scolaire. Il existe actuellement un certain nombre de classes spécialisées rattachées à des établissements d'enseignement primaire dans certaines régions du pays. Il est prévu d'étendre cette initiative aux autres régions. Des programmes de formation continue ont été mis en place pour renforcer les capacités des enseignants en matière d'éducation spécialisée. D'une manière générale, garantir l'accès à tous les enfants ayant des besoins particuliers demeure l'un des plus grands défis du système éducatif érythréen.

(v) *Efficacité interne du système scolaire*

145. Si la politique éducative et l'effort national en la matière visent à fournir une éducation de qualité, et malgré les investissements et les efforts importants consentis, l'efficacité interne du système scolaire reste une source de préoccupation à tous les niveaux et la qualité globale en pâtit. Comme l'indique le tableau sur les taux de flux scolaires (comparant 2016/17 à 2018/29, par année scolaire et par sexe à tous les niveaux), des efforts supplémentaires au niveau systémique pour réduire la déperdition et augmenter l'efficacité interne du système sont nécessaires, en particulier au niveau des cycles moyen et secondaire, en réduisant les

taux d'abandon et de redoublement. Les taux d'abandon et de redoublement ont augmenté, réduisant marginalement les taux de passage en classe supérieure au cours de la période de référence, tant pour les garçons que pour les filles. Néanmoins, à tous les niveaux scolaires, ces taux sont beaucoup plus élevés pour les filles que pour les garçons. Il est important d'étendre et de renforcer les stratégies d'intervention introduites comme expliqué au paragraphe 113 pour continuer à progresser.

Année acad.	Niveau	% abandon			% redoublement			% passage		
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
2016/17	Élémentaire	6.3	4.4	5.5	10.4	7.9	9.3	83.3	87.6	85.2
	Moyen	9.5	5.1	7.5	20.2	12.3	16.5	70.3	82.7	76.0
	Secondaire	14.5	10.8	12.8	20	11	15.8	65.6	78.1	71.5
2018-19	Élémentaire	7.1	5	6.1	10.9	8.4	9.8	82.1	86.6	84.1
	Moyen	12.7	7.2	10.1	21.5	13.7	17.9	65.9	79.1	72
	Secondaire	14.8	12	13.4	16.4	8.9	12.8	68.8	79.1	73.8

Tableau 25 - Taux de flux scolaire (comparaison entre 2016/17 et 2018/29, par année scolaire et par sexe, tous niveaux confondus)

(vi) Accent sur l'enseignement technique et professionnel

146. Le ministère de l'éducation a consenti beaucoup d'efforts pour former des travailleurs qualifiés et semi-qualifiés, dans le but de créer des opportunités d'emploi rémunérateur. Différents types de formation sont dispensés dans les centres d'enseignement et de formation techniques et professionnels. Les apprenants y suivent une formation de deux ans après avoir terminé la 10^{ème} année ou d'un an après avoir terminé la 12^{ème} année. En 2019/20, un total de 4 911 apprenants (46 % de filles) se sont inscrits dans divers établissements d'enseignement technique.

Année académique	Établissements d'enseignement technique			Centre national de formation professionnelle		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2016/17	1416	1264	2680	978	1089	2067
2017/18	1505	1317	2822	S/O	S/O	S/O
2018/19	1525	1310	2835	1144	932	2076
2019/20	1525	1310	2835	1144	932	2076

Tableau 26 - Effectifs des établissements de formation technique et professionnelle

(vi) Alphabétisation des adultes et formation continue

147. En 2019/20, un total de 42 962 participants s'étaient inscrits au Programme national d'alphabétisation des adultes. 88% d'entre eux étaient des femmes, dont 76% ont terminé le programme. Au total, 2 844 enseignants, dont 25 % de femmes, ont été déployés dans le cadre de ce programme (voir tableau ci-dessous). Le programme d'alphabétisation pour adultes propose également une formation professionnelle de courte durée pour favoriser l'employabilité et l'esprit d'entreprise.

Année académique	Nbre total de participants	Femmes	%	Femmes ayant achevé le programme	% de femmes ayant achevé le programme
2016/17	40,203	35,690		27,183	76
2019/20	42,962	37,706		28,821	76

Tableau 27 – Nombre d'inscrits aux programmes d'alphabétisation et de formation continue pour adultes

148. Par ailleurs, des possibilités d'éducation permanente sont offertes aux niveaux moyen et secondaire aux adultes et aux jeunes qui ont interrompu leurs études pour diverses raisons. Au cours de l'année académique 2018/19, un total de 2 458 personnes s'étaient inscrites à ce programme, et 46 % d'entre elles étaient des femmes. D'autre part, des efforts concertés ont été déployés pour offrir des programmes d'alphabétisation et de post-alphabétisation et divers niveaux de possibilités d'éducation dans le cadre de programmes nationaux déroulés dans les prisons et les centres de réinsertion. Le ministère de l'Éducation a soutenu ces institutions en formant les enseignants et en fournissant du matériel d'enseignement et d'apprentissage, ainsi que d'autres formes d'assistance technique.

Année académique	Effectif total	Effectif féminin
2016/17	6,034	2,167
2017/18	4,087	1,562
2018/19	2,458	1,131

Tableau 28 – Effectifs des programmes d'éducation/formation continue pour adultes

(vii) Progrès dans l'enseignement supérieur et perspectives

Résultats de l'ESECE (comparaison entre 2017-2019 et 2018-2019)

149. Au cours de l'année académique 2019-2020, 14642 étudiants (près de 50% de femmes - IPS=1,0) ont participé à l'examen de fin d'études secondaires (ESECE) et un total de 6207 (42,4%) ont obtenu des résultats leur donnant la possibilité de suivre des études supérieures, dont 2379 (38,33) en vue d'obtenir un master/une licence, 1950 (31,3%) un diplôme de base (premier cycle) et 1878 (30,3%) un certificat. À titre d'information, il est essentiel de noter qu'au début de l'année académique 2020/21, le nombre d'inscrits aux programmes de licence/master et de diplôme de premier cycle dans les six établissements d'enseignement supérieur du pays s'élève à 9125 (45,7 % de femmes et 54,3 % d'hommes).

Effectifs de l'enseignement supérieur et progrès réalisés

150. L'égalité des droits et des chances, ainsi que l'accès gratuit à l'enseignement supérieur et à l'enseignement polytechnique sont un aspect essentiel de la création de capital humain, et des progrès significatifs ont été réalisés au cours de la période considérée. La continuité de l'éducation et le droit d'accès à l'enseignement supérieur ont été consolidés, comme l'illustre ce qui suit :

- L'effectif total de la population étudiante de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur (IHE) érythréens, au cours du 1^{er} semestre (année académique 2017/2018) était de **10 818** inscrits, (**58,2%** en licence ; **41%** dans des programmes de diplôme de base; et **0,8%** 0,8 % dans des programmes de deuxième cycle de niveau Master. Sur l'ensemble des étudiants inscrits, environ **43,8 %** étaient des femmes. La population étudiante féminine a légèrement augmenté de **1,8 %**. (**N.B.** Ce rapport statistique n'inclut pas l'École de médecine et d'odontologie Orotta (**OSMD**)).
- A titre comparatif, la population étudiante totale de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur en Érythrée, à la fin du 2^{ème} semestre (2019/2020) était de **8006**, dont **64,05%**) inscrits en licence ; **35,8%** dans des programmes de diplôme de premier cycle et **10 (0,12%)** en troisième cycle. Pour le semestre en cours, sur le total des étudiants inscrits, environ **45,2 %** sont des femmes. Les inscriptions par domaine d'études et par sexe au début de l'année académique 2019/2020, ainsi que par niveau d'études sont indiquées dans les tableaux ci-dessous. Il est à noter que le nombre d'étudiants a baissé de 26% mais que les effectifs féminins ont augmenté de 1,8 points de pourcentage.

EES (Établissement)	Femmes		Hommes		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Total	%

d'enseignement supérieur)						
Mai-nefhi College of Science (MCS)	851	49.4	871	50.6	1,722	21
Mai-nefhi College of Engineering (MCET)	511	31	1138	69	1649	21
Asmara College of Education (ACS)	76	27	203	73	279	3.5
College of Business and Social Science (CBSS)	1209	47.7	1328	52.3	2,537	32
Hamelmallo Agricultural College (HAC)	559	60.5	365	39,5	924	3.5
Orotta School of Medicine & Health Science (OSMHS)	415	46	480	54	895	11
Effectif total des étudiants en 2019/2020	3,621	45.2	4385	54.8	8006	100
<i>Effectif total des étudiants pour 2017/2018</i>	<i>4738</i>	<i>43.8</i>	<i>6080</i>	<i>56.2</i>	<i>10818</i>	

Tableau 29 -Effectifs par domaine d'études et par sexe au début de l'année académique 2019/20

EES (Établissement d'enseignement supérieur)	3ème cycle	Dipl base	Licence	Master	Total	% de T
Mai-nefhi College of Science (MCS)	-	-	1722	-	1722	21
Mai-nefhi College of Engineering (MCET)	-	906	743	-	1649	3.5
Asmara College of Education (ACS)	-	145	134	-	279	3.5
College of Business and Social Science (CBSS)	-	956	1581	-	2537	32
Hamelmallo Agricultural College (HAC)	-	401	523	-	924	11.5
Orotta School of Medicine & Health Science (OSMHS)	10	460	425	-	895	11
Total effectifs d'étudiants	10	2868	5128	-	8006	100%
<i>% selon le niveau d'études 2020/21</i>	<i>0.125</i>	<i>35.8</i>	<i>64.05</i>	<i>0</i>	<i>10818</i>	
<i>% au cours de l'année académique 2017/18</i>	<i>0</i>	<i>41</i>	<i>58.2</i>	<i>0.8</i>		<i>100%</i>

N.B. Le rapport statistique sur la période 2000/2021 n'inclut pas l'Orotta School of Medicine & Dentistry (École de médecine et d'Odontologie -OSMD) Tableau 30 - Inscriptions par domaine d'études et par niveau au début de l'année académique 2019/2020

Représentation des sexes dans les effectifs de l'enseignement supérieur

151. L'indice de parité entre les sexes dans les établissements d'enseignement supérieur a connu une tendance et une croissance positives. Le taux actuel de participation des femmes à l'enseignement supérieur, qui est de 41 %, constitue une avancée remarquable. Par ailleurs, les droits et possibilités accordés aux étudiantes dans les domaines de la science et de la technologie, de la santé et de la médecine, de l'agriculture et des sciences et technologies marines sont un reflet supplémentaire des efforts actuellement déployés pour créer un capital humain fiable au service d'une croissance diversifiée de l'économie érythréenne (voir le tableau ci-dessous). L'effectif féminin moyen de l'ensemble des EES au cours du 2^{ème} semestre de l'année académique 2019/20 était de 45,2 %. (0,1%

programmes de niveau postuniversitaire, 64% en licence et 35,8% dans des programmes de diplôme de base (premier cycle)). Quand bien même les effectifs féminins augmentent régulièrement chaque année, il reste encore beaucoup à faire pour promouvoir l'équité entre les sexes.

	Femme		Homme			
	Nbre	%	Nbre	%	Total	%
EES (Établissement d'enseignement supérieur)						
Mai-nephi College of Science (MCS)	851	49.4	871	50.6	1722	21
Mai-nephi College of Engineering (MCET)	511	31	1138	69	1649	21
Asmara College of Education (ACS)	76	27	203	73	279	3.50
College of Business and Social Science (CBSS)	1209	47.7	1328	52.3	2537	32
Hamelmalo Agricultural College (HAC)	559	60.5	365	39.5	924	11.5
Orotta School of Medicine & Health Science (OSM & HS)	415	46	480	54	895	11
Résumé composition par sexe (2017/18)	3,621	45.2	4385	54.8	8006	100
Résumé composition par sexe (2019/20)	4,742	43.8	6,076	56.2	10818	

Tableau 31- Représentation des sexes dans les effectifs de l'enseignement supérieur

Efficacité interne dans l'enseignement supérieur

152. Les taux moyens de déperdition et d'abandon sont plus élevés dans les programmes menant à un diplôme de base que dans les programmes de licence/master. Il convient de noter que les taux de déperdition et d'abandon sont plus élevés par rapport à 2019/2020.

Année académique	Taux de déperdition (%)		Taux d'abandon/décrochage (%)	
	Licence	Diplôme de base	Licence	Diplôme de base
2017/18	19.3%	21.7%	0.7%	1.4%
2019/20	8.3%	6.4%	0.37%	0.5%

Tableau 32- Efficacité interne dans l'enseignement supérieur

153. Le personnel enseignant était composé en 2019/20 de 344 nationaux (42 femmes) et 170 expatriés (13 femmes). À titre de comparaison, il y avait 636 membres du personnel académique à la fin du premier semestre de l'année académique 2017/2018. Parmi eux, **457 (72 %)** étaient des nationaux (68 femmes) et le reste, **179 (28 %)**, des expatriés (20 femmes). À cet égard, des efforts considérables ont été consentis pour investir dans les capacités et l'efficacité du personnel et, en 2017, le nombre d'enseignants nationaux était de 457 (69 femmes), dont 1,7 % de professeurs titulaires, 3 % de professeurs adjoints, 7 % de professeurs assistants, 26 % de chargés de cours, 12,3 chargés de cours adjoints/maîtres assistants et 50 % d'assistants généraux (une comparaison est faite pour la période considérée - voir le tableau ci-dessus). Cette situation a une incidence significative sur le processus d'enseignement et d'apprentissage et sur le développement de la recherche. Le plan de développement du personnel, la promotion et la mise en place de programmes locaux d'études supérieures dans les établissements d'enseignement supérieur sont censés contribuer à réduire ce ratio.

EES	Personnel enseignant	Étudiants	Ratio enseignant/étudiant
2017/18	636	10,818	2016/17
2019/20	514	8,006	1 281

Tableau 33 - Niveau et composition de l'effectif enseignant du supérieur

3.4.4. Protection et sécurité sociales

154. Au cours de la période considérée, la protection sociale et la sécurité sociale sont restées un axe d'intervention stratégique majeur (voir rapport initial, paragraphes 198-202 sur la sécurité sociale, 210 sur la famille, 258-268 sur l'éducation et 324-341 sur la protection sociale).

(i) Cartographie/inventaire des programmes de protection sociale en Érythrée

155. En 2018 et au début de 2019, une étude de cartographie et d'inventaire des programmes de protection sociale en l'Érythrée a été réalisée par le ministère du Travail et de la Protection sociale pour faire le point sur les approches et les interventions en matière de protection sociale de tous les secteurs et des organisations de la société civile. L'exercice a permis de déterminer la nature des interventions, les objectifs, les groupes cibles, le niveau de mobilisation des ressources, les responsables de la mise en œuvre, les critères d'éligibilité et l'impact des programmes. L'étude indique que 114 programmes de protection sociale (PPS) ont été mis en œuvre depuis 1992 et les principales conclusions tirées se présentent comme suit :

- 24% des programmes étaient destinés aux enfants, femmes et filles vulnérables et aux ménages vivant dans une insécurité alimentaire
- 19% ciblaient les personnes handicapées
- le reste concernait les familles des martyrs, les personnes âgées, les travailleurs du sexe et les agriculteurs
- les programmes ont contribué à renforcer la résilience de la majorité des groupes vulnérables et ont même amélioré les conditions de vie de certains d'entre eux

156. Sur la base des recommandations de l'étude, le Ministère du Travail et de la Protection sociale est en train de rédiger une Politique nationale de protection sociale et un Plan stratégique quinquennal pour la période 2020-2021. L'objectif est d'améliorer/renforcer la Stratégie nationale du secteur social. La politique nationale et le plan stratégique définissent un filet de sécurité sociale national et guident la mise en œuvre d'une protection sociale intégrale. Ils reconnaissent l'importance des mesures de protection sociale et des aides profondément ancrées dans les valeurs sociales de la société qui fournissent une assistance aux groupes vulnérables au sein de la communauté. En outre, le gouvernement de l'Érythrée assure des services médicaux et éducatifs gratuits, une aide financière et alimentaire aux personnes vulnérables, des prestations (fonds d'affectation spéciale) aux familles des martyrs. Il garantit également l'accès aux produits de base à des prix équitables grâce à des magasins

subventionnés, notamment pour les produits de première nécessité comme le pain, les céréales, l'huile de cuisson et le sucre.

(ii) Interventions dans le domaine de la sécurité/protection sociale

157. Les interventions sociales à base communautaire du ministère du Travail et de la Protection sociale sont axées sur les familles d'accueil d'enfants orphelins et vulnérables, les familles des martyrs, les enfants des rues vulnérables, les personnes handicapées et les ménages dirigés par des femmes, par le biais d'activités génératrices de revenus (AGR). La formation professionnelle et la fourniture d'appareils orthopédiques contribuent également à la participation des groupes vulnérables à leur propre développement et à l'amélioration des conditions de vie de leurs familles et de leurs groupes sociaux.

158. Aussi, au cours de la période sous revue (2017-2020), le ministère du Travail et de la Protection sociale a appuyé :

- 605 familles d'accueil d'enfants orphelins
- 4 449 enfants vulnérables vivant avec le VIH/SIDA (aides en espèces)
- 27 061 anciens combattants en situation critique
- 240 familles ayant des enfants handicapés (fourniture d'ânes et de charrettes, principal moyen de transport des biens et des marchandises et source de revenus dans les zones rurales et semi-urbaines)
- 210 ménages dirigés par des femmes et 46 personnes âgées (activités génératrices de revenus)
- 2 206 familles vulnérables dans cinq administrations régionales (fourniture de chariots pour les aider à générer des revenus et à améliorer leurs moyens de subsistance.

Lutte contre les effets des catastrophes et de la sécheresse

159. Au cours de la période considérée (2017-2020), il n'y a pas eu de déclaration d'urgence ou de crise humanitaire majeure. Cependant, il y a eu des zones touchées par des inondations pendant la saison des pluies, des localités frappées par la sécheresse dans les administrations zonales de la mer Rouge méridionale en raison du manque de pluies, par l'infestation acridienne et la pandémie du coronavirus. Les effets des inondations ont été contenus grâce à la mobilisation des ressources communautaires en termes de fourniture de denrées alimentaires. Le ministère du Travail et de la Protection sociale a distribué des matelas, des couvertures, des articles sanitaires/hygiéniques, tels que du savon, et des ustensiles de cuisine aux personnes touchées. Le déficit vivrier dans la région du Sud, qui est sujette à la sécheresse, a été allégé grâce à la distribution de rations alimentaires provenant des stocks d'urgence du gouvernement. Les effets de la pandémie du coronavirus ont été maîtrisés grâce à une approche pragmatique du gouvernement, avec une discipline et une responsabilité élevées de la part de l'ensemble de la population. En outre, l'infestation de criquets a été contenue grâce aux efforts coordonnés du ministère de l'agriculture, avec une forte

participation des communautés des zones affectées et l'appui des forces de défense érythréennes.

Régime de retraite

160. Le gouvernement érythréen renvoie au paragraphe 201 du rapport initial en ce qui concerne les mécanismes gouvernementaux mis en place pour la collecte des cotisations ainsi que la gestion éventuelle du régime de pension une fois ces cotisations collectées. Conformément à la politique macroéconomique du pays, l'objectif de la sécurité sociale est « d'introduire progressivement un régime national complet de sécurité sociale en fonction du rythme de développement économique du pays. Des régimes de retraite seront introduits pour les employés du secteur public et les systèmes traditionnels de sécurité sociale seront encouragés ». À cet effet, les proclamations correspondantes ont été promulguées. Au cours de la période de référence 2017-2020, un montant de 97385447 ERN a été collecté auprès des employeurs (7%) et des travailleurs (5%).

161. Des pensions ont été versées à 22 956 retraités de l'ancien gouvernement éthiopien pour un montant de 27 771 862 ERN.

Régime d'assurance-vie collective comme moyen de protection sociale

162. Depuis 2018, la National Insurance Corporation of Eritrea (Société nationale d'assurance d'Érythrée -NICE) a mis en place un régime unique d'assurance-vie collective, qui tient compte de la situation économique actuelle et à un prix de couverture nettement réduit pour les personnes âgées. Ce régime d'assurance-vie collective est étendu aux individus et aux employés associés qui ont formé des groupes : professionnels ; anciens collègues de travail ; associations de collaboration ; associations communautaires locales dans différents secteurs, organisations et communautés. L'objectif premier de ce régime est d'apporter une aide en cas d'invalidité permanente, de maladie grave et, au décès de l'assuré, de fournir une couverture d'assurance décès naturel et accidentel à ses survivants. Jusqu'ici, environ 9 groupes de différents secteurs et plus de 45 associations ont été enregistrés, ce qui représente un total de 18 267 personnes bénéficiant d'une couverture d'assurance-vie de groupe. À ce jour, plus de 8 millions de primes ont été collectées et environ 120 familles ont déjà bénéficié du programme.

(iii) Droits et développement des enfants

Organisation et mobilisation

163. Fidèle à son engagement en faveur de la promotion et du respect des droits énoncés dans la Charte africaine et dans d'autres conventions régionales et internationales auxquelles l'Érythrée est partie, le Gouvernement érythréen s'efforce, dans la mesure de ses moyens, de promouvoir les droits et le bien-être de l'enfant. Il alloue régulièrement un budget annuel à la mise en œuvre de divers programmes nationaux, y compris pour la promotion et la protection des droits de l'enfant. Le budget de l'État est complété par divers programmes de partenariat. Sous la supervision des bureaux sous-régionaux du ministère du Travail et de la Protection sociale, les travailleurs sociaux et les comités locaux de défense des droits des femmes et des

enfants effectuent en permanence des contrôles pour s'assurer que les enfants bénéficient de l'attention et de l'assistance requises.

Âge	Total	Garçons	Filles
0-4	468612	247326	221286
5-9	449151	231430	217721
10-14	432853	220650	212203
15-18	306344	157956	148388
0-18	1656960	857362	799598

Tableau 34:- Répartition sociale des enfants selon l'âge et le sexe

164. Au cours de la période de référence 2017-2020, le Ministère du Travail et de la Protection sociale a mené des campagnes de mobilisation communautaire par l'intermédiaire de ses 400 travailleurs sociaux en poste dans toutes les administrations régionales et sous-régionales sur la parentalité positive et la prévention de la violence et des abus à l'encontre des enfants, touchant 411 308 personnes (dont 230 686 de sexe féminin), y compris des enfants et des adolescents, des travailleurs sociaux et des parents/tuteurs. Les questions relatives à la violence à l'égard des enfants ont été abordées ouvertement dans le but de briser le silence sur ce problème.

165. La Journée mondiale de l'enfance, célébrée à l'échelle nationale, contribue à sensibiliser les communautés, y compris les enfants, à la réalisation des droits de l'enfant. Cet événement est également diffusé dans les médias du pays. Lors de cette célébration annuelle, plus de 1000 enfants participent à des manifestations dans les rues, présentant des poèmes, des chansons et des pièces de théâtre pour parler de leurs droits. À cette occasion, le ministre du travail et de la protection sociale et le représentant de l'UNICEF délivrent des messages clés réaffirmant leur engagement à défendre les droits et le bien-être de tous les enfants.

166. Pour réaliser les droits et le bien-être de l'enfant, on a renforcé la coordination entre les parties prenantes concernées et créé des comités qui fonctionnent bien pour garantir les droits des femmes et des enfants et éliminer les mutilations génitales féminines, les mariages précoces et d'autres pratiques traditionnelles néfastes à tous les niveaux de la mise en œuvre. Cinq types de comités, à savoir le Comité directeur national (NSC), le Comité technique national (NTC), le Comité régional de coordination et de mise en œuvre (ZCIC), des comités sous-régionaux et des comités administratifs locaux, ont été mis sur pied. Les comités nationaux, régionaux et sous-régionaux créés jusqu'ici sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Les comités sont tous composés de représentants du gouvernement, de l'Association des femmes (NUEW), de l'Association des jeunes et étudiants (NUEYS) et des enfants. **22,4 %** des membres des comités établis au niveau sous-régional sont des femmes.

N°	Région	Nbre de comités sous-régionaux créés	Membres des
----	--------	--------------------------------------	-------------

			Comités		
			H	F	Total
1	Maekel	16	103	56	159
2	Debub	12	159	39	198
3	Anseba	9	138	44	181
4	Gash Barka	16	206	40	246
5	mer Rouge méridionale	10	118	27	145
6	mer Rouge méridionale	4	41	14	55
	Total	67	765	220	984

Table 35: Comités de protection des droits des femmes et des enfants

167. Au cours de la période considérée, les comités des différents niveaux ont entrepris des activités d'organisation, de sensibilisation et pour le changement des comportements au sein de la population afin de protéger les droits des enfants et des femmes et d'éradiquer les mutilations génitales féminines (MGF), les mariages précoces et d'autres pratiques traditionnelles néfastes. Par exemple, deux sous-zones, en l'occurrence Asmat et Haboro, qui comptent au total 70 villages, ont déclaré des sous-régions exemptes de mutilations génitales féminines et de mariages précoces, et de nombreux villages sont en passe de leur emboîter le pas.

168. En ce qui concerne le mariage précoce, outre les lois nationales qui interdisent cette pratique, il convient de mentionner que certaines communautés au niveau des sous-zones appliquent un règlement permettant de s'assurer que tous les mariages sont célébrés après l'âge de 18 ans. Ces communautés sanctionnent et approuvent les mariages selon la procédure suivante : (i) la famille demande l'approbation du mariage à l'administrateur du village (ii) l'administrateur vérifie l'âge dans le registre conservé au bureau administratif et transmet une lettre d'accompagnement au centre de santé le plus proche pour demander un test de dépistage du VIH/SIDA (iii) le centre de santé effectue le test de dépistage du VIH/SIDA et envoie le résultat au cheik ou au prêtre (iv) le *cheik* ou le prêtre sanctionne le mariage (v) le cheik ou le prêtre n'approuve pas le mariage sans avoir vérifié l'âge. Ces règlements communautaires se sont avérés efficaces et seront étendus à d'autres communautés.

169. Les 5^{ème} et 6^{ème} rapports périodiques combinés de l'Érythrée et les 2^{ème} et 3^{ème} rapports combinés au titre de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE), qui rendent compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), ont été préparés sous la coordination du Ministère du Travail et de la Protection sociale, avec la participation de tous les partenaires nationaux (institutions gouvernementales et organisations de la société civile concernées. Ces rapports fournissent une mise à jour sur la période postérieure au quatrième rapport national couvrant les années 2014 - 2019, ainsi que des réponses aux Observations finales

et recommandations du Comité des droits de l'enfant concernant le quatrième rapport périodique de l'Érythrée, mais également au Comité CAEDBE dans le cadre du rapport initial de l'Érythrée.

Enfants vulnérables

170. L'État partie renvoie aux paragraphes 331-332 du rapport initial en ce qui concerne les enfants vulnérables. Pour garantir le bien-être des enfants privés de leur protection parentale, plusieurs programmes et mécanismes ont été renforcés, à savoir i) le programme de réunification, ii) les foyers communautaires, iii) l'adoption, iv) le placement des orphelins en orphelinat, et l'accueil d'enfants dans des familles de survivants des martyrs, v) le soutien aux familles affectées par le VIH/sida. En outre, les familles d'accueil d'orphelins (dans des orphelinats) et les enfants accueillis dans des familles de martyrs bénéficient d'un soutien financier. Il s'agit principalement de rendre le regroupement familial avec la famille élargie plus durable et d'éviter les problèmes psychosociaux qui surviennent au fur et à mesure qu'ils grandissent.

- **Programme de réunification en faveur des orphelins et autres enfants vulnérables (OEV)**

171. Au cours de la période 2017-2020, le ministère du Travail et de la Protection sociale a placé 1882 orphelins (882 filles) dans 627 familles, qui leur assurent assistance et protection dans un cadre familial. Le Gouvernement érythréen a apporté son soutien aux familles d'accueil sous la forme d'une aide financière permettant de générer des revenus. L'aide octroyée comprend des têtes de bétail, des petites activités commerciales, des charrettes tirées par des animaux et des intrants agricoles. Cette subvention est un montant forfaitaire unique d'une valeur de 667,00 USD par famille. Le contrôle et le suivi continus effectués sur le terrain ont montré que les AGR ont amélioré l'accès des familles vulnérables aux services sociaux de base, y compris l'éducation, la santé, la protection, tout en contribuant au renforcement de la sécurité alimentaire et de l'état nutritionnel des enfants. Cependant, les moyens financiers font défaut pour pouvoir couvrir les enfants et familles vulnérables en besoin d'aide déjà recensés.

- **Foyers communautaires pour enfants orphelins**

172. L'État partie renvoie au paragraphe 333 du rapport initial en ce qui concerne les foyers communautaires pour enfants orphelins. Ces structures qui accueillent un nombre limité d'enfants continuent de leur apporter assistance et protection familiales, assurées par leurs parents de substitution. Les foyers communautaires développent également un sentiment d'appartenance à une communauté et permet aux enfants orphelins de partager les ressources de la communauté. Au cours de la période considérée, des orphelins ont été placés dans des foyers communautaires et ont poursuivi leurs études avec leurs pairs dans les administrations régionales. Il y a actuellement cinq foyers de groupe accueillant au total 40 enfants. Le

ministère du Travail et de la Protection sociale dispose d'un mécanisme structuré avec des lignes directrices et des directives claires pour assurer le suivi de la situation des enfants vivant dans les foyers de groupe.

- **Enfants orphelins placés en orphelinat**

173. Le placement d'orphelins en orphelinat est une solution de dernier recours et des efforts continus sont déployés pour les désinstitutionnaliser. A cet égard, le nombre cumulé d'orphelins pris en charge dans des centres d'orphelinat entre 2017 et 2020 est de 1132 (54,15% de filles).

- **Adoption**

174. Le nombre total d'orphelins confiés à des parents adoptifs volontaires au cours de la période 2017- 2020 est de 28 (14 filles). Un suivi post-adoption effectué dans la zone Centre par la division du bien-être de l'enfant et de la famille du Ministère du Travail et de la Protection sociale sur la base des lignes directrices élaborées par le ministère a révélé que les orphelins adoptés étaient en bonne santé, allaient à l'école et menaient une vie plus épanouie, comparés à ceux pris en charge dans les foyers de groupe et les orphelinats.

- **VIH/SIDA et familles affectées**

175. Face aux besoins urgents des enfants et des familles affectés par le VIH/SIDA, le ministère du Travail et de la Protection sociale, en collaboration avec ses partenaires, a continué à œuvrer pour l'atténuation des effets du VIH/SIDA sur les enfants et les familles malgré les maigres ressources disponibles. La fourniture de transferts sociaux en espèces a contribué à l'amélioration de leur capacité à satisfaire leurs besoins quotidiens. Le ministère du Travail et de la Protection sociale a apporté une assistance générale aux familles et aux enfants affectés par le VIH en termes de soutien psychosocial, de prise en charge des cas et de facilitation de l'aide en espèces. Au cours de la période de référence, 4937 orphelins infectés et affectés par le VIH/sida et vivant dans des familles ont bénéficié d'aide (voir le tableau ci-dessous).

Âge (ans)	2017			2018			2019			2020		
	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total
0-4	80	66	146	74	76	150	71	67	138	38	44	82
5-9	172	165	337	188	160	348	117	135	252	99	97	196
10-14	274	222	496	320	305	625	205	245	450	170	145	315
15-17	145	145	290	167	150	317	181	219	400	216	179	395
Total	671	598	1,269	749	691	1,440	574	666	1,240	523	465	988

Tableau 36 : Orphelins infectés et affectés par le VIH/SIDA vivant dans des familles et bénéficiant d'une aide.

(iv) Famille et sécurité sociale - (articles 16-18, 16.2)

Protection de la famille en tant qu'institution sociale

176. L'État partie renvoie au paragraphe 210 du rapport initial en ce qui concerne la protection de la famille en tant qu'institution sociale. Au cours de la période considérée, le ministère du Travail et de la Protection sociale a sensibilisé les communautés aux bonnes pratiques parentales. L'approche communautaire est l'un des capitaux sociaux préservés dans le cadre des efforts déployés pour trouver des solutions aux difficultés sociales et économiques qui se posent aux familles défavorisées. La valeur et la pratique primordiales sont que les communautés contribuent à atténuer les problèmes sociaux et que les membres défavorisés partagent également les ressources communautaires. Les membres de la famille élargie et de la communauté locale servent également de vecteurs pour la socialisation de l'enfant, où tous les membres de la communauté jouent un rôle crucial. Ils sont également censés s'occuper des orphelins en l'absence des membres de leur famille immédiate. Par ailleurs, les enfants vulnérables, les personnes handicapées et les personnes âgées sont pris en charge non seulement par leur famille immédiate, mais aussi par les membres de la communauté. Les membres défavorisés de la communauté sont également soutenus par les ressources communautaires.

Protection sociale

177. Au cours de la période de référence, le ministère du Travail et de la Protection sociale a mené des interventions de protection sociale ayant bénéficié à (i) 605 familles d'accueil d'orphelins (ii) aux enfants vulnérables vivant avec le VIH/SIDA (pour un total de 4449 aides en espèces) (iii) un total de 27 061 anciens combattants en situation critique (iv) 240 familles accueillant des enfants handicapés avec des ânes et des accessoires ; dans les zones rurales et semi-urbaines, les charrettes tirées par des ânes sont le principal moyen de transport des biens et des marchandises et une source de revenus. Sur cette base, le ministère du Travail et de la Protection sociale a distribué 2206 chariots à des familles vulnérables réparties dans cinq administrations zonales pour générer des revenus et améliorer leurs conditions de vie, (v) 210 ménages dirigés par des femmes et 46 personnes âgées avec des AGR.

178. Sous l'égide du ministère du Travail et de la Protection sociale, une part considérable des fonds publics a continué à être consacrée au soutien à la protection sociale d'un grand nombre de familles de martyrs (22 000 000 millions USD par an). En outre, les citoyens érythréens résidant dans le pays et dans la diaspora ont renforcé cet effort en termes de soutien matériel, financier et psychosocial. Les fonds sont octroyés aux familles vulnérables sur une base mensuelle sous la forme d'un transfert social en espèces via des points de distribution communautaires désignés, les banques et les bureaux d'administration régionaux/sous-régionaux. Les membres des familles des martyrs ont vu leurs conditions de vie s'améliorer et ont eu un meilleur accès aux services sociaux grâce à l'aide financière apportée par le Fonds du gouvernement pour les martyrs (Fonds d'affectation spéciale). Le soutien des communautés aux familles de martyrs pour rénover leurs maisons endommagées, labourer leurs fermes et les aider pendant les récoltes contribue également à promouvoir leur protection sociale.

179. En 2018, la National Insurance Corporation of Eritrea (NICE) a relancé un régime unique d'assurance-vie collective, qui a étendu la couverture de l'âge, en tenant compte de la situation économique actuelle et offre des prix nettement réduits pour les personnes âgées. Jusqu'ici, environ 9 groupes de différents secteurs et plus de 45 associations y ont été souscrits, ce qui représente un total de 18267 personnes bénéficiant d'une couverture d'assurance vie collective. À ce jour, plus de 8 millions de primes ont été collectées et environ 120 familles ont déjà bénéficié du programme.

(v) Droits et bien-être des personnes handicapées

180. Il est fait référence aux paragraphes 342-357, 360-365 du rapport initial, y compris les fondements juridique, institutionnel et organisationnel définissant les droits des personnes handicapées. L'ELFS 2015/16 note que les personnes handicapées représentent 7 % (225 156) de la population totale, dont 13 % sont des enfants de la tranche d'âge de 0 à 17 ans. À cet égard, le gouvernement a accéléré le déploiement des systèmes d'information de gestion (SIG) dans les ministères et les organisations de la société civile (OSC) afin de collecter, compiler et vérifier les données, y compris celles concernant les enfants vulnérables et handicapés. Les données et informations collectées servent à éclairer les processus de décisions et de formulation des politiques, mais également à assurer un processus efficace de suivi et d'établissement de rapports au titre des obligations régionales et internationales correspondantes de l'État.

Diagnostic précoce

181. Dans cette optique, le ministère de la Santé a élaboré une stratégie permettant aux professionnels de la santé d'identifier les troubles du développement dans les premières années de la vie, stratégie qui est intégrée dans la prise en charge intégrée des maladies du nouveau-né et de l'enfant ((PCIMNE). Le ministère de la Santé a organisé une formation à l'intention des agents de santé des établissements de soins de santé primaires qui, une fois rentrés dans leurs lieux d'affectation respectifs, utiliseront les compétences acquises pour détecter les troubles du développement et prendre les mesures correctives qui s'imposent. En outre, le ministère de la Santé a ouvert des ailes dans certains établissements de santé où sont traités les handicaps congénitaux et acquis comme les maladies coronariennes, les pieds bots, les fentes palatines et les troubles moteurs des enfants, etc. Par ailleurs, le statut 'zéro polio' est maintenu grâce à la vaccination de tous les enfants de 0 à 50 mois.

Programme de réadaptation et de développement à base communautaire et Impact

182. Le Ministère du Travail et de la Protection sociale a poursuivi ses activités de plaidoyer et de sensibilisation visant à promouvoir l'égalité d'accès et de chances pour les personnes handicapées dans les actions de prévention du handicap. Ces activités sont mises en œuvre par l'intermédiaire de la structure étendue du ministère et du programme de réadaptation et de développement à base communautaire (CBRD). Au cours de la période sous revue, le programme CBRD a été élargi à 67 administrations sous-régionales et aux districts (appelés

kebabi/administrations villageoises). De nombreuses personnes handicapées peuvent désormais bénéficier d'une prise en charge médicale précoce, accéder à des centres de réadaptation, à l'éducation et à la formation, et participer à des activités sociales et de la vie quotidienne. Le CBRD apporte une différence significative dans la vie des personnes handicapées en termes de soutien psychosocial, d'accès à l'éducation, de réintégration socio-économique et de réadaptation dans leurs communautés. Les efforts de sensibilisation et de plaidoyer ont également permis de changer la perception des gens. En outre, pour soutenir les enfants handicapés issus de ménages pauvres, le gouvernement alloue 60 000 000,00 ERN sous forme d'assistance en espèces par an.

183. Les quatre associations de personnes handicapées : (i) l'Association nationale érythréenne des anciens combattants handicapés (ENWDVA) (ii) l'Association érythréenne des personnes aveugles (ERNAB) (iii) l'Association nationale érythréenne des personnes sourdes (ERNAD) et (iv) l'Association nationale des personnes ayant un handicap mental ou des troubles du développement (NAIDD) jouent un rôle de premier plan dans la promotion des droits des personnes handicapées. Les quatre organisations de personnes handicapées œuvrent pour la défense des intérêts des personnes handicapées et, en toute indépendance, mettent en œuvre leurs stratégies et programmes respectifs conformément aux objectifs et intérêts de la nation. Au cours de la période sous revue (2017-2020), ces quatre organisations ont apporté leur appui à 3854 ménages pauvres de personnes handicapées, notamment par la promotion d'activités génératrices de revenus, la fourniture de dispositifs adaptés d'aide à la mobilité, de correction visuelle, auditifs, afin d'améliorer les conditions de vie des enfants handicapés. Si ces initiatives ont permis aux familles de personnes handicapées d'envoyer leurs enfants à l'école et de promouvoir l'amour et l'affection, les personnes handicapées restent confrontées à d'énormes problèmes.

184. Au cours de la période considérée, le ministère de la Santé et de la Protection sociale, avec le concours financier de l'Association nationale des personnes handicapées (Norvège) et du PNUD, a renforcé et élargi le programme de réadaptation à base communautaire (CRP) en faveur des personnes handicapées dans 51 sous-régions couvrant plus de 90 % du pays. Le nombre de bénéficiaires de ce programme dans les sous-régions est estimé à environ 2690, dont 25 % de femmes. L'objectif global du programme était de promouvoir et de défendre les droits humains des personnes handicapées et d'améliorer leurs conditions d'existence, en particulier celles des enfants. Outre la sensibilisation de la communauté, les programmes CBRV ont joué un rôle essentiel dans la défense de l'égalité d'accès aux possibilités pour les familles handicapées. Ainsi, les personnes handicapées des deux sexes ont pu (i) accéder à des ressources comme la terre à des fins agricoles et/ou à des fins de logement ; (ii) accéder aux institutions éducatives (écoles pour enfants handicapés et autres possibilités d'éducation et de formation formelles et non formelles pour les enfants handicapés) ; et (iii) accéder aux services de santé ; (iv) participer activement aux rencontres communautaires ; et enfin, (v) fonder une famille.

Appareils d'aide à la mobilité pour personnes handicapées

185. Pour faciliter la mobilité des personnes handicapées, y compris les enfants porteurs d'un handicap, le ministère du Travail et de la Protection sociale continue de gérer deux ateliers orthopédiques situés dans les régions de Maekel et d'Anseba. Au cours de la période de référence 2017-2020, un total de 2847 personnes, dont 2493 hommes et 83 enfants handicapés, ont reçu des appareils tels que des prothèses au-dessus et au-dessous du genou, des orthèses doubles, des pieds bots, des chaises roulantes, des béquilles, des chaussures médicales, des corsets, etc. contribuant à l'augmentation de leur mobilité et leur permettant de participer à des activités sociales et économiques et d'améliorer leurs conditions de vie. La majorité des bénéficiaires sont issus de familles pauvres qui ont été identifiées par les comités de réadaptation et de développement à base communautaire et les travailleurs sociaux du ministère du Travail et de la Protection sociale en service dans les ateliers orthopédiques gérés par ledit ministère.

186. Le projet « Des ânes pour l'école » continue de doter les enfants handicapés d'ânes et d'accessoires, en mettant davantage l'accent sur ceux qui résident dans des zones difficiles d'accès et sur des terrains difficiles, afin d'atténuer leurs problèmes de mobilité et de transport. Les impacts notables de l'initiative "Un âne pour l'école" ont été l'augmentation des taux de scolarisation, la réduction des abandons, l'amélioration de l'assiduité et l'amélioration des résultats scolaires. Au cours de la période de référence 2017-2020, le nombre de bénéficiaires du projet "Un âne pour l'école" est passé de 1200 à plus de 1400 et les filles représentaient 40 % des bénéficiaires. L'initiative « un âne pour l'école » fait la différence dans la vie des enfants handicapés en termes d'accès à l'éducation, de participation, de promotion du bien-être de l'enfant et de facilitation des tâches domestiques pour les filles et les femmes dans le transport des marchandises, la recherche de l'eau et du bois de chauffe sur de longues distances. Cette initiative doit être étendue pour soutenir davantage d'enfants handicapés dans les communautés difficiles d'accès.

Éducation et formation des enfants handicapés

187. Certaines des initiatives prises par le ministère de l'éducation pour s'attaquer aux problèmes des enfants handicapés comprennent : (i) une politique d'éducation inclusive, qui prévoit la mise à disposition d'installations et de ressources pour les enfants handicapés au niveau des établissements scolaires ; (ii) des efforts visant à promouvoir l'éducation des enfants handicapés tels que les malvoyants et les malentendants, les enfants atteints d'autisme et du syndrome de Down (trisomie 21) ; et (iii) l'intégration des personnes handicapées dans les écoles secondaires et les collèges d'enseignement supérieur. Les efforts du ministère de la Santé ont également consisté à maintenir le statut zéro polio en vaccinant tous les enfants âgés de 0 à 50 mois. (Il convient de noter que la question de l'Éducation spécialisée est abordée dans la partie consacrée à l'éducation - voir "Enfants handicapés et Éducation spécialisée pp 114-117).

188. Le ministère du Travail et de la Protection sociale, en collaboration avec l'Association nationale des sourds, a publié le premier dictionnaire de la langue des signes, qui a été

diffusé dans tout le pays, notamment dans les écoles, les bibliothèques publiques, les librairies et les papeteries. Cette initiative devrait contribuer à l'éducation des enfants sourds pour les aider à s'exprimer plus clairement, à communiquer plus facilement avec le grand public, à interagir plus facilement et à jouer un rôle plus actif dans la vie sociale.

189. La Journée internationale des personnes handicapées est l'un des principaux événements célébrés chaque année au niveau national. Elle encourage la participation et l'inclusion des personnes handicapées et sensibilise le public aux questions connexes. Sous la coordination du ministère du Travail et de la Protection sociale, cet événement public implique chaque année la participation de plus de 1500 enfants/adultes vivant avec un handicap qui réalisent diverses activités de sensibilisation. La diffusion des événements dans les médias permet de sensibiliser le public à la protection et aux droits des personnes handicapées contre la discrimination.

IV. Droits des peuples

4.1. Droit au développement (Articles 21/22)

4.1.1. Une campagne de développement de l'après-conflit frontalier réussie

190. L'Érythrée souligne la centralité du principe international des Nations unies selon lequel la paix et la sécurité, ainsi que les droits de l'homme et le développement sont interdépendants et exigent une responsabilité partagée et collective à l'égard des idéaux de l'humanité et conformément à la Charte des Nations unies. A cet égard, il est fait référence aux paragraphes 377-382 du rapport initial en ce qui concerne son engagement en faveur du dialogue et de la coopération au plan international, aux paragraphes 287-294 concernant le droit des peuples à la paix et à la sécurité internationales et aux paragraphes 241-254 pour ce qui concerne le droit au développement.

191. Les efforts de l'Érythrée en faveur de la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels ont été consolidés et se fondent sur les principes de justice sociale et de l'interdépendance entre paix, sécurité, droits de l'homme et développement. A cet égard, l'égalité souveraine, la répartition équitable des richesses et des ressources, la souveraineté sur les richesses et les ressources de l'Érythrée et l'investissement dans un capital humain déterminant ont été consolidés pour garantir le droit à l'autodétermination et favoriser les progrès dans la jouissance du droit au développement.

192. Aussi, la conviction et la position pragmatique de l'État en matière de développement ont été sous-tendues par une position politique indépendante fondée sur l'appropriation nationale, l'intérêt national et la mise en œuvre nationale. Par ailleurs, l'engagement dans le respect de la dignité et la coopération internationale fondée sur le respect, l'entente et l'intérêt mutuels, c'est-à-dire le partenariat, ont été consolidés. Aussi, l'Érythrée continue d'harmoniser son action avec les pays de même sensibilité afin de promouvoir le maintien

de la paix régionale et internationale conformément aux Chartes des Nations unies et de l'Union africaine.

193. Malgré plus de deux décennies de menaces extérieures existentielles imposées par un ordre international inéquitable et injuste, l'Érythrée jouit d'un climat de paix et de stabilité. Ceci est le résultat de la dynamique d'édification de la nation et en particulier de la campagne de développement Warsay-Yikealo (2003-2018) qui a jeté les bases du développement actuel, en affirmant ce qui suit :

- un sens fort de l'unité nationale et de la citoyenneté
- l'égalité des droits et des chances
- la participation responsable de la population
- une architecture de gouvernance locale fonctionnelle
- une dynamique de développement basée sur le peuple et conduite par le peuple, ancrée sur l'autonomie.
- une politique étrangère pragmatique et des relations internationales fondées sur l'engagement en faveur du dialogue et de la coopération, dans le respect de la dignité et dans un esprit de partenariat, l'accent étant mis en particulier sur les dynamiques régionales de paix, de sécurité et de développement.

194. La campagne de développement a atteint ses objectifs, la situation économique, sociale et culturelle s'est transformée progressivement et les capacités et institutions nationales ont évolué à un rythme raisonnable et soutenu. En particulier, la campagne a consolidé le capital humain, la diversification structurelle de l'agriculture qui a contribué à la transformation du secteur et à la réalisation du droit à l'alimentation, au développement du secteur minier et à l'expansion des infrastructures économiques (en particulier les infrastructures physiques). Cela a permis de consolider la paix intérieure, la résilience et la croissance de l'économie et l'amélioration des conditions de vie, en promouvant les droits économiques, sociaux et culturels et en contribuant à une nouvelle initiative de paix et de sécurité dans la Corne de l'Afrique.

4.1.2. Feuille de route nationale de l'Érythrée et Nouvel élan de développement

195. Profitant des conditions favorables de paix et propices au développement aux plans interne et régional, l'Érythrée a intensifié ses efforts de développement, s'est attelée à relever les défis du passé et à consolider les acquis d'une croissance économique rapide et inclusive fondée sur la justice sociale. L'objectif est de renforcer deux dimensions, à savoir la dynamique interne du développement et l'action et la coopération internationales. À cet effet, une nouvelle Feuille de route nationale pour le développement comprenant 11 objectifs et domaines stratégiques nationaux a été lancée en 2019 :

- Il s'agit d'un paradigme de développement ancré dans l'engagement de longue date de l'Érythrée à l'égard de l'appropriation nationale, des priorités nationales et de la mise en œuvre nationale.
- Dans l'ensemble, cette stratégie repose sur une vaste mobilisation, une organisation plus poussée et une exploitation efficace des capacités nationales et du rôle déterminant de la population.
- La Feuille de route est adossée à une nouvelle structure de développement articulée autour de quatre pôles de développement (pôles de développement Centre, Est et Ouest, à l'intérieur de l'Érythrée et le quatrième pôle concernant les Érythréens de la diaspora).
- Les 11 programmes stratégiques de la Feuille de route nationale portent sur ce qui suit :
 - ✓ le développement de programmes d'approvisionnement en eau et de prestation de services connexes pour tous les usages en s'appuyant les politiques et technologies appropriées, comme priorité des priorités
 - ✓ le déploiement de réseaux de routes, de chemins de fer, de câbles et d'oléoducs en trois étapes, à savoir la réhabilitation de l'existant, la transformation pour créer de l'efficacité, et le déploiement de nouvelles infrastructures de nature à promouvoir l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des actions de développement
 - ✓ la mise en valeur des ports et des lignes côtières, afin de dynamiser les projets interrompus grâce à une mise à jour de la planification et promouvoir des partenariats plus larges dans le cadre de cet effort.
 - ✓ la production d'énergie et la prestation de services d'approvisionnement en électricité, à travers la transformation du système actuel peu fiable dans le cadre d'une phase transitoire, la promotion de la planification et la mise en œuvre d'un système énergétique fiable.
 - ✓ le développement de réseaux de communication terrestres, maritimes et aériens fiables et efficaces grâce à un plan global actualisé et intégrés aux réseaux régionaux.
 - ✓ la revitalisation du secteur du logement, une des conditions d'une vie digne, grâce à un plan renouvelé, à l'utilisation des nouvelles technologies et à la mise en place de nouvelles capacités
 - ✓ Dans le souci d'assurer une couverture qualitative plus large, les services de santé et d'éducation, l'infrastructure sanitaire seront développés, le capital humain en tant que force motrice du développement et de l'édification de la nation sera renforcé par un investissement global afin de consolider le système de prestations.

- ✓ Les actions de développement sectoriel et industriel feront l'objet d'un examen complet, programme par programme et entreprise par entreprise, et une nouvelle feuille de route d'investissement sera élaborée et mise en œuvre.
- ✓ La mise en œuvre et l'efficacité dans tous les pôles de développement seront consolidées en renforçant les mécanismes, en particulier le mécanisme d'examen, les structures et les programmes en vue de renforcer la contribution et la participation des Érythréens de la diaspora.
- ✓ Lutte sans réserve contre la spéculation et la mauvaise gestion afin de garantir l'efficacité et l'efficience des efforts consentis.
- ✓ Les partenariats et la stabilité au niveau régional, en tant que catalyseur des programmes de développement nationaux et le maintien de partenariats véritables fondés sur le respect et la compréhension.

196. En conséquence, l'Érythrée est prête à redoubler d'efforts pour réaliser un bon qualitatif dans un court laps de temps. Malheureusement, la mise en œuvre des efforts de développement de l'Érythrée a été affectée par la pandémie mondiale de COVID-19. Cependant, malgré cet impact, des initiatives sont prises pour s'attaquer aux effets sur le développement des hostilités imposées à l'Érythrée et pour servir de tremplin à la dynamique de développement post-Covid. À cet égard, l'accent continue d'être mis sur les domaines critiques comme l'agriculture et la sécurité alimentaire, la conservation des sols et de l'eau, les infrastructures économiques physiques, le développement des ressources humaines et la sécurité sanitaire. Mais, comme d'habitude, des défis persistent en matière de paix et de sécurité.

4.2. Paix nationale et internationale (Art 23)

4.2.1. Rapprochement entre l'Érythrée et l'Éthiopie : perspectives régionales/ Progrès réalisés

197. Jusqu'à son éviction du pouvoir en 2018 (après 27 ans de régime draconien en Éthiopie), le Front populaire de libération du Tigré (TPLF) servait les mauvaises intentions politiques de vilipender, d'isoler et de déstabiliser l'Érythrée dans le cadre de la stratégie destructrice des États-Unis pour la Corne de l'Afrique. La résilience de l'Érythrée, associée aux changements politiques internes prometteurs intervenus en Éthiopie, a conduit au rapprochement entre l'Érythrée et l'Éthiopie en juillet 2018, donnant naissance à de nouvelles perspectives de paix, de sécurité et de développement à l'échelle régionale, dont les dividendes notables sont les suivants :

- Annulation de la déclaration de guerre de l'Éthiopie de 1998 à l'Érythrée ,

- Déclaration inconditionnelle de l'Éthiopie de mettre en œuvre la décision finale et contraignante de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie (EEBC).
- Respect de la souveraineté de l'Érythrée
- Normalisation des relations entre les deux pays conduisant à la signature du Cadre de coopération pour la paix, la sécurité et le développement entre l'Érythrée et l'Éthiopie

198. En outre, l'Érythrée et la Somalie ont signé un accord de paix et de coopération en août 2018, suivi d'une Déclaration tripartite entre l'Érythrée, l'Éthiopie et la Somalie sur la paix et la coopération. Cette nouvelle dynamique a également consolidé les relations de l'Érythrée avec le Soudan et le Soudan du Sud. Par ailleurs, la visite et la réunion conjointes des ministres des Affaires étrangères de l'Érythrée, de l'Éthiopie et de la Somalie avec le Président de la République de Djibouti ont constitué un développement important. De même, le Président Isaias de l'Érythrée et le Président djiboutien Ismail Omar Guelleh se sont rencontrés à Djedda (Arabie saoudite) et ont décidé d'ouvrir un nouveau chapitre de coopération et de bon voisinage entre les deux pays. Après des décennies, une nouvelle dynamique et l'espoir d'une paix, d'une sécurité et d'un développement sont réapparus au niveau régional, et l'Érythrée a impulsé un nouvel élan à son développement national !

4.2.2. Agendas géopolitiques, reprise des hostilités et détermination de l'Érythrée à défendre sa sécurité nationale et à soutenir la dynamique régionale

199. D'emblée, il convient de noter que la réalité objective qui sous-tend la prédominance de l'ordre mondial unipolaire subit un changement sismique en raison de l'émergence de nouvelles dynamiques de pouvoir et d'influence. La dynamique de la paix, de la sécurité et du développement dans la région de la Corne de l'Afrique est donc restée l'un des points chauds de la gestion des crises de cette réalité émergente. Cela fait partie de l'objectif géopolitique et de la logique jugés souhaitables par les élites et les alliés de la politique étrangère des États-Unis. Le TPLF a servi cet objectif et, avec les encouragements de ses manipulateurs habituels, principalement les États-Unis et certains pays occidentaux qui nourrissent l'ambition de continuer à contrôler la région de la Corne de l'Afrique, s'est efforcé de saper la nouvelle réalité et les perspectives régionales de la Corne de l'Afrique. Aussi, le TPLF, avec le soutien de ses manipulateurs,

- a constitué une menace pour la mise en œuvre de la déclaration de paix, d'amitié et de coopération de 2018 entre l'Érythrée et l'Éthiopie, ainsi que pour la nouvelle dynamique régionale émergente ;
- a continué à compromettre la sécurité nationale de l'Érythrée, notamment en poursuivant l'occupation de ses territoires souverains au mépris de la décision internationale de la Commission du tracé des frontières entre l'Éthiopie et l'Érythrée ;
- a menacé le droit de l'Érythrée à vivre en paix à l'abri de toute menace et son droit au développement.

200. En outre, après que le TPLF a été chassé du pouvoir, avec l'encouragement de ses manipulateurs, il a agi pour saper la nouvelle réalité et les perspectives des pays de la région. Les actions hostiles suivantes illustrent ses mauvaises intentions politiques:-

- Le TPLF a déclenché une guerre insurrectionnelle le 4 novembre 2020. L'objectif de cette attaque massive, préméditée et non provoquée lancée contre le commandement Nord de l'Éthiopie était de neutraliser totalement le commandement militaire Nord, qui détenait environ 80 % de l'arsenal total des forces de défense éthiopiennes (FDE). Le plan global du TPLF consistait à renverser le gouvernement central une fois qu'il aurait pacifié le commandement Nord.
- Les plans ultérieurs comprenaient une action militaire contre l'Érythrée pour faire avancer son agenda avoué de "changement de régime" ainsi que l'incorporation de territoires souverains érythréens pour assouvir ses objectifs et aspirations à long terme, à plusieurs niveaux, qu'il avait poursuivis pendant environ deux décennies jusqu'à ce qu'il soit évincé du pouvoir après 27 ans de règne en Éthiopie.
- Dans les premiers jours qui ont suivi l'attaque des postes du commandement Nord de l'Éthiopie, le TPLF a lancé des attaques de missiles contre de multiples cibles civiles dans plusieurs villes d'Érythrée.

201. L'opération de maintien de l'ordre menée par l'Éthiopie dans la région du Tigré a donc été entreprise en réponse à l'attaque du TPLF contre le commandement militaire Nord de l'Éthiopie basé dans la région et aux attaques ultérieures. L'Érythrée n'avait d'autre choix que de défendre sa sécurité nationale et son droit à vivre en paix sans aucune menace, conformément à la Charte des Nations unies. Depuis le début, les États-Unis et l'Union européenne, ainsi que leurs médias et leurs institutions, ont désespérément tenté de minimiser et de blanchir les crimes graves commis par le TPLF dans le cadre de cette guerre d'insurrection, avec toutes ses ramifications sécuritaires et humanitaires en Éthiopie, en Érythrée et dans l'ensemble de la région. Le stratagème consistait invariablement à accuser l'Érythrée de manière injustifiée et à en faire un bouc émissaire. Une fois que le plan a commencé à échouer, la clique et ses manipulateurs, ses larbins de la diaspora, les lobbyistes engagés et les médias occidentaux ont eu recours à une campagne de désinformation utilisant des allégations concoctées sans fondement de violence sexuelle, de pillage et de crimes. Pour ce faire, ils ont recours à des fabrications, au recyclage de fausses nouvelles et à des images photoshopées provenant d'autres conflits.

202. Les allégations qui visent et diffament l'armée érythréenne en particulier sont injustifiées et inacceptables et constituent une insulte à l'histoire et à la culture des Érythréens. L'armée est une institution ancrée dans les valeurs éthiques de la société, les valeurs d'humanité et le

respect de la dignité humaine en toute circonstance. La défense et la pratique du respect des droits de l'homme par le pays au cours des 30 années de lutte pour la libération nationale, y compris le traitement humain des prisonniers de guerre éthiopiens, sont bien documentées. Il en est de même pour l'expérience de la guerre d'agression contre l'Érythrée menée par le gouvernement minoritaire éthiopien TPLF de 1998 à 2000, sous le prétexte d'un différend frontalier. Ces allégations visent à détourner l'attention de la guerre lancée et des atrocités commises par la clique du TPLF, qui doit rendre compte de ses actes.

203. En outre, les mêmes entités externes et les mêmes manipulateurs de la clique du TPLF qui ont aidé et encouragé son règne meurtrier en Éthiopie et dans la Corne de l'Afrique pendant 27 ans continuent désespérément à ressusciter la clique, à tenter de détourner l'attention des crimes qu'elle a perpétrés et à minimiser sa culpabilité. Cela compromet la cause de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et du développement dans la région. Les diverses intentions/tentatives, sous quelque nom que ce soit, de donner un répit à la clique du TPLF et de faire de l'Érythrée un bouc émissaire pour d'autres mauvaises intentions politiques constituent une menace pour les perspectives de paix, de sécurité et de développement qui se dessinent dans la Corne de l'Afrique. Il s'agit également d'un déni pur et simple des dommages sans précédent causés par la clique du TPLF au cours de ses 27 années de pouvoir.

4.2.3. Engagements et coopération de l'Érythrée en matière de droits de l'homme

204. L'Érythrée continue de renforcer son engagement et la coopération internationale en matière de droits de l'homme, dans le respect de la dignité et un esprit de partenariat. À cet égard, elle accorde une grande importance au dialogue et à la collaboration entretenus avec la CADHP. L'Érythrée participe à toutes les sessions ordinaires et extraordinaires de la CADHP, présente sa position critique et objective, tout en contribuant au succès des travaux de celle-ci à bien des égards. Le présent rapport 2017-2020 au titre la Charte africaine (présenté avec du retard en raison de la situation actuelle) fait également partie des obligations et des engagements de l'Érythrée. Le rapport unique valant 2^{ème} - 3^{ème} rapports périodiques combinés (2014-2019) au titre de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant a été soumis au Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE) et examiné lors de la 39^{ème} Session du Comité.

205. La participation et les actions menées pour prendre une part active et coopérer avec l'architecture internationale des droits de l'homme des Nations unies sont également dignes de mention. L'Érythrée est actuellement membre du Conseil des droits de l'homme pour un deuxième mandat qui s'achève en 2024 et apporte sa modeste contribution au renforcement de l'efficacité et l'efficience du Conseil. L'Érythrée participe également activement à toutes les sessions du Conseil des droits de l'homme et aux sessions de plusieurs autres organes de traités et soumet des rapports, notamment dans le cadre du cycle de l'Examen périodique universel (EPU), de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et de la Convention

sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Les rapports suivants ont notamment été soumis au cours de la même période :

- ✓ 5^{ème} et 6^{ème} rapports combinés (2014-2019) sur la mise en œuvre de la CDE
- ✓ 6^{ème} rapport au titre de la CEDAW (2013-2017) soumis le 1^{er} mars 2019 et examiné par le Comité le 14 février 2020.
- ✓ Les rapports sectoriels formatifs à mi-parcours pour le 3^{ème} cycle de l'EPU ont été préparés et seront compilés jusqu'à la fin de 2022

4.3. Lutte contre la pandémie de COVID-19

17. La sécurité sanitaire et l'économie mondiales sont affectées par l'apparition de la COVID-19 depuis la fin de l'année 2019. Les mesures prises pour lutter contre la pandémie, tant au niveau national qu'international, ont considérablement perturbé la chaîne d'approvisionnement et exposé les économies et les citoyens des pays à une situation difficile. L'Érythrée n'est pas épargnée par le défi économique que représente la lutte contre la pandémie de COVID-19 depuis la fin de l'année 2019. Néanmoins, elle a réussi à limiter l'effet de la pandémie au niveau le plus bas possible grâce à une approche pragmatique.
18. La résilience de l'Érythrée dans la lutte contre la pandémie mondiale de COVID-19 met en évidence le rôle central de la sécurité sanitaire dans le respect des droits fondamentaux de l'homme. L'expérience met en évidence quatre paramètres, à savoir les exigences d'une approche pragmatique, un haut niveau de discipline, une participation responsable et la place centrale d'un système de santé publique efficace. Le gouvernement a procédé à une évaluation complète des efforts entrepris, identifié les défis potentiels et élaboré des lignes directrices pour gérer les difficultés et les effets attendus de la pandémie. Ces mesures avaient été prises bien avant que le premier cas ne soit découvert à l'aéroport d'Asmara, la capitale.
19. Après la découverte du premier cas, des mesures de confinement ont été annoncées, les frontières internationales fermées et le trafic aérien suspendu. La réaction du public aux lignes directrices nationales et à l'approche anti-COVID-19 a été forte. Le niveau élevé de discipline, le sens de la responsabilité des citoyens, la mobilisation et les initiatives réussies de la population et des ressources, ainsi que les mesures pragmatiques de contrôle et de restriction, parallèlement à l'existence d'un système de santé publique bien établi et la mobilisation connexe du système de santé national ont été déterminants et permis d'endiguer avec succès les effets terribles de la pandémie.
20. Pour s'assurer que la pandémie ne submerge pas ou ne paralyse pas le pays avec l'application des règles de distanciation sociale, des exigences en matière d'hygiène et des dispositifs de contrôle, le gouvernement :

- a dispensé des secteurs vitaux tels que la production manufacturière, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'exploitation minière, la construction de grandes routes, de barrages, y compris les projets de conservation des sols et de l'eau, ainsi que les chaînes d'approvisionnement connexes
- a appliqué de multiples mécanismes de contrôle afin d'éviter la spéculation sur le marché et de maintenir les prix au niveau prépandémique.
- Les Érythréens de l'extérieur et dans le pays se sont mobilisés et ont créé le Fonds d'affectation spéciale COVID-19. Ainsi, les citoyens de la diaspora, les fonctionnaires, les organisations de la société civile, les ONG, les investisseurs privés et les entreprises parapubliques ont mobilisé des centaines de millions de dollars et de Nakfa.
- Ces mesures ont permis de limiter les dégâts sur l'économie et de renforcer le système de santé quasi gratuit pendant cette période difficile. Avec l'arrivée de l'épidémie, l'aide alimentaire et les services publics de base destinés aux groupes vulnérables de la société (personnes âgées, handicapés et chômeurs) ont été temporairement relancés et les magasins aux prix subventionnés ont augmenté leur contribution pour alléger le fardeau des familles démunies, en particulier.

21. Pour mettre en œuvre une approche pragmatique, un Groupe de travail national de haut niveau a été créé et chargé de surveiller la situation, des dispositions similaires étant prises aux différents niveaux de gouvernance (régional, sous-régional et local). Des mesures préventives avaient été prises avant que le premier cas ne soit découvert et, après la détection du premier cas d'infection chez un voyageur étranger, la directive de rester à la maison a été adoptée. Les secteurs essentiels, notamment la sécurité alimentaire et l'agriculture, la santé et la sécurité de l'eau, les secteurs productifs, les infrastructures et les services financiers essentiels ont continué à fonctionner sans aucune perturbation. La prévalence de la sécurité sanitaire qui dépend des services de santé publique reste un atout. Pour atténuer les effets du confinement en particulier, la fourniture de services de santé dans les domaines des soins prénatals, de la santé infantile, de l'accouchement, de la vaccination et des services d'urgence est restée assurée en priorité.

22. La mise à profit du capital social a facilité la mobilisation, l'organisation et la création de capacités nationales. Le renforcement des connaissances, de la sensibilisation et de la motivation par tous les moyens disponibles a permis la communication fréquente de messages clairs et cohérents, encourageant la discipline et le sens des responsabilités. Des initiatives de soutien communautaire aux groupes vulnérables ont été organisées, mobilisant généreusement l'argent, les ressources et l'assistance des Érythréens dans le pays et à l'étranger.

(Pour information mise à jour pendant la finalisation de ce rapport, depuis la fin mars 2021, la mesure de confinement partiel a été levée, les entreprises publiques ont recommencé à

travailler à pleine capacité, les services de transport ont repris, les entreprises ont rouvert moyennant certains arrangements et le secteur informel a repris ses activités. Le confinement a pris fin à la mi-mai 2021, dans le strict respect des protocoles anti-COVID-19. Au 21 juin 2021, 5421 personnes ont été testées positives, dont 4897 (90,4 %) se sont complètement rétablies, 505 ont été hospitalisées (9,4 %) et 19 sont décédées.

23. Si, dans l'ensemble, l'effet de la pandémie mondiale est contenu, il n'y a aucune complaisance à avoir ! Par ailleurs, une feuille de route nationale a été lancée par le Président dans son discours à la nation à l'occasion du 29^{ème} anniversaire de l'indépendance, le 24 mai 2020. Cette feuille de route énonce la vision, la pratique et l'organisation qui serviront de base à la préparation à toute urgence sanitaire à long terme.

4.4. Sensibilisation à la Charte africaine et aux devoirs (articles 25, 27, 28, 29)

25. Le processus de suivi et d'établissement de rapports au titre de la Charte africaine, en tant qu'instrument essentiel des droits de l'homme, est géré dans le cadre de l'architecture internationale/régionale pour le suivi et l'établissement de rapports sur les idéaux et la promotion des droits de l'homme. La plupart des ministères et des associations nationales, notamment de femmes, de jeunes, de travailleurs et de personnes handicapées, y sont impliqués et font rapport dans le cadre des mécanismes de coordination et de suivi sur les principes fondamentaux des droits de l'homme et la Charte. Une meilleure compréhension du processus a été acquise, et ses aspects participation et organisation se sont sensiblement améliorés. Se fondant sur le processus permanent d'évaluation en place, des efforts supplémentaires seront faits à l'avenir pour élargir et consolider les acquis.

V. CONCLUSION

26. Le présent rapport, qui couvre la période 2017-2020, fait état des efforts soutenus déployés, des accomplissements réalisés et des difficultés rencontrées par l'Érythrée pour assurer l'intégration des droits de l'homme dans le processus d'édification de la nation et satisfaire à ses obligations au titre de la Charte africaine.

27. Au cours de la période considérée, de nouveaux espoirs et les changements survenus ont fait naître l'optimisme d'une nouvelle aube dans la Corne de l'Afrique, et en particulier le rapprochement entre l'Érythrée et l'Éthiopie et son impact sur les perspectives régionales en faveur de la paix, de la sécurité et du développement ont été essentiels à cet égard. Des progrès significatifs ont été accomplis malgré les défis actuels et, en particulier, les menaces persistantes des États-Unis et de leurs alliés occidentaux à l'encontre de l'Érythrée, ou encore les obstacles à la dynamique régionale émergente de paix, de sécurité et de développement qui en découle. Par ailleurs, les efforts injustifiés visant à faire de l'Érythrée un bouc émissaire dans la nouvelle situation de crise en Éthiopie, sous couvert de violations des droits de l'homme dans la crise du Tigré, sont inacceptables.

28. En revanche, l'intégration des droits de l'homme a été renforcée et élargie grâce à l'approche systémique du gouvernement, comme en atteste le présent rapport. Cela souligne

l'importance accordée à la dignité humaine, à la sécurité et au développement. Ainsi, tous les aspects liés au respect, à la protection et à la réalisation de tous les droits de l'homme et des peuples sont pris en compte dans l'ensemble des programmes du Cadre national de développement macroéconomique de l'Érythrée. À cet égard, l'Érythrée consolidera son engagement et sa collaboration avec la CADHP et les autres organisations régionales et internationales sur les questions relatives aux droits de l'homme. Il s'agira d'un engagement fondé sur la dignité et l'intérêt national, qui favorisera la promotion, le respect et la protection des droits de l'homme. Au demeurant, elle continuera à rejeter toute tentative d'utiliser les droits de l'homme comme un outil politique à des fins inavouées.

Liste des tableaux et figures contenus dans le Rapport

Réf.	Description	Page
Tableau 1 :	Données sur le règlement des affaires par arbitrage	
Tableau 2	Répartition des agents de police de proximité par région	
Tableau 3	Réunions/séminaires et niveau de participation du public	
Tableau 4	Services de santé aux détenus assurés par les structures de santé pénitentiaires	
Tableau 5	Séminaires et conférences organisés par des professionnels à l'intention des détenus	
Tableau 6	Cas et actions concernant la défense des droits des travailleurs	
Tableau 7	Données sur les Erythréens en quête d'emploi à l'étranger	
Tableau 8	Données sur les inspections du travail et les mesures prises	
Tableau 9	Règlement des conflits du travail par voie judiciaire et résultats	
Tableau 10	Nombre de syndicats de base par nombre de travailleurs selon le sexe	
Tableau 11	Données sur les conventions collectives par nombre de travailleurs	
Fig. 12	Couverture vaccinale (DPT3/MCV1), au moins une consultation prénatale (CPN), accouchements dans des établissements de santé, 1991-2019 Care Attendance (ANC), Delivery at Health Facility (HFD), 1991-2019	
Fig. 13	Évolution de la mortalité néonatale, infantile et juvénile (enfants de moins de cinq ans)	
Fig. 14	Évolution du taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	
Tableau 15	Données sur la croissance des effectifs	
Tableau 16	Nombre d'enseignants et % d'augmentation aux différents niveaux	
Tableau 17	Nombre d'écoles aux différents niveaux	
Tableau 18	Nombre d'écoles en langue maternelle et effectifs	
Tableau 19	Taux de participation et niveau de scolarisation des filles	
Tableau 20	Indice de parité entre les sexes par niveau	
Tableau 21	Écoles rurales et nombre d'élèves par niveau	
Tableau 22	Programme d'enseignement élémentaire complémentaire : Inscriptions, abandon et achèvement par année et par sexe	
Tableau 23	Éducation spécialisée : Effectifs par année et par sexe	
Tableau 24	Effectifs élèves IDD	
Tableau 25	Taux de flux scolaire (comparaison entre 2016/17 et 2018/29, par année scolaire, sexe et niveau)	
Tableau 26	Effectifs des établissements de formation technique et professionnelle	

Tableau 27	Effectifs des programmes d'alphabétisation et de formation continue pour adultes	
Tableau 28	Effectifs des programmes d'éducation permanente pour adultes	
Tableau 29	Effectifs par domaine d'études et par sexe au début de l'année académique 2019/20	
Tableau 30	Effectifs par domaine d'études et par sexe au début de l'année académique <u>2019/20</u>	
Tableau 31	Représentation des sexes dans les effectifs de l'enseignement supérieur	
Tableau 32	Efficacité interne dans l'enseignement supérieur	
Tableau 33	Niveau et composition de l'effectif enseignant du supérieur	
Tableau 34	Répartition sociale des enfants selon l'âge et le sexe	
Tableau 35	Comités de protection des droits des femmes et des enfants	